N° 5 1932 Mai

NOUVELLE
REVUE THÉOLOGIQUE

Essai sur la psychologie des Apôtres

Au bord du lac de Tibériade, l'an quinzième de l'empire de Tibère César, un jour d'été (1), les jeunes pêcheurs de Bethsaïda virent s'éloigner pour toujours, à la suite d'un aventurier, quatre amis d'enfance et de travail. Si, à quelque vingt ans de là, ils avaient retrouvé leurs compagnons, ils ne les eussent pas reconnus. Ils avaient bien changé, en effet. Moins pourtant qu'on n'imaginerait. Différence plus superficielle que de fond, car c'est la même faille qui s'est creusée : différence de profondeur, mais non point d'orientation.

Jésus, bien sûr, est passé là, et son infatigable labeur à former les chefs de son Église, et les rafales puissantes de l'Esprit, Esprit du Seigneur Jésus et Esprit du Père, mais aussi la fidèle correspondance de ces douze ignorants généreux, qui, un jour de mai ou de juin, s'étaient, dans et par le Christ, livrés à Dieu.

On retirerait peut-être quelque profit à étudier dans les Évangiles et les Actes la traduction à l'extérieur de la croyance des Apôtres. On ne prétend pas, ce faisant, reconstituer le véritable travail secrètement élaboré en l'âme de ces privilégiés. Qui pourrait décrire l'ineffable ou épuiser par des mots, comme on vide un fruit du suc qui le gonfle, l'inexprimable richesse de la vie. On ne vise qu'à décrire les dehors, pour ainsi parler, de leur foi : ce qu'ils ont exprimé et quels sentiments leurs expressions

(1) L'an 28e de notre ère, fin mai ou début de juin, d'après la chronologie des PP. Lagrange et Lavergne. *Synopse des Quatre Évangiles*, d'après la *Synopse grecque* du P. Lagrange, par le P. Lavergne, 6e éd. p. 24.

pouvaient traduire. Moins le développement de leur pensée que le déroulement de ses manifestations.

A juger donc ce que livre le récit des Évangiles ou des Actes, guidés par une psychologie qui ne méconnaît pas l'action divine, mais qui se refuse à voir dans l'évolution de la conscience une suite discontinue de moments successifs indépendants, on ne parvient pas à discerner chez les Apôtres, tout au long de leur vie, dans leur remontée vers Dieu, la plus légère coupure. De leur vocation à leur mort, comme un fleuve s'enfle d'apports nouveaux de la source à l'embouchure, leur foi au Christ ou leur intelligence des choses de Dieu semble croître d'un mouvement continu, point uniforme bien sûr, ni d'équation déterminée, — qui mit jamais en équation la conscience ? — mais de ce progrès singulier que chacun expérimente de la pensée personnelle.

Séduits par le charme et le prestige d'un rabbi de trente ans, quelques paysans de Galilée depuis quelques jours le suivent. La séduction qui se dégage de sa personne les a d'abord conquis. Le premier miracle du jeune thaumaturge, qui change en vin exquis six grandes jarres d'eau, achève de les gagner au jeune prophète (1). « Ils croient en lui ». Ne chicanons point sur le sens du mot « πιστεύειν » employé par Jean exclusivement, pourrait-on dire, dans le sens de foi en Dieu (2). Ne discutons pas davantage pour savoir si cet acte de foi au Messie constitue véritablement le premier acte de foi surnaturelle, telle que nous l'entendons aujourd'hui. On peut, cependant, affirmer, à juger sur les apparences, que rien d'hétérogène à cette disposition d'âme ne surviendra, semble-t-il, dans la suite. L'étincelle jaillie à Cana allumera le feu qui embrasera la terre. Les Apôtres, en résumé, n'auront plus qu'à dérouler le contenu de cette affirmation première.

(1) Jo. 2/11, cf. LAGRANGE, *Évangile selon saint Jean*, 1925, p. 60 : « Ses disciples avaient déjà cru qu'il était le Messie, ils croient plus fermement encore... » Du même, *Évangile de J. C.* 1929, 4e éd. p. 86 : « Alors ils crurent en Lui, non plus seulement comme en un Maître de doctrine, mais comme en un dépositaire du pouvoir de Dieu. »

(2) Trois exceptions : Jo. 2/24, Jo. 9/18, Jo. 4/1, cf. HUBY, *Recherches de Sc. Rel.* oct. 1931, p. 386.

Si, dès ce moment là, quelqu'un eût demandé aux disciples ce qu'était pour eux leur Maître, n'auraient-ils pas répondu qu'ils voyaient en lui le Messie promis, batailleur et conquérant, qui devait chasser le Romain étranger et ranger sous la domination d'Israël toutes les nations de la terre ? Probablement. Mais, en dépit de leurs paroles et de ce qu'alors ils auraient pensé croire, le Christ n'était pour eux — nous essayerons de le montrer — ni exclusivement, ni même principalement, le Messie temporel de leurs contemporains. Il faudrait ici distinguer soigneusement entre la volonté profonde et les vouloirs de surface, la pensée foncière, étrangère encore à elle-même, de l'enveloppe des mots dont elle se revêt et qui un instant la défigure et parfois la trompe elle-même.

Impossible évidemment de suivre au jour le jour la croissance de ce germe de foi, enfoui au cœur des Apôtres, ni d'en saisir les détails les plus menus. Nous ne percevons jamais que des ensembles, et quand nous analysons du mouvement, nous ne pouvons étudier que les arrêts possibles de son déroulement dans l'espace. Toutefois certaines étapes, spécialement choisies, permettent de reconstituer en quelque sorte le mouvement originel, un peu comme en mathématiques on construit une courbe en déterminant seulement quelques points caractéristiques.

Après un an de prédication, tandis que le dévouement a crû et l'amour pour un maître si bon, et l'admiration aussi devant tant de miracles, aux environs de la Pâque, en pleine fermentation religieuse et nationaliste, le Christ met le sceau à ces merveilles par un prodige éclatant. Avec cinq pains et deux poissons il nourrit plusieurs milliers d'hommes. L'exaltation est à son comble. Le voilà, le prophète annoncé depuis si longtemps. Il faut marcher sur Jérusalem, chasser le procurateur et sa garnison romaine et proclamer roi le Christ, crient les auditeurs devenus partisans. Dans cette agitation les disciples ne se montrent sans doute pas les moins ardents, cadres naturels pour l'armée qui se forme et titulaires désignés des hautes charges du futur royaume. Le Christ les force à s'embarquer. Les meneurs expédiés, le Maître se retire seul dans les collines des environs, abandonnant

à l'impuissance anarchique cette multitude bouillonnante mais désormais sans tête. Le coup a manqué. Première épreuve, première déception!

Pourtant beaucoup de Juifs s'entêtent. Ils s'obstinent à la suite de ce chef, ou plutôt de l'idole qu'ils se sont formée et dont ils attendent la réalisation de leurs rêves à eux. Les Apôtres ont traversé le lac, nos Juifs s'embarquent à leur suite. Ils retrouvent leur héros à Capharnaüm dans la synagogue. C'est là que le Christ va les soumettre à une rude discrimination, la plus rigoureuse avant le Calvaire. C'est l'annonce de l'Eucharistie, de la chair du Christ à manger, du sang du Christ à boire. Quoi, voilà tout le programme politique et la doctrine de ce perturbateur! Que veulent d'abord ces recommandations de chercher la gloire de Dieu? Que faisaient-ils donc, sinon la rechercher exclusivement et subordonner leurs intérêts, leur vie même, à l'exaltation du nom de Iahweh? Et puis, il radote ce docteur qui n'a jamais étudié dans aucune école. Dieu n'avait-il point parlé aux Prophètes? N'avait-il point annoncé sa domination sur les Gentils? De leçons, ils en pouvaient donner, mais pas recevoir, surtout d'un inconnu sans diplôme. Que signifie enfin, cette anthropophagie qu'il prêche, cette chair à manger? Du sang! mais ne leur est-il pas défendu de boire jusqu'au sang des animaux? (1). Voilà qui est dur! Qui peut supporter ces insanités, ces fantaisies d'autodidacte?

De ce jour, ils lui tournent le dos et n'iront plus avec lui. Pour justifier leur conduite, les prétextes, hélas! ne manquaient pas ni les semblants de raison. Ne possédaient-ils pas toute la vérité? Le vrai pourrait-il contredire le vrai? Dépositaires des paroles divines, on n'avait rien à leur apprendre. Sans doute Dieu ne pouvait pas se contredire, mais la Révélation nouvelle ne pouvait-elle pas bouleverser leur conception de la vérité et leur manière trop charnelle d'interpréter les Prophètes et l'Écriture? Quand donc l'homme renoncera-t-il à confondre les plans divins et les mesquines constructions de son esprit? Mais ils

(1) *Deut.* 12/23.

n'avaient pas cette défiance d'eux-mêmes et de leurs idées, le vif sentiment, plus ou moins exprimé, de leurs insuffisances et donc de leur dépendance — peut-être la condition indispensable pour approcher Dieu. Ils ont divinisé leurs conceptions et leurs rêves. Idolâtres par orgueil d'esprit, ces savants austères, savants authentiques, et scrupuleux observateurs de la Loi, que leurs ambitions avaient détournés du vrai Dieu et de la foi authentique, ces savants à qui rien ne manquait, ne pouvaient recevoir l'envoyé du Père. Eux venaient d'en bas, lui d'en haut. Au fond, ils recherchaient leur gloire et non celle de Dieu. Et plutôt que de lâcher leurs élucubrations c'est le Christ qu'ils abandonnent.

Les Apôtres, eux, partagent bien les erreurs de leurs compagnons, et, semble-t-il, avec autant d'acharnement; mais ils ne partagent pas cette superbe de l'esprit. Ils ne sont pas de ceux « auxquels Moïse a parlé » (1), pas de ces « Pharisiens ou de ces Princes des Prêtres dont aucun ne croit en Jésus-Christ » (2). Ils se sentent ignorants, ils se défient de leur intelligence, tandis que les autres, humbles en paroles, pas un instant ne doutent de leur compétence. Ils conservent, enfin, plus fort que tout sentiment, une passion pour la personne de leur chef. Avec tristesse ils voient s'éloigner des amis et fondre peu à peu une foule, hier si grouillante et tumultueuse. Vont-ils suivre ? Jésus voit se détourner de lui la foule des scandalisés. Sans étonnement, « car il savait depuis le début ceux qui ne croyaient pas, ceux auxquels il ne s'était pas confié » (3). Autour de lui, muets et comme hébétés, ses Apôtres demeurent. Déjà parmi eux s'est glissé un démon, mais les autres l'aiment si profondément! Jusque dans le groupe des intimes le partage s'est opéré : déjà dans son cœur Judas a livré le Fils de l'homme.

Maintenant se présente l'autre aspect de l'épreuve. Malheureuse aux âmes mal préparées, qu'on ne refuse pas mais qui se refusent, échec pour les incapables et, dans leur cœur, confusion

(1) Traduction libre de Jo. 9/29.
(2) Jo. 7/48.
(3) Ibid. 2/24-25.

pour le Christ. Mais, épreuve surmontée par les esprits bien disposés, réussite pour qui se donne et gloire au Christ chez les vainqueurs : le succès de cette expérience les attache à lui plus intimement. — « Voulez-vous aussi vous en aller ? » — Pierre ne fait qu'exprimer les sentiments des Onze quand il répond : « Maître, à qui nous adresser ? » Oh ! ils ne comprennent pas davantage que ceux qui disparaissent au détour de la place. Mais en dépit de cette ténèbre impénétrable, leur foi au Christ, leur amour pour lui, le don de leur être à sa personne demeurent inentamés. Bien plus, illuminés d'un surcroît de lumière, plus hauts de tout l'obstacle franchi, les disciples fidèles aperçoivent plus distinctement un trait nouveau du Seigneur Jésus. « Tu es le Saint de Dieu » (1). Quel peut être explicitement et distinctement, à la conscience claire et réflexe, le sens et la portée de l'expression, bien difficile de le préciser. Dans la plénitude exprimée où nous l'entendons aujourd'hui ? On peut, je crois, répondre non. Mais certainement, comme ils le diront clairement quelques mois plus tard (2), plus qu'un prophète, plus qu'Élie ou Jean le Baptiste (3), un personnage qui enseigne d'autorité. Aussi lui fait-on confiance, tout s'arrangera, et on continue à le suivre. Leur passion pour l'authentique personne du Seigneur Jésus était plus forte que leur attachement à l'idole du Messie qu'ils s'étaient forgée.

Dans la vie des hommes ou des sociétés certaines époques témoignent d'une intensité de vie plus bouillonnante et de plus nombreuses réussites. Ainsi apparaît dans la vie publique du Maître cette période presque centrale qui va d'avril à juillet de la seconde année de son ministère.

En effet, à peine à deux ou trois mois de l'épreuve de Capharnaüm, se place la confession de Pierre à Césarée de Philippe (4).

(1) Jo. 6/69.
(2) D'après la chronologie des PP. Lagrange et Lavergne, o. c. p. 24.
(3) Matth. 16/14.
(4) D'après la chronologie des PP. Lagrange-Lavergne, la multiplication des pains se place en avril, la confession de Césarée dans le courant de juillet. Matth. 16/13 sv. et textes parallèles chez Mc et Lc.

La réponse catégorique de Simon, provoquée par le Maître, et qui éclate soudain, comme une acclamation, la déclaration solennelle par laquelle y répond Notre Seigneur, l'importance enfin de ces quelques mots pour l'Église et son chef assurent à l'épisode une place de choix.

Mais, dans le développement de la croyance des Apôtres, ne fut-elle pas seulement l'épanouissement heureux d'une crise antérieure déjà surmontée et dont l'instant décisif doit se reporter plus haut? Souvent ainsi, la bataille achevée, on célèbre plus volontiers le dernier mouvement qui consacrait la victoire et non la manœuvre irrésistible qui l'avait décidée. Certes, on ne veut pas nier le progrès de connaissance explicite accompli depuis la Pâque dernière. Une expression plus parfaite manifeste toujours un accroissement de savoir. La Confession de Césarée et la Transfiguration qui la suit de quelques jours terminent dans un riomphe une phase de plus riche activité, mais la lutte décisive fut livrée et gagnée à Capharnaüm dans la synagogue.

Les Apôtres, aujourd'hui, énoncent distinctement par la voix de Pierre ce qu'il y a trois mois ils bégayaient. « Plus qu'Élie ou Jean le Baptiste, Maître, tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » (1). — Pour que Jésus souligne, comme il fait, cette formule et l'intervention particulière du Père, il y faut voir plus que la déclaration d'alors (2). Filiation mystérieuse, aux caractères encore mal dégagés, mais filiation hors de pair. A travers et au delà de ce Messie temporel qu'ils n'ont pas renoncé de voir en lui, les Apôtres dans leur attachement clairvoyant soupçonnent d'autres mystères. D'avance ils les acceptent. Bien que toutes ses manières déçoivent leurs imaginations, Jésus reste malgré tout celui qu'ils attendent, celui que le Père devait envoyer.

Le Christ peut désormais annoncer la Passion (3). Il peut tout leur dire. Ils peuvent ne pas comprendre; la protestation de Pierre en témoigne, et leur obstination unanime à ne pas aborder

(1) MATTH. 16/14 sv.

(2) Cf. LEBRETON, *Histoire du dogme de la Trinité*, t. I, 9e éd. 1927 p. 315-316.

(3) MATTH. 16/21 sv.

le sujet, ou, s'il se présente, à s'en détourner (1) : incapables de comprendre, mais non de ne pas accepter. Ils ont supporté les duretés de Capharnaüm; le scandale d'une flagellation et d'un crucifiement, que d'ailleurs ils imaginent mal, ne les détache pas du Maître.

Puis, tandis que passent les jours, lente et quasi imperceptible comme l'interminable et secrète germination du grain, se poursuit chez les Apôtres, avec sans doute des alternatives comme de sommeil et d'activité, la croissance de leur foi et de leur amour pour le Christ. Jusque dans la montée ultime à Jérusalem qui s'achèvera au sommet du Calvaire, à quelques jours de la tragédie, la vision de la croix continue de les scandaliser, ils la chassent comme une obsession mauvaise (2). Cependant, leur amour pour le Maître n'a cessé de grandir. Un an plus tôt il ne s'agissait que de ne pas l'abandonner. Traqués maintenant par les poursuites du Sanhédrin qui les obligent à la fuite, Thomas (3) et Pierre et tous (4) parlent de mourir; personne, sauf Judas, de le lâcher. Mais pour lui aussi la partie s'était jouée l'année précédente. Le dernier geste de trahison ne fera que sceller et marquer aux yeux des hommes sa rupture avec Jésus.

A la Cène, tandis que le Maître prononce avec majesté : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang... », à la gravité du moment — la veille du jour de souffrance —, alors que les écrase une atmosphère de menaces, à la solennité des gestes et à l'étrange attitude du Christ, les Apôtres comprennent qu'il proclame un grand mystère. Réalisent-ils dans sa plénitude « la transsubstantiation », sans le mot bien sûr ? Bien difficile de le dire. Pensent-ils même expressément qu'il ne reste plus que les apparences du pain ? Est-ce nécessaire ? Mais, c'est certain, ils ont retenu la formule, que c'est un grand mystère, qu'ils ne peuvent traiter ce pain comme du pain ordinaire, qu'ils viennent de manger le corps du Christ. Comment l'Esprit dans l'avenir les

(1) Lc. 9/43-45.
(2) Lc. 18/34.
(3) Jo. 11/16.
(4) Jo. 13/37, Mc. 14/31, et passages parr.

guidera-t-il vers la vérité entière (1) ? Je dirais, pastichant un vers célèbre et l'appliquant à la Cène, mais avec infiniment de respect : « Laissez faire le temps, la vie et l'Esprit Saint », la vie religieuse, évidemment sous l'impulsion de l'Esprit.

Une comparaison permettra de mieux saisir ou de reconstituer — avec ce qu'un pareil travail contient inévitablement de conjectures — l'état d'âme des Apôtres. Quelle est aujourd'hui la disposition essentielle requise par l'Église pour admettre à la communion les enfants ? En plus d'un rudiment de catéchisme, c'est qu'ils distinguent du pain ordinaire le pain eucharistique. Serait-il défendu de supposer les Apôtres dans une disposition d'esprit analogue, et, à cet égard, des enfants spirituels ?

Comme l'enfant, à ses premiers regards, ouvre des yeux éblouis sur un monde dont il ne peut distinguer la richesse infinie, peut-être les Apôtres contemplèrent-ils émerveillés la mystérieuse immensité, que, dans ce pain, ces gestes et ces paroles, le Christ devant eux venait de faire surgir.

Puis vient le scandale inconcevable de la Passion, et la débâcle qu'elle provoque. Dispersés un instant comme des brebis à l'approche du loup, d'instinct, les disciples se sont regroupés au Cénacle. Quels sentiments les agitent, quels espoirs leur demeurent ? Sentiments complexes de la prostration qui suit les émotions trop violentes et à démêler toujours difficiles. La réflexion des disciples d'Emmaüs, la réaction des Onze quand les femmes leur annoncent le Christ ressuscité — celles de Pierre et de Jean, dont on nous rapporte les impressions —, les reproches de Notre Seigneur, et, au soir du jour de Pâques, l'incrédulité à peu près générale devant le Sauveur qui se manifeste, tout porterait à croire qu'ils n'espéraient plus grand chose (2). Non, ce n'est pas, comme Abraham, l'attente contre toute espérance. Peut-être, cependant, le sentiment étrange qui pousse à se refuser à l'évidence, comme lorsqu'à la mort d'un parent ou d'un ami très cher on essaie de se persuader qu'on se trompe, que la mort

(1) Jo. 16/13.
(2) Mc. 16/14; Lc. 24/11, 21/41; Jo. 20/8.

n'est qu'apparente, que sous cette glace des membres circule encore, imperceptible, un filet de vie, que ce corps immobile va remuer, et qu'on se retourne vers le cadavre comme pour y surprendre le signe souhaité de la vie qui se réveille. Ce Christ qu'ils aiment si passionnément, malgré le reniement et le lâchage de la veille, le Christ a trop marqué dans leur existence pour qu'ils puissent retourner tout de suite aux barques et aux filets abandonnés sur le rivage. Ils se regroupent et ils attendent. Quoi, ils ne sauraient dire. Pas la Résurrection. Demain, les femmes iront achever l'embaumement hâtif interrompu par le sabbat. On n'embaume pas avec tant de soin qui va sortir du tombeau. Mais pareille attente anxieuse ne serait-elle pas la disposition indispensable pour recevoir la grâce de Dieu, disposition infime sans doute et initiale, mais dont parfois Dieu se contenterait pour entrer comme un air très doux dans un vase vide, dans une âme convaincue de son irrémédiable détresse et toute prête à saisir, d'où qu'il vienne, un secours qu'elle n'espère plus.

Et l'aube de Pâques blanchit. Les femmes se rendent au sépulcre, s'affolent. Magdeleine court avertir de la disparition du corps. Profanation du tombeau, vengeance des Princes des Prêtres, nul ne pense à la Résurrection. Ni Magdeleine ou Jean aux intuitions d'amour divinatrices, ni Pierre aux éclairs de génie, auquel le Père suggéra jadis de si étonnantes réponses. Pour les autres ces femmes radotent, mais après tant d'émotions! Pierre et Jean partent aux renseignements. Ils trouvent le sépulcre ouvert, les linges soigneusement pliés. Alors seulement le bien-aimé comprend, Pierre pas encore. Les autres croiront lorsqu'apparaîtra le Maître.

Quelle fut de Pâques à l'Ascension la vie et les sentiments des Apôtres? Bien difficile de le préciser. Trop de lacunes demeurent pour permettre les suggestions. Mais il leur reste encore beaucoup à apprendre. Juste avant que le Christ ne les quitte, le messianisme temporel les fascine toujours (1).

Survient enfin l'illumination de l'Esprit au jour de Pentecôte.

(1) *Act.* 1/6; l'Esprit Saint doit poursuivre leur instruction, Jo. 16/12-13.

Là encore cependant, et, malgré les transformations merveilleuses, intellectuelles et morales, provoquées par ce divin Esprit, grâces d'intrépidité et d'intelligence pour ces renégats et ces illettrés, que d'ignorances sur le sens de l'Église et sur leur mission! Se conçoivent-ils autrement que bons Juifs, observateurs fidèles de la Loi, détenteurs de vérités nouvelles apportées par le Christ, mais dont l'existence doit se dérouler et les activités se dépenser à l'intérieur du peuple élu ? Rien dans leurs actes ou leurs paroles ne permet de l'affirmer. Aussi, montent-ils régulièrement au Temple aux heures de la prière (1). La défense de participer « in sacris » demeure alors bien lointaine! Mais vienne un événement privilégié, et leurs croyances profondes, jusque là inexprimées, vont submerger et rouler, comme un flot puissant des épaves encore debout, leurs affirmations de surface.

Que les Docteurs et les Princes des Prêtres, pour eux les représentants officiels de Dieu, leur interdisent de prêcher ce Jésus que le Sanhédrin a crucifié, les voilà qui font appel à la loyauté et à la piété même de leur juge. Ils leur demandent s'il faut obéir à Dieu ou aux hommes, puis, sans morgue, mais avec une fermeté que n'affaiblira pas le cinglement des lanières, ils répondent : impossible (2).

Cette désobéissance provoque un progrès de leur connaissance réfléchie. Quand une autorité qu'ils respectent leur enjoint un ordre contraire aux commandements du Maître, impossible de s'y soumettre. Leurs pouvoirs reçus du Christ ne le cèdent en rien à l'autorité des chefs du peuple. Leur conduite le proclame. C'est un progrès, mais point toutefois la clarté pleine, rien qu'une étape d'approche : ils n'ont pas la vision distincte ni de leur puissance totale, ni de leur entière mission. Mais ce devoir de la première insubordination, cette première atteinte à une puissance jusqu'alors indiscutée, désormais de pure façade puisque le Christ l'a supplantée, va les conduire dans un conflit plus aigu et tout proche, à la conscience de leur pleine compétence.

(1) *Act.* 2/46, 3/1.
(2) *Act.* 4/20.

On les laisse donc partir, ils continuent à fréquenter le Temple. On peut les battre, ils reviendront (1). Pour qu'on ne les revoie plus il faudra que les chefs les excommunient, les expulsent du Temple et des synagogues, qu'ils les tuent (2). Eux, bons Israélites, en quelque façon judaïsants, de tempérament et de caractère, au moins quelques-uns comme Jacques, eux qui ne songent pas encore aux incirconcis, ils accepteront d'être rejetés du milieu de leurs frères, d'être séparés de la religion de leurs pères et des Princes des Prêtres. Ils ne peuvent se détacher du Christ, ils quitteront plutôt la Synagogue. Leur foi au Christ leur montre que dans une opposition entre la Synagogue et le Maître, c'est la Synagogue qui se trompe. La Synagogue, leur mère, mère aimée, gardienne jusqu'à ce jour des messages divins, lorsqu'elle condamne Jésus ne conserve plus la vérité. C'est le Christ, Fils de Dieu, qui a les paroles de vie éternelle. Lui disparu, la vérité, c'est eux ses disciples qui la possèdent, indépendamment des chefs du peuple, et, s'il le faut, contre eux. Progressivement on se détache de la Loi jusqu'à la disparition complète des rapports; quelques contacts encore, puis des relations de bonne amitié, enfin la pleine indépendance. Et ces timides sans orgueil, ces ignorants, oseront, avant qu'il soit longtemps, proclamer une formule d'invraisemblable folie, si elle ne traduisait simplement la réalité : « Il a plu à l'Esprit Saint et à nous... » (3). Marcher comme d'égal à Dieu!

Que de lenteurs aussi et de chocs pour prendre conscience distincte de leur mission universelle. Sans doute ils ont reçu du Seigneur, avant sa montée au ciel, l'ordre d'aller enseigner toutes les nations et de les baptiser (4). Sans doute, ils ont là aussi retenu la formule. Mais quelle résonance cette parole du Maître éveille-t-elle en leur esprit? Pour l'instant, semble-t-il, pas la

(1) *Act.* 5/42.

(2) *Act.* 6/8 à 8/2, martyre de saint Étienne et persécution qui suit. On les reverra cependant. C'est dans le temple que saint Paul est fait prisonnier..., ils ne disent pas du mal des « œuvres mortes »...

(3) *Act.* 15/28.

(4) Matth. 28/19-20, *Act.* 1/8.

moindre vibration, ou, si légère que, dans le tumulte de leur subconscience, ils ne pourraient eux-mêmes la discerner. On la dirait ensevelie au fond de leur mémoire. Elle fermente pourtant comme le grain l'hiver sous l'étouffement des mottes, pour percer au jour à quelque aurore tiède. Pas une fois (1) au cours des neuf premiers chapitres des Actes, durant au moins les trois premières années de l'Église (2), il ne s'agit de recevoir les incirconcis. On serait tenté de croire, à juger par les réactions postérieures rapportées dans le récit inspiré, que pour amener les Gentils à l'économie nouvelle, les Apôtres auraient songé, en ce temps, à les faire passer par le Judaïsme.

Mais, vienne un malheur qu'il eût fallu, semble-t-il, éviter à tout prix, le désastre apparent de la chrétienté primitive, la persécution qui suit le martyre d'Étienne et voilà de nouveau comme au jour de la Passion les brebis et les bergers qui de tous côtés se débandent. Il a fallu qu'une persécution chasse les fidèles hors de Jérusalem pour que leur revienne subitement en mémoire et commence de s'accomplir le commandement du Maître, pour que l'Évangile déborde chez les Samaritains (3). Folie des hommes, sagesse de Dieu! Expulsés de cet empire étroit de la grande ville où l'on affluait de tous les coins de la terre, désormais en contact plus fréquent avec les infidèles,

(1) L'épisode de l'eunuque ne pose pas à proprement parler le problème. Exception pourrait-on dire, question de fait non de droit, résolue d'ailleurs par un lévite secondaire, un diacre. Le passage au demeurant semble un bloc erratique, non qu'il ne soit pas authentique, mais il n'influe en rien sur le cours des événements, jamais personne n'y fait allusion. Cf. JACQUIER, *Les Actes des Apôtres*, 1926, pp. 268 et 311. L'eunuque, du reste, pouvait avoir été circoncis, et il n'est pas impossible que l'épisode se place après celui de Corneille.

(2) Suivant du moins la chronologie courante, qui laisse environ 3 ans entre la mort du Christ et la conversion de Corneille.

(3) *Act.* 8/5, 14. « Jusqu'ici, dit JACQUIER, o. c., p. 194..., Pierre... restait dans le plan du judaïsme ». — On peut noter au passage comment l'histoire de la primitive Église réalise les prophéties et les commandements de Notre-Seigneur : Jérusalem, la Judée, la Samarie, les extrémités de la terre. *Act.* 1/8. Paul dans son premier voyage en Asie Mineure s'adresse d'abord à ses coreligionnaires, ensuite seulement aux Gentils. En certaines occasions, il proclame obéir en cela aux directives du Maître. *Act.* 13/46-47. Cf. aussi *Act.* 16/13, 17/21, 28/17.

l'enseignement du Christ ne leur revient pas tout de suite à l'esprit. Il faut à Pierre un ordre du ciel. Encore semble-t-il s'excuser auprès des frères de Jérusalem comme d'un acte téméraire : « Qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu » (1).

Cet événement capital de l'Église en son jeune âge, l'admission des premiers païens, longuement décrit par saint Luc, permet de suivre d'une façon privilégiée la conduite de l'Esprit et la docile collaboration de l'homme. Non qu'on puisse dissocier dans cette double activité simultanée ce qui revient à l'Esprit et ce qu'il faut nous attribuer, comme si l'action de l'Esprit venait réparer les malfaçons laissées par notre insuffisance et s'ajouter à nos efforts comme une charge plus lourde à un poids trop léger.

L'eunuque de Candace, si Philippe l'a déjà baptisé, est donc retourné dans son Éthiopie lointaine. L'épisode ne pose aucun problème, dans le récit des Actes ne perce aucune allusion. L'Église groupe déjà plusieurs milliers de Juifs, elle a essaimé depuis quelque temps dans la Palestine et la Syrie.

Mais, durant un séjour de Pierre à Joppé (2), tandis qu'il se recueille en la prière, brusquement s'impose à lui une vision étrange, qui d'abord le révolte comme une tentation. On l'invite à manger des animaux impurs. La loi de Moïse le défend. A la manière de Dieu et de son Fils en sa vie mortelle, la voix mystérieuse ne discute pas. Elle n'atténue rien de ses injonctions. Elle affirme en sa contraignante plénitude. « Ce que Dieu a purifié, ne le dis pas impur » déclare-t-elle trois fois. Puis l'étrange apparition disparaît, laissant l'Apôtre dans le trouble et la réflexion.

La vision vient du Seigneur, il n'en peut douter. « La lumière comme dit Augustin, est à elle-même sa preuve » (3). Mais que signifie-t-elle ? Voudrait-elle abolir la vieille Loi si vénérable, dont la psalmodie se mêlait au ressac pour bercer jadis sur les plages de Tibériade ses nuits d'enfant; cette loi qu'il pratique jusqu'à ce jour scrupuleusement. Pressent-il, oh! de manière

(1) *Act.* 11/17. — (2) Pour cet épisode, cf. *Act.* c. 10 et 11/1-19. — (3) Augustin, *In Ioannem*, 35, 4, « Testimonium sibi perhibet lux... »

confuse, quel dépouillement la vision pourrait exiger dans ses habitudes et ses manières de penser. Faudra-t-il, comme Abraham, sortir de la maison de ses pères (1) ? Abandon plus cruel encore que de quitter les siens : se quitter soi-même, ce qui nous a formés, ce qui fait corps avec nous-mêmes ? La méditation de l'apôtre se prolonge.

Arrivent alors les envoyés du centurion Corneille. Et de nouveau l'Esprit se fait entendre : « Voici des hommes qui te cherchent, descends, pars avec eux. C'est moi qui les envoie. » Et Simon obéit. Deux jours après la troupe arrive à Césarée, car à Pierre et aux serviteurs se sont adjoints quelques disciples. Au long du chemin ou dans le silence des haltes, Pierre dut vraisemblablement réfléchir sur le sens de ces apparitions, celle du centurion et la sienne. L'antique distinction entre le pur et l'impur pouvait-elle disparaître ? Un ange a promis le salut à un officier païen ? Et c'est lui qui doit apporter la lumière (2) ? Pour un temps l'Esprit se tait, ou plutôt son action secrète travaille Simon et la maison de Corneille.

L'apôtre se sent mal à l'aise quand il franchit le seuil de cette maison d'infidèles. Il ne peut s'en cacher. Mais Corneille lui décrit à nouveau la vision d'il y a quelques jours. Impossible de douter. La pleine clarté brille dans l'esprit de Pierre. « Vraiment Dieu ne fait acception de personne. En toute nation, celui qui le craint et pratique la justice, lui est agréable » (3). Et Pierre évangélise le Seigneur Jésus.

Il parle encore et, sur ces Gentils, — nouvelle Pentecôte, la Pentecôte des Gentils, — fond le Saint-Esprit. Comme d'autres dans le Cénacle, quelques années plus tôt, les voilà qui magnifient Dieu en des langues diverses. Non, il ne peut être question de circoncire ces néophytes ou de leur imposer les préceptes de Moïse. Ceux qui ont reçu l'Esprit, tout comme Pierre et ses compagnons, n'ont plus qu'à recevoir le baptême. Plus rien ne les empêche. L'impétuosité de l'Esprit et la fidèle correspondance de l'homme ont réalisé cet événement capital dans la vie de

(1) *Genèse* 12/1. — (2) *Act.* 11/14. — (3) *Act.* 10/34-35.

l'Église. La voix du Christ retentit jusqu'aux extrémités de la terre, les siècles à venir, comme les souffles du vent, n'en prolongeront plus que l'écho.

Comme jadis à Capharnaüm en la discrimination première, les prétextes ne manquaient pas de se refuser à Dieu et de se replier sur soi dans la suffisance et l'orgueil. Cette suffisance serait-elle par hasard, le péché contre l'Esprit ? Cette complaisance en soi qui se fait un cœur comme un cœur de Dieu, et qui, trouvant en soi satisfaction entière et ne désirant aucune lumière et nul secours, se ferme aux avances de la grâce. Pierre aurait pu se détourner de la vision et la traiter de machination diabolique. Le Christ n'était-il pas venu accomplir la Thora et la parfaire ? Pas un trait, avait-il déclaré, n'en devait être omis (1). Ne fallait-il pas agir comme enseignaient les Pharisiens ? Et les gestes du Maître s'astreignant à des prescriptions qui ne l'obligeaient pas, tel l'impôt du didrachme, devaient lui revenir en mémoire. Mais aussi d'autres paroles du Seigneur. Qu'on ne verse pas du vin nouveau dans les outres anciennes, que le joug des Pharisiens ne peut se porter (2), qu'il fallait enfin prêcher l'Évangile à toutes les nations de la terre et leur donner le baptême. Et le chef des Apôtres, humble dans sa recherche, attend dans la prière la vérité nouvelle que l'Esprit va faire briller. Ainsi qu'il devait le proclamer plus tard : comme il plairait à l'Esprit. A l'Esprit d'abord, à eux ensuite, et parce qu'il plaisait à l'Esprit. Sentiment profond de ses limites et de son ignorance, mais soumission à la grâce : la seule attitude chrétienne.

Pourtant, même après cette illumination et le baptême de Corneille, l'admission des Centils ne semble pas à tous entièrement réglée : exception de fait eût-on pu dire et diront les Judaïsants, mais non déclaration de droit. On n'a pas encore dégagé le principe. Les païens convertis devront encore protester pour que le concile de Jérusalem, environ quinze ans plus tard, affirme solennellement, avec l'indépendance complète de l'Église à l'égard de l'ancienne Loi, l'universalité de sa mission. L'Église du

(1) MATTH. 5/17-18. — (2) Cf. *Act.* 15/10, « Pourquoi tenter Dieu... et imposer aux disciples un joug que nos pères et nous n'avons pu porter ».

Christ peut recevoir directement, sans circoncision, qui lui vient de la Gentilité; eux, Apôtres du Seigneur Jésus, sont les seuls chefs de cette organisation nouvelle. Plénitude de son pouvoir, plénitude de son domaine, l'Église, dans le chef des Apôtres, a pris conscience entière de sa plénitude de richesse. L'enfant est devenu jeune homme. Si l'on ne craignait d'écrire une phrase interprétée sans bienveillance, nous saluerions volontiers dans l'Église, corps social, l'éclosion de la pensée réfléchie et de son expression (1).

Ils ont donc rompu avec la Synagogue (2), et proclamé facultatives les prescriptions mosaïques (3), mais le développement, n'est pas encore achevé. Plusieurs années s'écoulent avant que Paul ne déclare l'inutilité de la Loi (4). Malgré tout cela, ils ne refusent pas de participer aux cérémonies juives, leur reconnaissant valeur religieuse. Paul lui-même, le fougueux Paul, qui reprit Céphas avec tant de liberté (5), circoncit Timothée (6) et, sur la fin de sa vie, s'associe à la liturgie des Nazirs de Jérusalem (7).

Charité sans doute, et combien touchante pour des frères plus faibles, illustration des conseils de la première lettre aux Corinthiens (8), mais ne pouvons-nous y voir une survivance, du reste légitime, du passé? Influence du milieu et de l'éducation, influence qui n'écorne en rien l'omnipotence ou l'ingénieuse sagesse de la Providence. Bien au contraire cette souplesse dans la sûreté, qui respecte la liberté de l'homme et néanmoins l'amène où elle a décidé, ne doit-elle pas susciter chez le chrétien un émerveillement et une admiration plus grande de la puissance divine, source intarissable d'étonnements délicieux.

(1) Pour les apôtres, après la conversion de Corneille, la question semble réglée. Pierre approuve sans réserve la conduite de Paul et Barnabé, qui évangélisent les païens. — (2) Environ en l'an 33. — (3) Environ en 49, *Act.* 15/7 sv. cf. JACQUIER, o. c. p. 439; ou peut-être en 51. — (4) Début de 56, cf. PRAT., *Théol. de saint Paul*, 5e éd. p. 221; 1e *Cor.* 7/19 et les passages parallèles et postérieurs, *Rom.* 3/28, 7/14, *Gal.* 2/16, *Gal.* 4/5, 6. — (5) Année 49, *Gal.* 2/11-21; ou peut-être 51, cf. plus haut note 3. — (6) En 52, *Act.* 16/3. — (7) En 57, *Act.* 21/21-24. — (8) 1e *Cor.* 8/13 : « C'est pourquoi, si un aliment est une occasion de chute pour mon frère, je ne mangerai jamais de viande ...».

C'est, en effet la puissance de Dieu, qui a mené les apôtres où ils sont arrivés. Ils n'y sont pas venus de leur propre initiative et fantaisie. Ils n'ont pas tracé et construit la route qu'ils ont suivie. Ils sont venus là où ils n'attendaient pas, qui sait peut-être, là où, livrés à eux-mêmes, ils eussent refusé de venir. Mais le Christ leur avait dit qu'il les conduirait où ils ne voudraient pas.

Ainsi en trente ans à peine quelle distance parcourue! Que ces prédicateurs d'un royaume qui n'est pas de ce monde diffèrent des rudes pêcheurs galiléens, sans idées que celles de leurs compatriotes, charnelles et grossières, et qui n'attendaient qu'un Messie temporel! Certes, ils pénètrent plus profond le mystère de Dieu. Leur savoir plus étendu porte sur plus d'objets distincts, mais c'est le même élan d'esprit qui les pousse. Le don total de leur personne à la personne aimée du Seigneur Jésus, qui les arracha jadis à leurs filets, a commandé, au long de ces trente ans mouvementés, bien d'autres abandons! Abandonnée, leur conception matérielle du Messie; abandonnées, leurs habitudes et leur façon de vivre; abandonnée, la religion de leur enfance et de leurs pères; abandonné, leur pays!

C'est toujours le même esprit, car dans ce long chemin parcouru on ne trouverait pas un point de rebroussement. Des points d'hésitation parfois, de piétinement oui, un point de chute, pas un de déviation. Ils ont pu être contre la lettre, ils n'ont jamais été contre l'esprit (1). Pour avoir ainsi tout sacrifié au Seigneur Jésus c'est qu'ils l'aimaient vraiment de toute leur âme, de toutes leurs forces et de tout leur esprit, comme Dieu.

Manœuvriers habiles, accoutumés à prendre le vent, ils ont su, dans le sillage du Christ, déployer leurs voiles toutes grandes aux souffles de l'Esprit. Aux sautes de vent, aux changements de direction, ils ont convenablement modifié leur voilure, leur souple docilité aux plus faibles frémissements de l'Esprit les a, dans et par le Christ, conduits au Père.

Fourvière. Lyon. J. ROCHE, S. I.

(1) Ces trois lignes sont une citation, point assez fidèle pour être mise entre guillemets, d'un passage de C. PÉGUY, *Cahiers de la Quinzaine*, 4/9/1911 pp. 237-238.

L'onanisme conjugal

III. Coopération licite ou illicite (1)

Doctrine commune.

On connaît la doctrine commune des théologiens sur la coopération de l'époux innocent à des relations onanistes. Tous distinguent entre les relations qui commencent au moins d'une manière normale et honnête en soi, et celles qui sont viciées dès le début par le mode même de l'acte. Dans le premier cas, ils admettent que l'époux innocent peut se prêter aux rapports à deux conditions : avoir employé sérieusement les moyens les plus aptes pour détourner le coupable de son mauvais dessein; être excusé par un grave inconvénient du devoir positif de charité d'empêcher la réalisation matérielle de l'acte coupable.

Chaque fois que ces deux conditions sont remplies, tous les moralistes estiment que la femme peut accepter des relations conjugales, avec la prévision certaine que le mari les interrompra d'une manière coupable et que le mari peut aussi poser l'acte conjugal avec la prévision certaine que sa femme détruira ou expulsera le liquide séminal après les rapports.

On justifie ces solutions par l'application des principes sur la coopération. Dans le premier cas, le conjoint innocent ne coopère qu'à un acte *honnête en soi*. Il l'est aussi par l'intention. Le devoir de charité d'empêcher l'époux de réaliser sa volonté coupable cesse s'il ne peut être accompli qu'au prix d'un très grave inconvénient.

Dans le second cas, disent les moralistes, l'acte auquel l'époux innocent coopère est *mauvais en soi*. En effet, ce n'est pas un acte sexuel normal, mais un acte vicié dans son mode essentiel, opposé en lui-même à la loi naturelle des relations sexuelles.

Plusieurs réponses du S.-Siège ont guidé ou confirmé l'enseignement des théologiens en cette matière. Le 1 février 1823 la

(1) Sur la coopération à l'onanisme une discussion intéressante a été menée récemment dans *The ecclesiastical Review*, 1931, fasc. de mars, mai, juin, juillet et octobre par Mgr Ryan et les PP. Kearney, s. i. et Burkett, s. i.

S. Pénitencerie admet que la femme puisse, dans les conditions expliquées ci-dessus, se prêter aux relations conjugales, même si le mari est décidé à les interrompre (1). Cette solution est répétée dans ses réponses du 8 juin 1842 (2) et du 3 avril 1916, ad. 1 (3). Au contraire, la coopération même matérielle à l'acte commencé par l'homme avec un préservatif est déclarée gravement coupable dans les réponses du S. Office, 19 avril 1853 (4) et de la S. Pénitencerie, 3 juin 1916 (5). Celle-ci ajoute même que la femme est obligée à opposer dans ce cas à son mari la résistance qu'une jeune fille devrait opposer à celui qui voudrait la violer.

La formule de l'Encyclique.

Dans son Encyclique *Casti connubii*, le Saint-Père s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : « *optime novit sancta Ecclesia* non raro alterum e coniugibus *pati potius quam patrare peccatum cum* ob gravem omnino causam *perversionem recti ordinis permittit, quam ipse non vult*, eumque ideo sine culpa esse, modo etiam tunc caritatis legem meminerit et alterum a peccando arcere et removere ne negligat » (6).

A première lecture, ce passage étonna plus d'un théologien. Le Souverain-Pontife semblait ne faire aucune distinction entre les différentes formes de l'onanisme et admettre que la coopération fût toujours licite, moyennant les conditions requises par la charité et la présence d'un très grave motif. Mgr John A. Ryan exprima cette impression dans son commentaire sur l'Encyclique (7); il eut d'ailleurs bien soin de préciser plus tard sa pensée comme suit : l'Encyclique ne se prononce pas sur la distinction à faire entre la coopération à telle ou à telle forme de l'onanisme; *par elle-même*, elle ne peut donc servir à l'établir (8). Mais il va plus

(1) Gousset, *Justification de la th. mor. de S. Alph.*, p. 272.
(2) Ferreres, s. i., *Comp. theol. mor.*, 11e éd., II, n. 1162-1163.
(3) Ferreres, *ibid*, n. 1165.
(4) Bucceroni, *Commentarii* (Romae, 1910), p. 261.
(5) Ferreres, *l. c.*, n. 1165.
(6) *A. A. S.*, xxii, 1930, p. 561.
(7) *The eccl. Rev.*, mars 1931, p. 266.
(8) *The eccl. Rev.*, juillet 1931, p. 72, ss.

loin. Sans contester évidemment l'obligation des réponses données par le Saint-Siège, il dénie toute valeur à l'explication fournie par les théologiens. A son avis, il n'y a aucune différence essentielle par exemple entre le rapport interrompu et les relations commencées avec l'usage d'un préservatif (1).

Voyons d'abord ce qu'il faut penser du texte de l'Encyclique, ensuite des objections de Mgr Ryan à l'argumentation traditionnelle.

On a dit, pour expliquer le passage de l'Encyclique, que dans un document de ce genre le Saint-Père ne s'écarterait pas de toutes les décisions antérieures du Saint-Siège et de l'enseignement unanime des théologiens sans le dire explicitement. Cela nous paraît de toute évidence. Ensuite, ajoute-t-on, ce n'est point le lieu d'entrer dans le détail des distinctions qu'appelle la doctrine de la coopération. Le Pape peut se contenter d'affirmer que parfois le conjoint ne pèche pas, tout en donnant une participation matérielle aux fautes qu'il éprouve (2). D'ailleurs les seuls mots « *optime novit sancta Ecclesia* » qui introduisent ce passage suffisent pleinement à montrer que le Saint-Père exprime ici la seule doctrine commune dans l'Église au moment où il écrit et n'introduit pas brusquement un enseignement nouveau, jusqu'ici sévèrement condamné (3).

Si pertinentes que soient ces considérations, elles sont, nous semble-t-il, inutiles à l'explication du texte de l'Encyclique. Le P. Hürth, S. I. a parfaitement raison de dire (4) que ce texte est rédigé avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer et exclut les formes de coopérations condamnées par le Saint-Siège et les théologiens. Car il faut, quoi qu'en pense Mgr Ryan, maintenir qu'il y a une différence essentielle entre la coopération à un acte

(1) *The eccl. Rev.*, juin 1931, p. 620, ss. La thèse traditionnelle fut défendue contre Mgr Ryan par les PP. James H. Kearney, S. I. et Phil. H. Burkett, S. I, dans *The eccl. Rev.*, mai 1931, p. 503 ss.; juillet, 1931, p. 70, et octobre 1931, 395, où l'on trouvera aussi les répliques du Recteur de l'Université de Washington.

(2) Cf. VERMEERSCH, S. I., *Periodica*, XX, p. 56.

(3) C'est là une remarque du P. Kearney (*The eccl. Rev.*, oct. 1931, p. 398).

(4) Cf. *Scholastik*, 1931, p. 634.

conjugal commencé et surtout achevé normalement, mais vicié ensuite de diverses manières, et celui qui, dès le début, est posé dans des conditions qui excluent la fécondation.

Examinons dans les deux cas ce que le conjoint innocent *réalise volontairement* (vult, patrat) et ce qu'il *permet* (patitur).

Dans le premier cas, le conjoint innocent *veut* et *réalise* un acte honnête dans son objet : acte sexuel légitime *en soi et posé selon la loi naturelle*. Car tels sont bien, malgré l'intention coupable de l'autre conjoint, le début normal des relations matrimoniales (qui seront interrompues), et, à plus forte raison, l'acte conjugal complet (après lequel le liquide séminal sera expulsé ou détruit). Le conjoint innocent ne coopère en rien à *l'exécution* de l'intention, à *l'action* mauvaise de son partenaire. Que celui-ci cesse l'acte en se retirant ou, après l'achèvement de l'acte conjugal, détruise le sperme, il faut dire que l'autre conjoint permet, laisse faire (patitur) un acte auquel il ne prend activement aucune part. Il n'y a donc aucune coopération immédiate à un acte mauvais.

L'Encyclique dit donc avec une rigoureuse exactitude « non raro alterum e coniugibus *pati potius quam patrare* peccatum cum *perversionem* recti ordinis *permittit*, quam ipse *non vult*, eumque *ideo* sine culpa esse..... »

Examen de quelques objections.

Reste à résoudre les objections de Mgr Ryan. 1° Dans les deux cas, l'acte auquel coopère l'époux innocent est *intrinsèquement* mauvais. En effet la malice ne vient pas de l'acte physique, mais de l'objet de la volonté. Or dans les deux cas l'époux coupable veut, dès le début, un acte sexuel contraire à la loi naturelle. Donc il n'y a pas de différence essentielle entre les deux cas; si la coopération peut être légitime dans l'un, elle ne peut être intrinsèquement mauvaise dans l'autre.

Nous avons, pensons-nous, déjà fourni les éléments de la réponse. Tous les moralistes enseignent avec raison que *jamais* il n'est permis de coopérer positivement à une *action* qui est mauvaise *en elle-même*. Ce concours *positif* est impossible sans *vouloir* l'acte *tel qu'il est* dans son exécution. L'objet étant

mauvais, la volonté est coupable. Au contraire, si l'acte posé est bon ou au moins indifférent, il peut être objet d'une volonté honnête. Reste uniquement à voir si un autre devoir, par exemple de justice ou de charité, permet de le poser, bien qu'il facilite l'exécution d'une volonté mauvaise du prochain.

Contentons-nous d'une application, celle que personne ne met en doute. Quand le mari décidé à achever l'acte, mais à exclure la possibilité de fécondation, emploie dans ce but un condom, l'acte *tel qu'il est posé* est contraire à la loi naturelle, puisque tel quel opposé à la finalité de la faculté sexuelle. Il ne peut donc, tel qu'il est, être voulu légitimement. Or la femme qui s'y prêterait ne souffrirait pas seulement un désordre auquel elle ne prendrait aucune part, elle poserait elle aussi volontairement cet acte sexuel mauvais, donc le voudrait *tel qu'il est*, quelles que fussent par ailleurs ses répugnances pour cette action. Et c'est là, nous paraît-il, une différence essentielle.

2° Mais, insistera-t-on, l'acte *physique*, considéré en lui-même, peut être bon. Donc l'intention seule le rend coupable.

Distinguons : le seul fait de la pénétration, malgré la présence du préservatif, n'est pas *en lui-même*, un acte contre nature. Il faut le concéder. Mais dans l'acte onaniste, il est la réalisation d'un acte contre nature et c'est *à cet acte* que l'époux coupable demande à son conjoint d'apporter son concours actif et immédiat, *de prendre volontairement part*. Un simple exemple. Ouvrir le ventre d'un innocent est un acte *matériellement* indifférent. S'il est le début d'une intervention chirurgicale utile, il est un acte bon auquel je puis apporter un concours actif et immédiat. Mais si, *hic et nunc*, il n'a d'autre résultat que de blesser la victime et de répandre son sang, il est *mauvais*, ne peut être l'objet de ma volonté et, sous n'importe quelle menace, je ne puis l'accomplir. Or, l'acte conjugal commencé avec un condom pour être fait d'une manière onaniste est aussi mauvais, ne peut être objet de volonté, ni donc de concours actif et immédiat.

Nous avons omis à dessein les mots de coopération matérielle et formelle, pour empêcher toute équivoque sur une terminologie, justifiée sans doute, mais facilement imparfaite ou incomplète.

3° Mgr Ryan insiste et prétend que dans les deux cas l'époux innocent coopère à l'acte intrinsèquement mauvais du conjoint coupable. Il prétend ou suppose que l'*objet* de la volonté du coupable est dans les deux cas *identiquement* l'objet de la volonté de l'innocent. En cela, il se trompe. Quand l'acte commence et surtout s'achève d'une manière honnête, l'objet de la volonté du coupable est intrinsèquement mauvais parce qu'il veut dès le début un acte contre nature, c'est-à-dire il veut interrompre l'acte bien commencé ou détruire le sperme après l'achèvement normal des relations. L'objet mauvais est donc l'*interruption* anormale de l'acte ou la *destruction* du sperme. Mais la volonté de l'innocent peut parfaitement porter sur le *commencement honnête* de relations pour lui légitimes et à plus forte raison sur l'*acte normal* du début à la fin. Dans l'objet total et unique de la volonté du coupable, cet élément est séparable. Au contraire, quand l'exécution elle-même de la volonté coupable est déjà mauvaise, quand elle consiste dans un rapprochement qui, dans ces circonstances, est la réalisation d'un acte contre nature, la participation active et immédiate à cet acte est nécessairement l'objet de la volonté de l'époux qui y coopère sans être sous l'empire de la violence physique. Sans doute il ne la veut que pour éviter un mal d'un autre ordre; mais le moyen est,dans l'objet total d'une volonté, une véritable fin première, intermédiaire, objet d'abord en soi du vouloir. C'est d'ailleurs pour ce motif que la fin ne justifie jamais les moyens.

Un cas difficile.

Parmi les diverses formes de coopération, il en est une dont le caractère moral n'a pas toujours été apprécié de la même manière. On fabrique aujourd'hui un pessaire qui peut s'adapter assez exactement, du moins pendant un certain temps, au col de la matrice. Il constitue ainsi une séparation matérielle entre le vagin, qui reste entièrement libre, et l'utérus, à l'entrée duquel il est fixé (1). Dès lors les conditions matérielles d'un acte sexuel

(1) Sur les méfaits *physiques* du « Sterilet », pour lequel une maison de

normal semblent réalisées et, au point de vue physiologique, la différence est à peine appréciable entre ce rapprochement et celui qu'admet une femme qui a subi l'ablation d'une grande partie de l'uterus. Puisqu'on admet que cette femme n'est pas « impuissante » et peut user du mariage, on comprend les hésitations de certains auteurs à condamner absolument la coopération du mari dans cette forme d'onanisme (1). Aujourd'hui toutefois on ne trouvera plus l'affirmation de sa licéité dans aucun auteur. Le R. P. Vermeersch la combat dans un article des *Periodica*, t. XIV, 1926, p. 65. Sur l'ordre des évêques allemands, elle a disparu des Instructions aux confesseurs, § 5, où elle s'était glissée, affirme-t-on, à leur insu. Elle a ainsi perdu toute apparence de probabilité extrinsèque.

Les motifs qu'on pourrait faire valoir en sa faveur ne nous paraissent pas sérieusement probables.

En acceptant d'avoir des relations avec sa femme, munie de ce genre de pessaire, le mari coopère activement et immédiatement à un acte posé contrairement à la loi naturelle. Au moment où il le commence, il le veut nécessairement *tel qu'il est*, acte mauvais non seulement par l'intention, mais dans sa réalisation. Cette coopération est, à notre avis, aussi injustifiable que celle de la femme acceptant des relations avec son mari, usant d'un préservatif. La similitude de cet acte sexuel avec celui d'une femme qui a subi l'hystéroctomie nous paraît purement matérielle. Cette similitude n'empêche pas qu'un des actes est, tel quel, conforme à la loi naturelle et l'autre, tel qu'il est réalisé, un acte contraire à la loi naturelle. La *coopération* tire de cette différence une moralité tout opposée.

Devoir des confesseurs.

Il est enfin dans l'Encyclique elle-même question d'une autre coopération gravement coupable, bien que plus éloignée. C'est celle des confesseurs qui favoriseraient cette aberration morale

Bruxelles a fait une grosse propagande, cf. R. SCHOCKAERT, *l. c.*, p. 29.

(1) Cf. VERMEERSCH, *De castitate*, éd. 1921, n. 268.

par leur manière de parler ou par leur silence ou par l'omission des justes exigences du sacrement de pénitence. Les devoirs des confesseurs en cette matière ont été fort bien définis, surtout à la suite des réponses du Saint-Siège, par un grand nombre de moralistes. Les paroles du Saint-Père à ce sujet sont d'une gravité exceptionnelle et destinées, est-il besoin de le dire, non à diminuer et à édulcorer, mais à confirmer l'enseignement des théologiens (1).

Quand on sait les ravages causés dans certains pays par le silence prolongé des pasteurs, l'abus que des pénitents cultivés font des moindres apparences de concession en cette matière, le scandale, c'est-à-dire les graves excitations au péché causées par l'indulgence excessive de certains confesseurs, on comprend la leçon donnée par le Vicaire de Jésus-Christ à ceux qui, avec lui, répondront devant Dieu du salut des âmes. Aussi ne voyons-nous pas comment on peut excuser ceux qui, soit dans leurs discours, soit dans des articles de revues, insistent presque uniquement sur ce qui, dans ce passage de l'Encyclique, peut servir à diminuer cette grave obligation et à excuser le silence de prêtres trop timides ou qui reculent devant la nécessité d'imposer au pénitent la pratique sincère de ses devoirs ou l'abandon de pratiques religieuses routinières. N'est-ce pas là « permettre l'erreur... ne pas se mettre à l'abri de fausses opinions... et être de connivence avec elles ». La formule d'une loi *morale* d'une pareille gravité ne peut s'interpréter comme le texte d'une loi *disciplinaire* in materia odiosa.

J. Creusen, s. i.

(1) « Sacerdotes igitur, qui confessionibus audiendis dant operam, aliosque qui curam animarum habent, pro suprema Nostra auctoritate et omnium animarum salutis cura, admonemus, *ne* circa gravissimam hanc Dei legem fideles sibi commissos *errare sinant*, et multo magis, ut ipsi se ab huiusmodi falsis opinionibus immunes custodiant, neve in iis ullo modo conniveant. Si quis vero confessarius aut animarum pastor, quod Deus avertat, fideles sibi creditos aut in hos errores ipse induxerit, aut saltem sive approbando sive dolose tacendo in iis confirmaverit, sciat se supremo Iudici Deo de muneris proditione severam redditurum esse rationem, sibique dicta existimet Christi verba : « Caeci sunt, et duces caecorum : caecus autem, si caeco ducatum praestet, ambo in foveam cadunt. » *A. A. S.*, xxii, 1930, p. 560.

Les missionnaires belges aux États-Unis [1]

Dans l'histoire de nos missionnaires au XIX^e siècle on ne peut guère, avant 1860, parler de missions belges proprement dites. Sans doute, c'est vers les États-Unis que convergent les efforts des apôtres partis de Belgique; mais là encore, comme dans les multiples et diverses régions évangélisées avant la Révolution française, les prêtres belges travaillent, mêlés à des prêtres d'autres nationalités : Français, Irlandais, Italiens, Allemands. C'est qu'en Belgique, à cette époque, aucune province d'ordre religieux n'est assez développée pour posséder sa mission.

Trois périodes, dans l'histoire de l'apostolat belge en Amérique du Nord :

La première s'étend de 1804 à 1838 environ. C'est la moins connue. Deux Belges, Charles Nérincx et Jean Pierre De Nef apparaissent au premier plan. Ce sont des initiateurs. Charles Nérincx est prêtre; son champ d'action est le Kentucky; mais à chacun de ses retours en Belgique il gagne à la cause qui lui est chère de nombreux adeptes, parmi lesquels Pierre De Smet. De Nef est laïque; il habite Turnhout; de 1810 à 1840, il emploie magnifiquement son temps, ses connaissances, sa fortune, à découvrir, former et aider des ouvriers apostoliques pour l'Amérique. A peu près en même temps que ces deux hommes, splendides dans leurs efforts isolés, se présente, plus efficace parce que mieux organisée, la province belge de la Compagnie de Jésus : un homme y retient d'abord l'attention, le P. Van Quickenborne.

(1) *Note.* Cet article fait partie d'une étude d'ensemble sur *les Missionnaires belges de* 1830 *à* 1930, qui paraîtra dans l'ouvrage : *Un siècle de l'Église catholique en Belgique,* 1830-1930, publié sous la direction de M. C. Joset (Bruxelles, les éditions Vermaut). Nous nous sommes servi d'un bon nombre de lettres inédites, d'autres lettres publiées dans les *Annales de la Propagation de la Foi,* de la *Correspondance du P. De Smet,* éditée par le P. F. DEYNOODT, S. I., 6 vol. Bruxelles, 1873-1878, etc., etc. Parmi les livres et articles utilisés, citons : C. MAES, *The Life of Rev. Ch. Nérincx.* Cincinnati, 1880. — P. PALLADINO, S. I., *Indian and White in The North-West or a History of Catholicity in Montana.* Baltimore 1894. — J. G. SHEA, *History of the catholic Missions among the Indian Tribes of United States.* New-York, 1857. — J. G. SHEA, *History of*

Mais l'illustre missionnaire des Montagnes Rocheuses l'éclipsera bientôt. Pierre De Smet est envoyé, en 1838, chez les Pottowatomies; un prêtre séculier du diocèse de Gand, Deseille, l'y avait précédé de quelques années. De 1838 jusqu'à sa mort, en 1873, nous voyons De Smet marcher de conquête en conquête. Mais, s'il est le plus grand des apôtres des Peaux-Rouges, entre 1840 et 1870, il n'est pas le seul. D'autres Belges, les Vercruysse, les Duerinck, les De Vos, les Bax travaillent à ses côtés. Ils travaillent beaucoup, et avec quel succès! Jamais les missions indiennes en Amérique n'ont donné des résultats aussi brillants. On retrouve en ces pionniers l'héroïsme des de Brébeuf et des Jogues; en leurs ouailles, la ferveur religieuse des Hurons.

Cependant, depuis 1857, un séminaire américain est fondé à Louvain. En une cinquantaine d'années il enverra aux États-Unis plus de cent prêtres belges. Parmi ceux-ci se détache la figure de Mgr Seghers, l'apôtre de l'Alaska.

Enfin, vers 1860, d'autres terrains d'apostolat réclament nos religieux, et, lorsqu'est tué, en 1886, le saint évêque de Vancouver, le temps des grandes entreprises belges pour la conversion des païens de l'Amérique du Nord semble définitivement passé.

1. Un apôtre recruteur d'apôtres : Charles Nérincx (1804-1824).

Nous devons la biographie de ce prêtre flamand, dont vingt années furent données à l'apostolat dans le Kentucky, à un autre prêtre flamand, Mgr Maes, devenu évêque à Covington (Kentucky).

the Church in the United States, t. II-IV, New-York, 1888-1892. — E. Laveille, s. I., *Le P. De Smet, apôtre des Peaux-Rouges* (1801-1873). 4e édit. Louvain, 1928. — P. Guilday, *The Life and Times of John Carroll*, 2 vol. New-York, 1922. — A. Lebrocquy, *Vie du P. Helias d'Huddeghem*, s. I. Gand, 1878. — G. Kurth, *Sitting-Bull*, dans la *Revue Générale*, 1878 et 1879. — J. Van der Heyden, *The Louvain American College*, 1857-1907, Louvain, 1909. — Dom M. Spits, O. S. B. *L'apostolat catholique parmi les Indiens aux États-Unis*, dans *Bulletin de l'Union du Clergé*, janvier 1932. — M. de Baets, *Mgr Seghers, l'Apôtre de l'Alaska*. Gand, 1896. — A. Brou, *Les jésuites missionnaires au XIXe siècle*. Bruxelles, 1908. — L. Delplace,s . I. *Les missionnaires belges et hollandais aux États-Unis d'Amérique*, dans la *Revue générale*, janv. 1912. — Mgr Baunard, *Histoire de Madame Duchesne*. Paris, 1878.

Charles Nérincx, d'Herfellingen en Brabant, curé d'Everberg, dut s'enfuir de sa paroisse, parce que le Directoire l'accusait d'avoir exercé le ministère sacré sans s'être soumis à la prestation du serment. Il parvint à se cacher à Termonde, et y prit la direction d'un hôpital dont sa tante était supérieure. Plus tard, jugeant le serment imposé par la constitution consulaire aussi condamnable que les précédents, il refusa de rejoindre sa cure. Une lettre écrite par un ancien jésuite, originaire de Liége, le P. Stanislas Cerfoumont, dont le zèle se dépensait depuis longtemps aux États-Unis, semble l'avoir décidé à partir pour l'Amérique. Carroll, encore seul évêque des États-Unis, lui confia le Kentucky, région située au Nord de la Confédération et couvrant alors une superficie de 4.335 lieues carrées. Infatigable, le plus souvent à cheval, Nérincx parcourut pendant vingt années ce territoire. Les communautés de fidèles qu'il a créées, les églises qu'il a bâties ne se comptent pas. C'est lui encore qui fonda la Congrégation des Sœurs de Lorette, toute dévouée à l'éducation des enfants. Quand, une vingtaine d'années après sa mort, un de ses neveux, le P. F.-X. De Coen, arriva, en Amérique, et qu'il entreprit, pour s'initier à l'apostolat, un voyage dans le Kentucky, il retrouva partout les traces de ces travaux gigantesques. A son tour, le P. De Smet a exalté l'esprit de sacrifice, l'endurance, le courage, la piété, le zèle de l'ancien curé d'Everberg qu'il connaissait bien, puisqu'il lui devait sa vocation. En Nérincx se retrouvaient la sévérité, l'austérité, l'intransigeance, caractéristiques de beaucoup de membres de notre clergé vers la fin de l'ancien régime. Voici, dans une lettre à un ami, comment il souligne les vraies raisons de son départ pour l'Amérique. Il ne parvient pas, dit-il, à faire en Belgique « une vraie pénitence et de dignes satisfactions ». Il craint, s'il reste au pays, « le danger de sa propre défection » ou de sa perversion. Belle âme, pleine d'humilité dans son zèle!

Jusqu'à sa mort, Nérincx rêva d'abandonner à d'autres l'apostolat chez les Blancs afin de se dévouer exclusivement à l'instruction religieuse des sauvages, et son évêque ne parvint qu'à grand peine à empêcher cette limitation excessive de son rayonnement. D'ailleurs, d'autres Belges, gagnés par lui à la cause de l'évangé-

lisation de l'Amérique, seconderont son influence et ses projets.

Car, plus encore que l'apôtre du Kentucky, Nérincx est, pour nous, le recruteur de missionnaires. Il revint plusieurs fois en Belgique pour y chercher du renfort, particulièrement de 1815 à 1817, et encore en 1821. Antérieurement au premier de ces voyages, un certain nombre de Belges sont déjà partis pour les États-Unis dans un but apostolique. Il faut donner à leur sujet quelques détails. Ceux-ci permettront d'ailleurs de comprendre les relations étroites qui existèrent entre Nérincx et les Jésuites.

Carroll, premier évêque des États-Unis, avait appartenu à la Compagnie de Jésus avant sa suppression et il souhaitait vivement la voir rétablir dans son immense diocèse de Baltimore. Ce désir fut réalisé en juin 1805 et, dès l'année suivante, il remettait aux Pères le collège de Georgetown. A la petite communauté formée de la sorte se joignirent bientôt un certain nombre de jésuites belges.

La Compagnie, qui ne sera rétablie officiellement dans le monde entier qu'en 1814, existait en fait, vers 1805, bien ailleurs qu'aux États-Unis. En Hollande, par exemple, les résidences de Nimègue et d'Amsterdam avaient été conservées par d'anciens jésuites, et deux de ces Pères, Henri Fonteyne et Adam Beckers, réadmis d'abord dans la Compagnie, avaient été autorisés à recevoir dans ces maisons les sujets d'élite, Belges ou Hollandais, qui désireraient vivre suivant l'institut de Saint-Ignace. Mais ils devaient les envoyer à Dunabourg pour leur formation religieuse.

Le P. Général, Thaddée Brzozowski, élu en septembre 1805, exprime souvent dans ses lettres (inédites) au P. Fonteyne la conviction qu'il reste peu de place en Europe pour l'apostolat des jésuites. Mais l'Amérique du Nord s'ouvre largement à eux. Et le Supérieur conclut invariablement : « Envoyons donc aux États-Unis le plus grand nombre possible de nos religieux ».

Parmi les Belges qui furent ainsi choisis pour le ministère en Amérique, avant 1816, nous rencontrons surtout quatre Wallons et un Flamand. François Malevé et Jean Henry quittèrent le clergé séculier pour entrer au noviciat de Dunabourg. Jean-Guillaume Beschter, ancien curé-doyen de Luxembourg, fut reçu dans la Compagnie à Georgetown; il s'éteignit en 1842, à l'âge de

79 ans, après s'être dépensé à Lancaster, à Baltimore et dans différentes stations de la Pensylvanie et du Maryland et avoir même rempli quelque temps les fonctions de président de l'université de Georgetown.

Les deux Pères, dont il nous reste à parler, sont plus connus : Pierre Malou et Théodore de Theux.

Pierre Malou appartient à une famille aristocratique belge et est le grand père du ministre catholique et de l'évêque de Bruges. Sa carrière est des plus mouvementées. Il est échevin de la ville d'Ypres et chef des volontaires de la West-Flandre à la Révolution brabanconne. Chargé de défendre la cause de l'indépendance nationale à la barre de la Convention, il sent bientôt que le séjour en Belgique ne lui est plus possible sous le régime français et part pour l'Amérique. Cependant sa femme meurt à Hambourg. Alors, pénétré du néant des choses humaines, Pierre devient séminariste en Franconie, puis novice à Dunabourg. On est en 1804 et le nouveau jésuite a 54 ans. Il repart pour l'Amérique sept années plus tard. Aux États-Unis commence la période de sa vie la plus féconde, mais aussi la plus douloureuse. Curé de Saint-Pierre à New-York, Malou s'y dévoua de longues années. Mais il ne put s'entendre avec le second évêque de New-York, John Connolly, qui lui retira même toute juridiction. Pierre quitta alors la Compagnie. Après la mort de Connolly, il fut rétabli dans ses pouvoirs par Rome et reprit ses fonctions à New-York. Malheureusement il ne vécut plus que deux années († 1827). Pierre Malou fut un grand chrétien, un prêtre dévoué, un orateur de marque. Son caractère ne manquait pas d'originalité et se ressentait de sa vie légèrement aventureuse.

Comme tous les autres jésuites mentionnés jusqu'ici, Théodore de Theux de Meylandt avait appartenu d'abord au clergé séculier et avait même enseigné la théologie au grand séminaire de Liége. Depuis la fin de son noviciat au Maryland, en 1818, jusqu'à sa mort, en 1848, il se distingua dans l'enseignement, dans le saint ministère et surtout dans le gouvernement, comme maître des novices, recteur et supérieur des missions du Maryland et du Missouri. Pierre De Smet lui dut une partie de sa formation

religieuse. On s'accorde à voir en lui un des prêtres les plus remarquables cédés par la Belgique à l'Église des États-Unis.

Il est probable que de Theux a été gagné à la cause de l'Amérique par Nérincx. Mais il s'embarqua avant que l'apôtre du Kentucky, rentré au pays, n'eût lancé, en août 1816, son long et chaleureux appel en faveur des missions d'Amérique. Cette brochure a pour titre : *Aan mijne vrienden en bloedverwandten*. Elle détermina la vocation apostolique de bien des jeunes gens. Devenue presque introuvable aujourd'hui, elle mériterait d'être réimprimée.

Aux environs de Pâques 1817, l'apôtre du Kentucky emmène avec lui dix recrues, dont deux prêtres. Très attaché aux jésuites, il a reçu huit de ces volontaires comme candidats à la Compagnie et il les dirige, aussitôt après leur arrivée en Amérique, vers le noviciat de Georgetown. De leur nombre est Jacques Olivier Van de Velde, originaire de Lebbeke près de Termonde, et qui sera président de l'université de Saint-Louis, vice-provincial du Missouri, évêque de Chicago et de Natchez, dans l'État du Mississipi († 1855).

Encouragé par les heureux résultats de sa première expédition, Nérincx se décida à venir jeter une seconde fois ses filets dans la catholique Belgique. Par crainte du gouvernement hollandais, (on était alors en 1820), l'apôtre crut devoir agir dans le plus grand secret. Un jeune homme, qui n'avait pu l'accompagner en 1817, eut quelque peine à découvrir sa retraite. Ce fut surtout à Malines que se déclarèrent les vocations pour l'Amérique. Un professeur du petit séminaire, Pierre-Jean Verhaegen, de Haecht; quatre élèves du grand séminaire : Jean Baptiste Smedts, de Rotselaer; Félix Verreydt, de Diest; François de Maillet, de Bruxelles et Van Horzig de Hoogstraeten; deux élèves du petit séminaire : Josse Van Assche et Pierre De Smet, le futur apôtre des Montagnes-Rocheuses; enfin un prêtre du nom de Veulman, s'embarquèrent le 31 juillet 1821, à Amsterdam. Le mystère, dans lequel s'était fait le recrutement, avait aussi été gardé pour le départ : les futurs missionnaires n'avaient pas même averti leurs familles.

Le 6 octobre 1821, toutes ces recrues de Nérincx, à l'exception

de deux, Horzig et Veulman entraient au noviciat de la mission du Maryland qui avait été transporté à White-Marsch, près de Washington. Ils y furent accueillis par un autre Belge, le P. Van Quickenborne, que nous retrouverons plus tard. C'est lui qui devait leur ouvrir la voie de l'apostolat immédiat chez les païens.

2. *Un collaborateur laïque des missions américaines : Pierre-Jean de Nef.*

Si Nérincx est le grand recruteur des missionnaires belges pour les États-Unis, Pierre-Jean de Nef est leur grand protecteur, leur bienfaiteur, leur père. Il a d'ailleurs été le maître de plusieurs d'entre eux et il a, lui aussi, suscité bien des vocations.

La correspondance entre de Nef et les belges d'Amérique a dû être presque journalière; il vaudrait la peine de réunir ce qui en reste et de le livrer à l'impression. Car l'immense majorité des missionnaires lui écrivent, le tiennent au courant de leur apostolat auprès des Blancs et des Indiens, de leurs constructions d'églises, voire même des péripéties de la vie des communautés. On lui demande sans cesse de l'argent et toutes sortes de secours; et lui ne se lasse pas de donner, comme s'il était millionnaire. Il fut toujours trop généreux pour le devenir.

Pierre-Jean de Nef était né en 1774. Après la Révolution, il avait établi à Turnhout une fabrique de toiles, à la direction de laquelle il ajouta un commerce de vin. Ses relations d'affaires, surtout avec l'Espagne et la France, lui assurèrent des gains considérables qu'il dépensait au profit des missions.

Vers la fin du premier empire, De Nef joignit à ses occupations d'industriel et de commerçant, celle de maître et directeur d'école. Son collège d'humanités parvint à se maintenir malgré les tracasseries du gouvernement hollandais, et en dépit des arrêtés de 1825 qui condamnaient l'enseignement libre. De Nef, qui visait surtout à former des prêtres et des missionnaires, vit sortir de son école les religieux qui devaient ressusciter les abbayes de Bornhem, de Westmalle, de Val-Dieu, de Tongerloo, d'Averbode, de Parc. On nous assure qu'il prépara neuf départs pour les États-Unis,

entre 1811 et 1819, et qu'il forma cinq cents prêtres. Trois années après sa mort (1842), son institut, repris par les jésuites, devint le collège Saint-Joseph de Turnhout. Le général de la Compagnie, le P. Roothaan, appréciait les mérites et la prudence de cet homme au point qu'il l'avait autorisé à recevoir lui-même des novices pour la province de Missouri.

De Nef veut supporter seul les frais de voyage de ses anciens élèves partant pour l'Amérique. De 1832 à 1835, il distribue aux Pères des États-Unis 121.854 francs et consacre 35.000 francs à l'achat de calices, d'ornements liturgiques etc. Et ce ne sont là que deux exemples de sa générosité. Pour ne pas devoir y mettre un terme, il s'ingénie à trouver des ressources nouvelles. Une lettre inédite au P. Van Quickenborne nous dit leur nature : « Avec MM. De Boey, Lepaige et Proost d'Anvers, nous achetons des actions sur divers pays; s'il y a gain, une bonne partie est pour les missions d'Amérique; s'il y a perte c'est pour notre compte ». Quinze prêtres et quinze laïques entrent dans cette association de pieux spéculateurs. On nous permettra d'ajouter que De Nef, industriel, commerçant, maître et directeur d'école, bienfaiteur insigne des missions d'Amérique, fut aussi un ardent patriote. Il joua un rôle considérable dans les événements qui préparèrent la Révolution de 1830; il siégea au Congrès national, puis, jusqu'à sa mort, fit partie de la Chambre des Représentants.

3. Trois Précurseurs du P. De Smet chez des Indiens : Charles de la Croix, Léon Deseille, le P. Van Quickenborne.

Nérincx, De Nef, deux entraîneurs modèles ! Il en est d'autres : Ainsi, Mgr Dubourg, français d'origine et premier évêque de la Nouvelle-Orléans.

Après son sacre à Rome, ce prélat entreprit en France et en Belgique une tournée de recrutement apostolique. A son départ pour les États-Unis, en juillet 1817, il emmenait avec lui vingt-neuf aspirants missionnaires. Quatre d'entre eux appartenaient au diocèse de Gand : Léon-Raymond de Neckere, Constantin Maenhaut, David-Alexandre De Parcq et Charles De la Croix.

Le premier succédera, en 1829, à Mgr Dubourg, sur le siège de la Nouvelle-Orléans, mais pour mourir, déjà en 1833, âgé seulement de trente-cinq ans. Le second, Maenhaut, devenu curé de la cathédrale, puis vicaire-général à la Nouvelle-Orléans, viendra passer en Belgique ses dernières années et prendra place parmi les chanoines de Saint-Bavon († 1873). De Parcq travaillera, comme Nérincx, dans le Kentucky; enfin, le dernier, Charles De la Croix, est un de ces précurseurs du P. De Smet, auxquels nous consacrons le présent paragraphe.

Tandis que les anciennes missions des Espagnols et des Français chez les Indiens de l'Amérique du Nord avaient été reprises dès les débuts du XIX^e siècle par des prêtres séculiers (Richard, Badin, Dejean, etc.), ou des religieux (le rédemptoriste Sänderl et le franciscain Skolla), la Louisiane et le cours inférieur du Mississipi étaient restés sans apôtres depuis la suppression de la Compagnie de Jésus. Puis, lors de la création de l'évêché de la Nouvelle-Orléans, l'immense diocèse confié à Mgr Dubourg engloba presque tout le bassin du Mississipi jusqu'à Saint-Louis.

Or ce fut à un Belge, à Charles De la Croix, que revint l'honneur d'inaugurer au XIX^e siècle, sous la direction de Mgr Dubourg, la grande œuvre des missions de la Louisiane.

Il remplissait, en 1820, les fonctions d'aumônier au couvent du Sacré-Cœur établi par Madame Duchesne, à Florissant, non loin de Saint-Louis (Missouri), quand arrivèrent dans cette ville des chefs de la tribu des Osages. Ayant gardé le souvenir des Robes-Noires, ils venaient supplier l'évêque de la Louisiane de leur envoyer des missionnaires, comme jadis en avaient eu leurs ancêtres.

Charles De la Croix accepta la mission que lui proposa Mgr Dubourg. Deux fois il se rendit, sur les bords du Néosho. Des ministres protestants l'y avaient précédé. Accueillis d'abord favorablement parce qu'on les prenait pour des prêtres catholiques, les prédicants, en 1820, ne jouissaient plus de la confiance des Indiens. Charles De la Croix, parti de Florissant, chevaucha douze jours avant d'arriver au premier village des Osages. Il y visita toutes les cabanes. Puis, conduit par le Grand Chef et ses

principaux officiers, il gagna d'autres agglomérations. Une fièvre brûlante l'obligea à quitter les Peaux-Rouges qui l'avaient si bien reçu et à qui il avait montré tant d'attachement. Nous le retrouvons alors curé dans la Basse-Louisiane. Mais il dut rentrer en Belgique, d'abord en 1829, puis définitivement en 1833. En 1865, quatre années avant sa mort, il recevait une longue lettre du P. De Smet. Le missionnaire des Montagnes Rocheuses y rappelle les solitudes jadis parcourues par son prédécesseur et devenues depuis lors l'État du Kansas. On y compte maintenant, dit-il vingt prêtres, vingt-cinq églises, trente-cinq stations; il donne aussi à De la Croix des nouvelles de la mission des Osages qui prospère toujours; mais il gémit sur le sort de ces pauvres Indiens, entourés et harcelés par les Blancs, disparaissant à leur approche comme la neige se fond au soleil, et ne devant attendre d'eux que la dépravation.

De ces deux courses rapides de Charles De la Croix chez les Osages, rapprochons l'apostolat plus prolongé, malheureusement trop court encore, d'un autre prêtre séculier belge, de Léon Deseille, chez les Pottowatomies. Vers 1830, cette tribu habitait les deux rives du lac Michigan, dans les territoires du Viskonsin, de l'Illinois, d'Indiana et de Michigan. Les missions catholiques y avaient été reprises à cette date par Frédéric Rézé, plus tard premier évêque de Détroit (1833-1837), et par Étienne Badin. A ce dernier succéda Léon Deseille, originaire de Sleydingue, et parti en 1832, à l'âge de trente-sept ans, pour les États-Unis. Comme De la Croix chez les Osages, Deseille devait trouver chez les Pottowatomies d'excellentes dispositions. Mais tandis que le premier de ces apôtres s'était présenté à une tribu entièrement païenne, où il ne lui fut donné de conférer que fort peu de baptêmes, le second, en 1835, pouvait déjà compter, dans les cinquante villages des Pottowatomies, quelque 700 chrétiens très fervents, parmi lesquels se distinguait le fameux chef Pokegann.

Deseille s'établit chez eux, au village de Pokegann, et y résida trois ou quatre ans. Son apostolat ne nous est guère connu que par un petit nombre de lettres publiées dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. Elles décrivent les bandes de sauvages

venant de très loin trouver le missionnaire pour se faire instruire, promettant de renoncer à la boisson et aux superstitions, lui offrant de bâtir chez eux des églises, le suppliant de ne pas les abandonner. Un jour, des Peaux-Rouges lui amenèrent une petite fille gravement malade. Comme, en route, celle-ci ne donnait plus signe de vie, son père avait fait agenouiller près d'elle ses deux autres enfants déjà baptisés. A la prière de ces âmes innocentes, « la petite morte », commença, nous dit-on, « à bouger et à ouvrir les yeux ».

De Pokegann l'apôtre rayonnait dans les villages environnants. Ainsi à Chitehakos, près de la rivière Tippecanoë. « Je suis resté dix jours, écrit-il en 1835, dans cette mission de Tippecanoë. Dans cet intervalle, j'ai baptisé 43 adultes; une trentaine, déjà baptisés l'an dernier, ont fait leur première communion ».

Cependant le gouvernement américain avait décidé de transporter les Peaux-Rouges à l'Ouest du Missouri et de l'Arkansas. Deux bandes de Pottowatomies s'étaient déjà fixées en 1836 dans le district légal. « La troisième, presque toute chrétienne, ne voulant pas quitter les lieux où elle avait reçu l'Évangile, effrayée par la perspective d'un séjour lointain où elle serait peut-être privée des secours de la religion, avait sollicité une exception à la mesure générale; et, dans l'attente d'une décision favorable, ces sauvages, qui n'en avaient guère plus que le nom, se maintenaient tranquilles à une extrémité du diocèse de Vincennes, administrée depuis quelque temps par le Révérend M. Deseille ». Tels sont les termes d'une lettre du missionnaire. Nous avons aussi une lettre de Deseille à sa mère, un mois et demi avant sa mort, le 9 août 1837 : les Pottowatomies chrétiens ne voulant pas partir pour le Mississipi et ayant pris la résolution de passer au Canada, le dévoué missionnaire s'y déclarait prêt à les suivre partout où la Providence les conduirait.

La Providence devait les mener de l'autre côté du Mississipi. Mais elle ne permettrait pas au pasteur d'y accompagner son troupeau. Usé par le travail et les chaleurs excessives, Deseille se sentit bientôt réduit à toute extrémité. Il essaya vainement d'obtenir un prêtre pour l'assister. « Une des nuits qui précé-

dèrent sa mort, écrit son successeur, M. Petit, il se leva de son lit, et, avec l'aide de deux hommes qui le veillaient et enveloppé de couvertures, il passa dans une chambre voisine qui lui servait de chapelle et où était le Saint-Sacrement réservé pour les malades; là, après avoir adoré pendant un certain temps, il se communia lui-même, puis revint se coucher ».

Le même récit contient des détails touchants sur les dernières heures du missionnaire, ses funérailles, la manière dont les Indiens prièrent pour lui, veillèrent auprès du cadavre et l'enterrèrent.

Le troisième des précurseurs du P. De Smet, le P. Van Quickenborne, mérite de retenir plus longuement notre attention. Déjà supérieur à ses deux compatriotes, De La Croix et Deseille, par les résultats de son apostolat personnel, il reçut en outre la charge de former et de diriger les missionnaires.

Lui aussi appartenait au diocèse de Gand. Il naquit à Peteghem, le 21 janvier 1788, fit d'abord partie du clergé séculier et entra dans la Compagnie en 1815. A la fin de son noviciat, il obtint l'autorisation de partir pour l'Amérique. Il fut successivement maître des novices, supérieur, missionnaire, fondateur de l'université de Saint-Louis, et mourut en 1837.

Le 11 avril 1823, une caravane de douze jésuites quittait la maison de White-Marsch. Ils étaient tous Belges, à l'exception d'un seul. A leur tête, le P. Van Quickenborne, supérieur et maître des novices; dans le groupe Pierre De Smet. Après un voyage d'un mois et demi, ils vinrent occuper, à Florissant, au nord de Saint-Louis, une propriété mise à leur disposition par Mgr Dubourg et qui serait le séminaire des missions du Missouri. Comme le Missouri relevait de son immense diocèse, Mgr Dubourg avait, le 9 mars 1823, conclu avec les jésuites un contrat qui confiait à ceux-ci le soin exclusif des missions établies ou à établir dans cette région; juridiction leur était donnée sur les Blancs et sur les Indiens. De leur côté, les Pères s'engageaient à établir aussitôt à Florissant le séminaire des missions avec un personnel déterminé.

Préposés aux besoins spirituels des catholiques établis à

Florissant et à Saint-Charles, chargés depuis 1824 du collège, puis de l'université de Saint-Louis, les jésuites venus de White-Marsch ne purent pas commencer aussi vite que l'eût désiré le P. Van Quickenborne les travaux de la mission indigène. Cependant, dès 1824, une école était ouverte pour les Indiens à Florissant et les Dames du Sacré-Cœur en fondaient, peu après, une autre pour les Indiennes. Ces établissements prospérèrent jusqu'en 1830. Le P. Van Quickenborne avait fait adopter par le Président des États-Unis et par le R. P. Général de la Compagnie un vaste plan qui consistait à acheter dans l'État du Missouri 6.000 acres de terrains pour 240 familles. On y établirait des jeunes gens élevés à l'école des Pères et mariés, autant que possible, avec d'anciennes élèves des religieuses. On y laisserait deux missionnaires et on bâtirait, au centre de la réduction, une église et un presbytère. Le manque de ressources de la mission, le caractère inconstant des Indiens, mais surtout la politique envahissante du gouvernement vis-à-vis des Peaux-Rouges ne permirent malheureusement pas la mise à exécution de cet audacieux projet.

Nous retrouverons plus loin quelques-uns des missionnaires formés par le P. Van Quickenborne à Florissant. Suivons-le maintenant dans ses expéditions apostoliques. Elles nous sont connues par ses longues lettres, qu'ont publiées les *Annales de la Propagation de la Foi*. Quelques détails seulement glanés de-ci de-là.

Van Quickenborne fit deux visites aux Osages du Kansas, en 1827 et 1828. Comme Charles De la Croix, il fut bien reçu par cette peuplade et baptisa un certain nombre de païens, notamment sur la rivière Osage, et sur les rives du Néosho. En contact avec des ministres presbytériens, le jésuite constata une fois de plus la préférence des indigènes pour les Robes-Noires.

Les deux plus grandes missions du Père se placent en 1835 et 1836, peu de temps avant sa mort; à cette époque le P. de Theux lui avait déjà succédé dans les fonctions de supérieur de la mission du Missouri.

Quickenborne avait conçu le dessein de visiter les peuplades transportées par le Gouvernement à l'Ouest du Missouri et parti-

culièrement, les Shawanons, les Délawares, les Péorias, les Khaskaskias, les Wéas, les Piankaskaws, les Kickapoos et les Pottowatomies émigrés du Nord. Il partit le 20 juin. En territoire indien, le premier homme et les premières femmes qu'il rencontra étaient catholiques, mais privés depuis de longues années de tout secours religieux. L'Indien fit au missionnaire ces confidences : « J'ai été baptisé par un prêtre catholique, ainsi que ma femme. Je suis Shawanon et elle est Wyandotte; mais comme, depuis notre émigration, nous n'avons plus vu de prêtres, nous sommes allés et nous allons encore aux prêches méthodistes ». Les autres femmes rencontrées d'abord par le Père appartenaient à la tribu des Kaskaskias, évangélisée par les anciens jésuites. Leurs maris se mirent à faire le signe de la croix. Ils n'avaient jamais voulu laisser baptiser leurs enfants par les méthodistes mais étaient retombés dans l'ivrognerie et toutes sortes de vices. Aussi leur tribu était-elle presque anéantie. Il en était de même des Péorias tribu voisine. Les Wéas et les Piankaskaws, faibles restes des nations belliqueuses habitant jadis les États de l'Indiana et de l'Ohio, évangélisées elles aussi par les jésuites, avaient également conservé l'usage du signe de la croix.

Mais le P. Van Quickenborne avait hâte d'arriver chez les Kickapoos. Là dominait à ce moment un prophète fameux. Il se rendit chez le missionnaire et engagea la discussion avec lui. Le devin finit par s'avouer vaincu et promit même — était-il sincère ? — de devenir chrétien si les gens de sa tribu recevaient le baptême. Le grand chef était absent mais ne tarda pas à revenir. Il posa au missionnaire cette question : « Avez-vous une femme ? » Van Quickenborne répondit que les prêtres catholiques ne se mariaient point et étaient véritablement des *Robes-Noires*. Après avoir demandé l'avis de son conseil, le grand chef sollicita l'établissement d'un poste fixe chez les Kickapoos.

Quelque temps après, le Père rencontra une délégation des Pottowatomies qu'évangélisait alors Deseille; ils venaient visiter les nouvelles terres que le gouvernement mettait à leur disposition, un peu au sud des Kickapoos. Ces pauvres gens supplièrent le jésuite de leur assurer dans leur réduction nouvelle le ministère

d'un prêtre catholique. Une autre partie de la même tribu, déjà fixée au Nord des Kickapoos, mais encore païenne, aspirait tout aussi ardemment à l'instruction religieuse.

Van Quickenborne écrivit à Washington et obtint l'autorisation d'établir une mission chez les Kickapoos.

En mai de l'année suivante, accompagné d'un jésuite hollandais, le P. Hoecken, et de deux frères coadjuteurs, il revint dans ces pays sauvages. Malheureusement, des difficultés créées par les agents du gouvernement, la maladie du P. Van Quickenborne et le bruit d'une invasion imminente des Sioux retardèrent les travaux. Pendant quinze jours, tandis qu'ils faisaient leur retraite, les Pères, suivant la coutume de la tribu et pour être moins incommodés par la chaleur, laissèrent ouverte la porte de leur hutte. Les Kickapoos entraient, s'asseyaient, regardaient les Pères en méditation, et puis sortaient sans avoir prononcé une seule parole.

On choisit, pour établir la mission, un endroit situé sur la rivière Salt-Creek, près du fort américain Leavenworth, à 400 pas du Missouri. Le poste central était ainsi à une distance respectivement de 30 à 150 milles des principaux peuples à évangéliser. Partant du Salt-Creek, Van Quickenborne visita d'abord les peuplades chez lesquelles il s'était déjà rendu l'année précédente, puis les Kaskaskias et les Péorias. Tous les hommes d'un certain âge y étaient baptisés dans l'Église catholique, mais les Péorias, privés de prêtres, avaient embrassé le protestantisme et il en était de même de la plupart des Kaskaskias. Les principaux chefs Péorias vinrent confesser leur faute au missionnaire; mais ils se déclarèrent incapables de persévérer dans la vraie foi si une Robe Noire ne s'établissait point parmi eux.

La méthode à suivre par les Pères dans ces régions était sensiblement différente de celle qui avait été jadis préconisée par Van Quickenborne. A quoi eût-il servi maintenant d'acheter des terres, d'établir des réductions chrétiennes, d'y attirer les sauvages, puisque chaque tribu occupait un *Territoire Indien* (Oklahama, dans leur langue) nettement circonscrit par le Gouvernement? Il suffisait donc de fonder des postes de mission au milieu de ces réserves et d'y fixer un ou plusieurs missionnaires. Malheureu-

sement presque partout les Robes-Noires avaient été devancées par les protestants, le plus souvent par des méthodistes.

Le Père Van Quickenborne visita également, à environ 40 milles du Salt-Creek, douze familles descendues des Montagnes Rocheuses. Il apprit d'elles que les Têtes-Plates, les Algonquins, les Iroquois comptaient encore des catholiques et avaient retenu des coutumes chrétiennes. Le Père s'offrit à partir pour les Montagnes Rocheuses et se mit en devoir d'apprendre la langue algonquine, intelligible par beaucoup de tribus.

Tels étaient ses desseins lorsque Dieu l'arrêta dans son travail. Le P. de Theux, visitant ses missionnaires, trouva le P. Van Quickenborne si affaibli qu'il le fit rentrer à Saint-Louis. Quelque temps encore l'apôtre put reprendre le saint ministère à la petite paroisse de Saint-François, Portage des Sioux, sur le Mississipi. Mais une attaque de fièvre bilieuse l'emporta bientôt. Il mourut le 17 août 1837. Il n'avait pas encore cinquante ans.

« Premier supérieur de son ordre dans l'Ouest, a écrit J. G. Shea, l'historien des missions américaines, il avait rétabli les missions des jésuites parmi les tribus indiennes..... Au Père Van Quickenborne fondateur de la vice-province du Missouri et de ses missions indiennes, on a fait trop peu d'honneur (*too little honor has been paid*). Son nom est presque inconnu et cependant bien peu ont contribué plus que lui à l'éducation des Blancs, à la civilisation des Peaux-Rouges et à la sanctification de tous ». Et le P. Ponziglione, missionnaire lui aussi chez les Osages, écrivait en 1894 : « Tandis que le Père De Smet a généralement voyagé avec des compagnies américaines bien équipées, le P. Van Quickenborne dut aller son chemin pendant plusieurs années par toutes sortes de privations et de contrariétés, jusqu'à ce qu'il tombât, noble victime de son zèle infatigable. Il a ouvert la voie à la civilisation chrétienne » dans les États actuels de Kansas et d'Oklahama.

Son œuvre, heureusement, sera poursuivie après sa mort par le P. De Smet et ses collaborateurs. Dès 1838, celui-ci commençait, par l'évangélisation des Pottowatomies, la série des grands travaux apostoliques qui allaient immortaliser son nom.

4. *Le contingent apostolique belge aux États-Unis vers 1840.*

Un relevé de l'année 1838 établit ainsi la composition du clergé aux États-Unis : 18 évêques et 430 prêtres, dont 98 Français, 132 Irlandais, 82 Américains, et 41 Belges. Mais il ne s'agit là sans doute que des curés et des vicaires.

Que devient ce contingent quand on tient compte du personnel ecclésiastique et religieux venu de Belgique, aux environs de 1840 ?

Voici d'abord les religieuses. Elles appartiennent à plusieurs ordres ou congrégations, et l'on compte même parmi elles des Pauvres-Claires. Celles-ci fondèrent, en 1828, un couvent et une école à Pittsburgh, dans le diocèse de Philadelphie, puis à Détroit. Mais nous nous bornerons à résumer l'histoire missionnaire de deux congrégations d'origine belge. C'est sous le gouvernement de leur troisième supérieure générale (1838-1842) que les Sœurs de Notre-Dame de Namur s'établirent pour la première fois en Amérique. Au cours d'un voyage en Belgique, l'évêque de Cincinnatti, Mgr Purcell (1834-1843), s'était déclaré ravi de leur méthode d'enseignement. Sur sa demande, huit sœurs s'embarquèrent à Anvers, en 1840. L'exemple de cet évêque fut bientôt suivi par d'autres, notamment par Mgr Blanchet, vicaire apostolique de l'Orégon, qui, après une visite en Belgique, s'embarqua à Brest, le 22 février 1847, avec sept Sœurs de Notre-Dame.

Les Sœurs de Sainte-Marie, dont la maison-mère se trouve également à Namur, partirent plus tard pour les États-Unis. Leur première fondation, à Lockport, dans le diocèse de Buffalo, date de 1863.

Parmi les religieux belges fixés en Amérique, vers le milieu du XIX^e^ siècle, les rédemptoristes et les jésuites sont le grand nombre.

En 1828, Mgr Rézé, vicaire général de Mgr Fenwick, évêque de Cincinnatti, avait obtenu du P. Passerat, vicaire général des Rédemptoristes transalpins, quelques religieux de cette Congrégation. Les Pères ne partirent qu'en 1832 et ne purent s'établir qu'en 1839 à Pittsburg. Mais, entre 1839 et 1850, nous voyons

s'épanouir les communautés de Rochester, Détroit, Baltimore, Philadelphie, New-York, Monroë, Sainte-Marie en Pensylvanie, Buffalo, Nouvelle-Orléans, Cumberland. Le 16 novembre 1844, un décret du Saint-Siège avait rattaché les maisons des Rédemptoristes d'Amérique à la province belge. Cet état de choses dura jusqu'en 1850.

Plusieurs religieux avaient été envoyés en Amérique bien auparavant. Ainsi le P. Cartuyvels, le P. Gillet, le P. Charles de Landtsheere, mort de la peste en 1852, en soignant les pestiférés, et, le plus célèbre, le P. Mathias de Poislevache.

Ce dernier, originaire d'Eben-Emael, dans le Limbourg, partit pour les États-Unis en 1843. Il résida jusqu'à sa mort (1848) à Monroë, dans le diocèse de Détroit. Son confessionnal était des plus fréquentés; de même qu'autrefois à Bruges et à Tournai, les âmes en grand nombre recouraient à ses conseils. Encore de nos jours, il est honoré en Amérique comme un des plus saints membres de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur.

Par leur nombre et par l'importance de leurs établissements aux États-Unis, les jésuites belges dépassent, vers 1840, tous les autres religieux venus de la mère-patrie.

De 1837 à 1842, le catalogue de la mission, puis de la vice-province du Missouri, figure en appendice de celui de la province belge. En 1842, on y énumère les maisons suivantes : le collège (université) de Saint-Louis, le collège de Saint-Charles à Grand-Coteau (Louisiane), le collège Saint-François-Xavier à Cincinnatti (Ohio), la maison de probation de Saint-Stanislas (Florissant), la résidence de Saint-Francois d'Assise à Portage des Sioux, la résidence de Saint-François de Borgia à Washington, celle de Saint-Joseph à la Nouvelle-Westphalie, celle de Saint-Michel à la Louisiane, et les missions des Pottowatomies et des Têtes-Plates. Le personnel, de cent-treize jésuites, comprend au moins une quarantaine de Belges. Ceux-ci se trouvent répartis un peu partout : prêtres des paroisses, professeurs et surveillants de collèges, missionnaires chez les Indiens, présidents d'universités et supérieurs des maisons religieuses... Chose remarquable, ces derniers sont tous Belges, à deux exceptions près.

En parcourant les noms de ces religieux on retrouve bien des recrues de Nérincx et de De Nef. Nous en connaissons déjà plusieurs. Voici un dernier exemple : le P. Hélias d'Huddeghem.

Gagné aux missions américaines, en 1816, par l'apôtre du Kentucky, le P. Hélias entra au noviciat l'année suivante; son départ pour les États-Unis n'est que de 1833. Ses supérieurs lui confièrent d'abord la population catholique, d'origine allemande, de Conewago, en Pensylvanie. A partir de 1838, le P. Verhaegen, alors supérieur de la mission du Missouri, le mit à la tête de dix-huit stations disséminées sur une étendue de près de cinquante lieues dans le Missouri central, et habitées par des Français, des Allemands et des Irlandais. Le jésuite choisit comme centre de son activité un pauvre hameau, récemment fondé par des émigrants venus d'Allemagne, et dont il fit la ville de Nouvelle-Westphalie. C'est ici qu'il inaugura cette méthode qu'il suivit dans toutes ses autres créations, établissant un groupe de catholiques de même nationalité dans une contrée fertile; y appelant des artisans des diverses spécialités; bâtissant une école et une église; cédant la terre aux habitants à des conditions avantageuses, et devenant ainsi le fondateur de plusieurs localités importantes. Cet ouvrier infatigable mourut en 1874.

En dehors des jésuites et des rédemptoristes, plusieurs prêtres du clergé séculier continuent, vers 1840, à se laisser tenter par l'apostolat en Amérique. Mais ils semblent moins nombreux qu'avant 1830, et nous avons peu de détails à leur sujet. L'un d'entre eux, Jean De Bruyne, s'était embarqué, en 1833, avec un de ses confrères et onze ouvriers ou artisans. Ils établirent dans le diocèse de Détroit le collège de Saint-Philippe de Néri. De Bruyne en fut le premier président. Il mourut, vicaire général de l'évêché, en 1837.

Déjà une lettre adressée à De Nef, le 19 avril 1828, lui donnait des nouvelles d'un groupe de quatorze personnes qui se dirigeaient vers l'Amérique. Parmi elles, des prêtres de la mission, un dominicain et deux béguines... Bien des départs analogues, nous l'avons vu, durent réjouir le cœur de cet obscur apôtre laïque aux initiatives hardies, au geste prodigue, à l'âme vaste comme

le monde. Mais voici la plus pure des gloires missionnaires de cette épopée : le P. De Smet.

5. *Le Père De Smet et ses collaborateurs. Missions du Missouri et de l'Orégon* (1838-1878.)

Le récit des expéditions apostoliques de MM. De la Croix et Deseille et du P. Van Quickenborne nous a menés jusqu'à l'année 1837. De 1838 à 1873, l'histoire des missions du Missouri et de l'Orégon ne se confond pas toujours avec celle du P. De Smet. Aussi, conformément à notre plan, nous nous efforcerons de mettre en un relief spécial les mérites de ses collaborateurs. Mais ce grand apôtre attire naturellement les regards plus que tout autre. Quel missionnaire des États-Unis eut une vie aussi mouvementée et aussi féconde ? Ses lettres, nombreuses, détaillées, instructives, vivantes, enthousiastes, souvent pleines de poésie, ont été impatiemment attendues, avidement lues et relues. Et, comme le remarque un auteur américain, les noms des tribus indiennes qu'il évangélise, étaient devenus plus familiers en Belgique et en France qu'aux États-Unis eux-mêmes.

Nous savons déjà que Pierre De Smet, né à Termonde, le 30 janvier 1801, s'embarqua pour l'Amérique en 1821 et qu'il fit partie, en 1823, de la petite troupe chargée d'aller fonder Florissant. En 1828, il dirige l'école indienne de cette localité. De 1830 à 1833, nous le trouvons professeur à Saint-Louis (Missouri). A cette dernière date, il rentre en Europe afin d'y recueillir des aumônes, d'y recruter des missionnaires et d'y défendre un projet qui n'aboutira pas : la réunion du Missouri à la province belge de la Compagnie de Jésus. Il passe alors par diverses épreuves : une maladie grave ne lui laisse plus aucun espoir de retourner aux États-Unis. Découragé, il sort de la Compagnie. Mais il y rentre et, sa santé à peine rétablie, obtient de repartir pour l'Amérique, en 1837. En 1838, il est envoyé chez les Pottowatomies.

On se souvient qu'une fraction encore païenne de cette tribu s'était fixée au Nord des Kickapoos. Elle occupait un endroit

nommé Council Bluffs, non loin du confluent du Missouri et de la Nébraska. Le P. Verhaegen, supérieur de la mission, chargea le P. De Smet et le P. Verreydt de leur prêcher la foi. De Smet séjourna deux années entières chez les Pottowatomies. Cependant, malgré les quelque trois cents baptêmes qu'il conféra, malgré la douceur et les mœurs paisibles de cette tribu, il n'attendait pas beaucoup d'elle. Son ministère, en effet, se trouvait sans cesse entravé par l'ivrognerie de ces malheureux auxquels des Blancs, en dépit de toutes les lois, faisaient parvenir des cargaisons de whisky. C'est alors qu'il se rendit à douze jours de Council Bluffs, chez les terribles Sioux, ennemis mortels des Pottowatomies, et les décida à enterrer leurs hâches de guerre.

De Smet fut remplacé à Council Bluffs par un Hollandais, le P. Ch. Hoeken. En 1841, le centre de la mission des Pottowatomies dut être transporté plus au sud, sur l'autre rive du Missouri, à Sugar-Creek, dans le Kansas, où étaient arrivés depuis quelque temps les Pottowatomies évangélisés par M. Deseille et par M. Petit. Enfin la mission des Kickapoos elle-même, fondée par le P. Van Quickenborne, fusionna avec celle des Pottowatomies de Sugar-Creek.

En 1848, nouveau refoulement de cette malheureuse tribu par les Américains. Elle dut se retirer plus à l'Ouest, sur le Kansas. Les Pères se décidèrent à l'accompagner. A cette mission de Sainte-Marie se dévouèrent plusieurs Belges, en particulier les PP. Verreydt, Duerinck et De Coene. Le P. Duerinck surtout, originaire de Saint-Gilles-lez-Termonde et cousin du P. De Smet, fit preuve d'un dévouement inlassable en faveur de ces Indiens et se constitua, à l'occasion, leur énergique défenseur. Il périt d'une manière tragique, en 1859, au cours d'un voyage sur le Missouri.

Les *Lettres Annuelles* de cette mission sont pleines d'intérêt. Les Pères évangélisent 3.500 Pottowatomies, disséminés sur un espace de trente mille carrés, et dont quinze cents environ ont reçu le baptême vers 1851. On signale souvent des conversions touchantes. Chez les fidèles de Sainte-Marie, une ferveur admi-

rable; ils se distinguent par leur chasteté et leur esprit de foi. Mais toujours il faut lutter contre le penchant à l'ivrognerie et il est difficile d'attacher ces sauvages à la terre.

On se souvient d'une autre peuplade indienne évangélisée par De la Croix et Van Quickenborne : celle des Osages. Bien que le P. De Smet se soit moins occupé d'elle que d'autres tribus, il convient de lui consacrer quelques lignes, et de saluer en passant un de ses apôtres venu de Belgique.

La Mission du bienheureux François-Régis sur le Néosho, dans le Kansas, avait été fondée en 1847, à la demande du Gouvernement, ou plutôt à celle des Osages eux-mêmes qui ne voulaient plus des Protestants et réclamaient les Robes-Noires. On n'est pas d'accord sur le nombre d'âmes qu'elle comptait vers 1850. Les appréciations varient de 5.000 à 7.000. Cette tribu avait conservé, malgré le voisinage des Blancs, la vie et les habitudes sauvages. On nous les représente, la tête entièrement rasée, excepté le toupet, la figure bariolée de rouge, de noir et de blanc, les oreilles d'une prodigieuse longueur et surchargées de coquillages ou de griffes d'ours. Une couverture était leur seul vêtement, la chasse au buffle ou au chevreuil leur unique occupation, et le produit de cette chasse, avec un peu de maïs, leur suffisait comme nourriture. Malheureusement ces Osages, pourtant si conservateurs dans leurs coutumes barbares, adoptaient vite, à en croire le P. De Smet, tous les vices des Blancs. Malheureusement aussi les villages de ces Indiens s'espaçaient à de grandes distances, parfois jusqu'à 70 milles. Et d'autres peuplades, encore plus éloignées — à deux cents milles du centre — réclamaient le secours des Pères de la mission.

Chez les Osages on vit se dévouer, à l'époque qui nous occupe, le P. Schoenmachers, Hollandais, et le P. Bax, un Belge.

Le P. Bax était originaire de Weelde, près de Turnhout. Il ne passa que cinq années chez les Osages mais y laissa un profond souvenir. On l'appelait chez les Indiens : « le Père qui est tout cœur ». Grâce à ses connaissances en médecine, il put sauver de la mort un grand nombre d'indigènes pendant une violente épidémie de petite vérole. Saisi lui-même par la maladie, il

succomba à l'âge de 33 ans, le 5 août 1852. On dit qu'il avait baptisé plus de deux mille sauvages et ramené à la foi un grand nombre de métis jadis catholiques, mais que des prédicants avaient gagnés au protestantisme.

Tandis que ses confrères, dont nous venons de citer les noms, se dévouaient chez les Pottowatomies et chez les Osages, le P. De Smet, réalisant ce qu'avait souhaité si ardemment le P. Van Quickenborne, entreprenait ses grandes expéditions apostoliques aux Montagnes Rocheuses.

Il commença par les Têtes-Plates. Instruits de la foi chrétienne par un Iroquois, le « *vieil Ignace* », ces sauvages envoyèrent jusqu'à quatre députations à Saint-Louis pour demander des Robes-Noires. La troisième fut massacrée par les Sioux. A la suite de la quatrième, le P. De Smet partit, guidé par le « *jeune Ignace* » (27 mars 1840). Ce voyage de reconnaissance de 2000 lieues, dura neuf mois. Le Père goûta alors les plus douces joies de sa vie apostolique. Arrivé aux Montagnes Rocheuses par la Nébraska et la Rivière Verte, il les remonta vers le Nord et revint par le Yellowstone et le Missouri. Il s'était ainsi mis en contact avec plusieurs peuplades, principalement avec les Têtes-Plates, les Pends d'Oreilles et les Nez-Percés.

L'année suivante, il se remet en route, accompagné cette fois de deux autres Pères et de trois frères coadjuteurs, dont deux Belges, G. Claessens et Ch. Huet. C'est alors que fut fondée chez les Têtes-Plates la mission de Sainte-Marie qui obtint vite des résultats surprenants. De Sainte-Marie, De Smet dut entreprendre deux longues expéditions, d'abord au fort Colville, à trois cents milles environ au Nord-Ouest, pour s'y approvisionner en semences, outils, etc., et pour visiter la tribu des Kalispels, alliés aux Pends d'Oreilles; ensuite, au printemps de 1842, au Fort Vancouver, à un millier de milles de Sainte-Marie. Dans ce dernier voyage, il visita les Cœurs d'Alène, dont il ne se sépara que « l'âme déchirée de regrets ».

Aprés un retour en Europe (1843-1844), d'où il revint avec des missionnaires et six sœurs de Notre-Dame, De Smet reprit ce rôle d'initiateur qui le caractérise. Pendant les derniers mois

de 1844, en 1845, en 1846, il passe chez les Kalispels, les Cœurs d'Alène, les Chaudières, les Okinaganes, les Sinpoils, les Zingomènes, les Arcs-à-Plats, les Kostinais; il recherche aussi et il découvre les Pieds-Noirs, la plus sauvage tribu des Montagnes Rocheuses et qui menaçait particulièrement les Têtes-Plates.

En dehors de la mission de Sainte-Marie, naissent à cette époque en territoire indien d'autres centres importants, comme le Sacré-Cœur chez les Cœurs d'Alène, Saint-François-Xavier sur le Willamette, Saint-Ignace chez les Kalispels, Saint-Paul de Colville sur le Columbia, Saint-Pierre chez les Pieds-Noirs. Ainsi s'organisent les missions de l'Orégon, nom qui s'applique alors aux immenses régions comprises entre les Montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique. Là se dévoueront bien des missionnaires. A côté d'Italiens comme les Pères Ravalli, Accolti, Nobili, Mengarini, à côté du P. A. Hoecken, hollandais, et d'un Suisse, le P. Joset, on trouve plusieurs Belges, par exemple les PP. Pierre De Vos, Aloys Vercruysse, Louis Van Gorp, François-Xavier Kuppens et les frères coadjuteurs Guillaume Claessens et François Huybrechts.

Malheureusement, chez les Sioux, la plus puissante et la plus belliqueuse de ces peuplades indiennes, le P. De Smet ne pourra jamais établir de poste fixe, en dépit des visites qu'il leur fera, des baptêmes qu'il y conférera, des succès qu'il y remportera.

Les vingt-deux dernières années de la vie du grand missionnaire nous apparaissent assez différentes du début, c'est-à-dire des années que nous venons de résumer, 1838-1848. Car le voici, en 1849, procureur des missions du Missouri et compagnon du Vice-Provincial. Absorbé ainsi par diverses besognes administratives, c'est en 1862 seulement que, débarrassé de la seconde de ces fonctions, il pourra reprendre ses visites annuelles aux tribus indiennes : Pieds-Noirs, Corbeaux, Assiniboines, Gros-Ventres, Mandants, Aricaras, Têtes-Plates, Cœurs d'Alène.

Après 1848, son crédit auprès du Gouvernement et l'attachement que lui ont voué les Peaux-Rouges le forcent également à intervenir en pacificateur dans des conflits et des révoltes. Ainsi, au fort Laramie, en 1851, dans l'Orégon, en 1858 et 1859, au

bord du Missouri, en 1867, au camp de Sitting-Bull, en 1868. Dans cette dernière circonstance surtout s'affirma son prestige. Seul Blanc, il parvient à pénétrer chez le terrible Taureau-Assis, Sitting-Bull, et à négocier avec lui.

Le P. De Smet passa à Saint-Louis les derniers mois de sa vie et mourut le 23 mars 1873.

Ceux qui l'ont connu, ont conservé le vivant souvenir de cette belle et intelligente figure de vieillard, encadrée de longs cheveux blancs. Ils se souviennent surtout de sa bonté, de sa simplicité, de sa bonne humeur, du charme de sa conversation. Ses supérieurs lui ont adressé parfois des reproches. Ils ont douté de sa prudence, de sa piété, de son esprit de pauvreté. Ils ont cru exagérés ses rapports sur les missions des Montagnes Rocheuses. Ils n'ont pas compris ses courses perpétuelles d'une tribu de sauvages à l'autre. Telle lettre du R. P. Roothaan au Provincial de Belgique paraît bien dure pour le grand missionnaire. Celui-ci, sans doute, eut des défauts; encore ne faut-il pas les isoler, sous peine de défigurer les qualités éminentes qui en étaient peut-être soulignées davantage. Son esprit de foi, son obéissance, son attachement sincère à l'Église et à son ordre, son désintéressement, son zèle apostolique ne peuvent être contestés. Il convient surtout de ne pas oublier son œuvre gigantesque, les immenses régions ouvertes au christianisme, l'influence prestigieuse exercée sur les Peaux-Rouges, l'amour qu'il leur témoigna, l'énergie avec laquelle il les défendit. Si l'évangélisation et le travail de civilisation chez les sauvages du Nord de l'Amérique n'ont pas produit tout ce que les missionnaires en escomptaient, cela tient à de multiples causes sur lesquelles nous ne pouvons insister ici : migrations perpétuelles imposées à ces déracinés; cruautés révoltantes de certains Blancs à leur égard; dépravation, abus de l'alcool, maladies qu'on introduit chez eux; partialité du président Grant (1869-1877) qui fit voter une loi, l'*Indian Peace Policy*, méconnaissant les résultats de l'œuvre missionnaire catholique chez les Peaux-Rouges, etc.

Il n'y a pas lieu de poursuivre l'histoire des missions indiennes après la mort du P. De Smet. Nérincx n'avait fait que deux

voyages en Belgique; son disciple en entreprit neuf. On évalue à une centaine, écrit le P. Laveille, le nombre d'apôtres gagnés par lui au Nouveau-Monde. Parmi ces apôtres, il y a des Italiens, des Suisses, des Hollandais, des Irlandais... Le contingent belge lui, ne cesse de décroître. C'est que les collèges ecclésiastiques et religieux créés aux États-Unis produisent des vocations de plus en plus nombreuses. Des jésuites, bannis d'Italie et de Suisse après la Révolution de 1848, viennent offrir leur dévouement à l'Amérique. En 1847, la mission de la Louisiane a été rendue aux jésuites français de la province de Lyon. Quant aux missions de l'Orégon, elles furent rattachées en 1854 à la province de Turin. Cette dernière année, le P. De Smet, dénombrant le personnel employé dans ces missions, y comptait : 3 Italiens, 2 Suisses, 2 Hollandais, 1 Maltais, 1 Irlandais, 1 Allemand et 3 Belges : Vercruysse, Huybrechts et Claessens.

Que sont devenues aujourd'hui les tribus évangélisées par les De Smet et ses collaborateurs ? Tandis que la population indienne des États-Unis devait être, à l'époque de la découverte de l'Amérique, de plus de 3 millions, elle est descendue actuellement à 336.000 âmes. Les Peaux-Rouges, ceux du moins qui occupent encore les « réserves », sont disséminés dans vingt-sept États. On fixait, en 1928, le chiffre des catholiques à 140.000, celui des protestants à 45.000, celui des païens à 65.000. L'apostolat parmi eux est continué par des prêtres séculiers et par des religieux : Bénédictins, Carmes, Capucins, Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, Franciscains, Jésuites, Oblats, Prémontrés et Salvatoriens. Il faut y ajouter quinze congrégations de sœurs.

6. *Le séminaire américain de Louvain* (1857).

Après avoir contribué au développement du catholicisme et à l'évangélisation des tribus indiennes des États-Unis, les jésuites belges commençaient à tourner leurs regards vers un nouveau champ d'apostolat, le Bengale. Oublierait-on en Belgique les terres du Nouveau-Monde où tant d'apôtres de chez nous s'étaient dévoués ? Non ! l'exemple des prêtres séculiers venus de Flandre

devait susciter encore de nombreux imitateurs dans notre pays. Bien plus, une institution allait y naître qui se chargerait de fournir régulièrement aux vastes diocèses des États-Unis, encore incapables de se suffire à eux-mêmes, un sérieux renfort d'ouvriers apostoliques.

En 1852, Mgr M. Spalding, plus tard archevêque de Baltimore, avait proposé aux évêques belges d'établir dans un de leurs diocèses un séminaire pour les missions d'Amérique. Les évêques s'étaient tous montrés favorables à ce projet, et le cardinal Sterckx avait même indiqué Louvain comme siège éventuel de l'établissement. On ne put alors passer à la réalisation de ce plan. Mais, en 1856, un Belge, Pierre Kindekens, de Denderwindeke, vicaire général de Détroit, rentra en Belgique et s'employa à faire aboutir le projet de Mgr Spalding. Le comte Félix de Mérode, gagné à sa cause, lui promit 50 à 60.000 francs, que d'ailleurs il ne versa jamais, la mort l'ayant surpris avant la fin des négociations relatives à l'établissement du séminaire.

Kindekens s'adressa aux évêques américains. Ceux-ci accordèrent leur bénédiction à l'entreprise; mais sauf deux, Spalding et Lefevere, évêque belge de Détroit (1804-1869), ils ne s'engagèrent pas à y contribuer pécuniairement. Le prêtre flamand ne se découragea pas, et fit tant et si bien que, le 19 mars 1857, le *Collège américain de l'Immaculée Conception* était ouvert. Le vicaire général de Détroit en fut le premier recteur et dès la première année, on y compta huit étudiants ecclésiastiques, dont six Belges. Peu à peu les recrues se multiplièrent et l'argent vint. De la sorte put être construit le séminaire américain, que l'on admire aujourd'hui, rue de Namur.

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, cet établissement a publié des statistiques. Il avait alors donné aux États-Unis quatre archevêques, dont un Belge : Mgr Charles Seghers, archevêque d'Orégon City, onze évêques, dont cinq Belges : Mgr J.-B. Brondel, évêque de Héléna, Montana; Mgr Alph. Glorieux, év. de Bois-City, Idaho; Mgr C. Maes, év. de Covington, Kentucky; Mgr Th. Meerschaert, év. de Oklahoma City, Oklahoma; et Mgr Van de Vyver, év. de Richmond, Virginia; enfin

près de 800 prêtres dont 125 Belges. Jusqu'à la guerre, la grande majorité des étudiants étaient belges, allemands, irlandais, hollandais. Le collège n'avait formé qu'une centaine de prêtres d'origine américaine.

7. *Mgr Charles Seghers, apôtre de l'Alaska.*

Parmi les prélats d'origine belge sortis du séminaire américain, nous venons de nommer Mgr Charles Seghers, archevêque d'Orégon City. Son souvenir béni doit être évoqué à la fin de cet article où nous nous sommes surtout attaché aux missions proprement dites, aux missions chez les païens.

Charles Seghers, de Gand, répondit à l'appel de Mgr Demers, premier évêque de Vancouver, et vint l'aider dans son ministère à Victoria même, capitale de l'Ile. Bientôt commencèrent ses premières expéditions apostoliques chez les Indiens.

Seghers succéda, le 23 mars 1873, à Mgr Demers qui était mort le 28 juillet 1871. Quatre semaines après sa nomination, l'ardent missionnaire se mettait en route pour l'Alaska. Ce voyage dura deux mois. L'année suivante, nous le voyons entreprendre deux missions chez les Indiens de la côte Ouest de l'île de Vancouver. Ceux-ci, de tout le XIX^e^ siècle, n'avaient pas encore recu de prêtre. Il établit chez eux un missionnaire, Belge lui aussi, et ancien du séminaire américain, A. Brabant. En février 1876, l'évêque faisait sa première visite épiscopale sur la côte orientale de l'île, où se trouvaient de nombreux Indiens. En 1877, il repartait pour l'Alaska et visitait les Tchaitski, les Koyaukouks, en tout 30.000 Indiens. Le Saint-Siège le nomma alors coadjuteur d'Orégon, dont il devint archevêque, en 1881. Dans son nouveau diocèse vivaient aussi des Indiens. Il se rendit chez les Cœurs d'Alène, chez les Pends d'Oreilles, chez les Têtes-Plates, évangélisés jadis avec tant de zèle par le P. De Smet. Mais se trouvant à Rome, en 1883, il demanda et obtint de retourner à Vancouver, afin de pouvoir y reprendre l'évangélisation de l'Alaska. Aussi entreprit-il, en 1885, un quatrième voyage dans ce pays, puis un cinquième, en 1886. C'est au cours de cette dernière expédition

que le saint et infatigable archevêque fut mis à mort par son domestique, Fuller, qui avait donné des signes peu équivoques de troubles mentaux et subissait l'influence d'un ennemi des missionnaires catholiques, le marchand Walker (28 nov. 1886).

La mort de l' « apôtre de l'Alaska » fut aussitôt suivie de l'établissement des missions de l'Alaska. En 1887 et 1888, cinq jésuites et trois religieuses de la Congrégation de Sainte-Anne, dont une Belge, sœur Marie-Joseph, s'établirent dans ce pays. A Holy Cross, fut fondée une école qui comptait en 1892 cent-dix élèves. A la fin de 1894, la mission d'Alaska était érigée en préfecture apostolique, sous l'autorité de Mgr Tosi. L'évangélisation confiée d'abord aux Pères Jésuites de la province de Turin, passa ensuite aux Canadiens, puis, en 1912, aux membres de la province californienne. Les *Missiones catholicae* signalent, à la date du 30 juin 1927, pour le vicariat apostolique de l'Alaska, érigé en 1916, 2 prêtres séculiers, 27 jésuites, 46 religieuses, 43 églises ou chapelles, 9.600 catholiques dont 5.200 Blancs, contre environ 28.000 païens. On peut donc affirmer que la semence jetée en terre par Mgr Seghers est devenue dès maintenant un grand arbre.

Avec la mort de Mgr Seghers s'achève la période des grandes entreprises missionnaires belges pour la conversion des païens de l'Amérique du Nord. Depuis 1864, d'autres terrains d'apostolat réclamaient l'activité de nos religieux. La Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, fondée en 1862, se voyait confier en 1864 la mission de Mongolie. La même année les jésuites belges étaient chargés de l'évangélisation du Bengale occidental. De nombreux champs apostoliques s'ouvrirent aussi au cours de ces soixante-cinq années au zèle des missionnaires belges. Ils y travailleront non plus isolés, mais groupés et encadrés pour une œuvre collective, dirigée par la Congrégation religieuse à laquelle ils appartiennent. Désormais les « missions belges » commencent.

É. DE MOREAU, S. I.

Le privilège de la foi au canon 1127

I. — Interprétation du texte

Dans l'interprétation du canon 1127 : « *en matière douteuse, le privilège de la foi jouit de la faveur du droit* », nous devons avant tout nous tenir au sens propre des mots (can. 18); et puisque ce canon ne fait que sanctionner l'ancien droit, il faut nécessairement se guider selon les décisions, instructions et réponses antérieures au Code, émanées des Congrégations Romaines du Saint Office et de la Propagande (cfr can. 6, n. 2).

1) Le « *doute* » dont il s'agit dans le canon cité est celui qui, malgré une enquête sérieuse et des recherches prudentes, reste pratiquement insoluble (1). Toutefois l'expression « matière douteuse » ne doit pas s'entendre dans un sens tellement strict, qu'il exige toujours une probabilité dans l'une comme dans l'autre hypothèse. Il suffit qu'après l'enquête, *toujours obligatoire*, l'on ne puisse arriver à une certitude morale (2). Certes, là où il s'agit d'un acte déjà posé, par exemple d'un mariage contracté, la validité en est présumée aussi longtemps que des raisons positives ne viennent prouver le contraire (cfr can. 1014). Mais si le fait lui-même d'un contrat matrimonial est mis en doute, il faut appliquer l'adage, que « les faits ne sont jamais présumés mais doivent être prouvés », sans quoi ils sont considérés comme non-existants.

2) La « *faveur* » dont parle le canon 1127, s'entend d'une faveur non de droit purement ecclésiastique, mais fondée sur le droit divin.

Lorsqu'il s'agit de doutes, nous restons nécessairement dans l'ordre subjectif des idées, qui ne peut changer en rien la vérité objective des faits : jamais en effet un doute ou même des raisons probables ne peuvent changer un mariage non existant en un

(1) S. C. S. Off., 19 maii 1892 : *Collect, S. C. P. F.*, II, n. 1796, ad 1.
(2) G. Arendt, *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, I, 1924, p. 181-182.

mariage réel, ni dissoudre un mariage validement contracté. Il faut donc que la solution authentique du doute soit cherchée en dehors de l'opinion subjective; et elle ne peut être trouvée, pour le cas qui nous occupe, que dans l'application du privilège paulinien ou dans l'usage d'un pouvoir divinement concédé au Souverain Pontife (1).

D'autre part dans bien des cas où l'Église a coutume de dissoudre un mariage, nous constatons l'omission de l'une ou de l'autre des conditions essentielles à l'application du privilège paulinien, par exemple du « discessus » de l'infidèle. En effet, si le doute persiste au sujet de la validité d'un mariage contracté dans l'infidélité, l'Église permet à l'épouse convertie et baptisée, de contracter un nouveau mariage, qui soit favorable à la foi, sans aucune interpellation, même si l'époux infidèle consent à la cohabitation régulière avec sa conjointe baptisée (2). Il ne reste donc qu'à attribuer l'effet de la solution du doute à l'intervention du pouvoir suprême du Souverain Pontife. Il ne peut faire de concessions, dépassant les pouvoirs qu'il sait lui être légués par le divin Fondateur de l'Église.

Cette intervention constitue pour le Pape, au dire de Benoît XIV, une véritable obligation. Dans sa lettre *Probe te* (15 déc. 1751, § 27), il le dit en ces termes : « c'est forcé par le devoir qui Nous est imposé, que Nous tâchons de promouvoir la religion autant qu'il est en Notre pouvoir, sans causer d'injustice à qui que ce soit ».

3) Si nous nous en tenons au sens strict du texte comme aux réponses et instructions émanées du Saint-Siège en connexion avec le canon 1127, il faut conclure que le principe du canon a pour objet l'*application douteuse du privilège paulinien*, lequel suppose toujours un mariage conclu entre deux infidèles (3). C'est pourquoi la faveur concédée au canon 1127, n'est pas

(1) F. X. Wernz, *Ius Decretalium*, IV, *Ius Matrimoniale*, Romae 1904, n. 702, not. 66, p. 1046.

(2) Cfr *L'Ami du Clergé*, 1925, p. 220-221.

(3) A. De Smet, *De Sponsalibus et Matrimonio*, ed. 4, Brugis, 1927, n. 355.

applicable à un mariage contracté lorsque l'un des deux contractants est *certainement* baptisé (1).

4) Le privilège de la foi s'entend uniquement de *la foi catholique*, à l'exclusion de toute autre religion chrétienne non-catholique. Le Souverain Pontife en effet, par qui, en vertu de la législation canonique, le doute est résolu définitivement, n'entend accorder des faveurs qu'en vue de la religion catholique, à laquelle seule il est préposé.

5) La condition essentielle préalable, à laquelle est subordonnée l'intervention du Souverain Pontife, est l'*existence du doute* ou de l'incertitude morale subjective : car le canon 1127 ne décide seulement qu'en « matière douteuse ».

6) Une fois ce doute existant, *toute interpellation* à l'époux infidèle n'est plus de rigueur et *peut être omise* (2) : son droit lui-même étant précisément sous litige et incertain.

7) Le Souverain Pontife, en vertu du canon 1127, décide la dissolution du premier contrat, qui probablement constituait un empêchement à la célébration d'un second mariage, favorable à la foi catholique. Cependant de ce chef *aucun autre empêchement au nouveau contrat matrimonial n'est enlevé* ou dispensé, qu'il soit certain ou douteux, de droit divin ou de droit ecclésiastique, dirimant ou simplement prohibant. C'est ce qui suit du texte lui-même du canon 1127. Celui-ci, en effet, accorde une faveur, *préférence* juridique, nécessairement en rapport avec un second terme, de façon que le mariage qui favorise la religion catholique reçoive la préférence sur l'autre. Mais ce privilège ne s'étend nullement à une dispense d'empêchements, qui n'ont aucun rapport avec le mariage à dissoudre ou à prohiber. Tel serait le cas de deux conjoints nouvellement convertis, qui seraient unis par la parenté à un degré constituant un empêchement au mariage catholique (3).

(1) A. Vermeersch, *De Casu Apostoli*, Brugis, 1911, n. 28.

(2) Cfr S. C. S. Off., 19 maii 1892 : *Collect. S. C. P. F.*, X, n. 1796, ad 2.

(3) Cependant dans une réponse particulière de la Congrégation du Saint-Office (4 février 1891), destinée au Vicaire Apostolique du Japon méridional, le Saint-Siège déclare : « Les conjoints vivant dans le mariage doivent être

8) Comme l'application du texte du canon équivaut à un acte authentique du Saint-Siège ratifiant un mariage douteux, ou permettant d'en contracter un nouveau, le Pape n'est supposé faire usage de son pouvoir que lorsqu'il peut *avec certitude* rompre le lien conjugal opposé au mariage catholique. Sans quoi il approuverait un contrat matrimonial auquel s'oppose un empêchement dirimant probable, qui n'a pas été enlevé ni ne peut l'être; ce qui serait contraire à la pratique de l'Église (1), ainsi qu'aux normes établies par les canons 1096, § 2 et 1076, § 3.

9) Le Souverain Pontife, en concédant la faveur établie au canon 1127, *ne supplée point au consentement mutuel* des deux époux; au contraire, *la ratification du mariage est subordonnée au renouvellement du consentement matrimonial.* Ce consentement, formellement renouvelé, est supposé dans l'instruction de la Congrégation du Saint-Office (18 déc. 1872), au doute cinquième(2), et est expressément imposé au primo et au secundo(3). C'est cette disposition qui est encore formulée dans la Constitution *Altitudo* de Paul III, par laquelle le Pape décide : « que les polygames, incapables de discerner laquelle de leurs épouses fut la première, sont autorisés, après leur baptême, à choisir celle qui leur plaît, et doivent contracter mariage avec elle en due forme ».

Il arrive que dans certaines circonstances, l'on ne peut guère obtenir ni même suggérer le renouvellement du consentement matrimonial. Dans ces cas, plus d'une fois le Saint-Siège a répondu : « Si aucun scandale n'est à craindre ni à prévoir, que les nouveaux convertis soient laissés dans la bonne foi et dans la possession tranquille du mariage apparent, quoique douteux ».

laissés dans la bonne foi, pourvu qu'à leur union conjugale ne s'oppose aucun empêchement, pour lequel l'Église ne peut ou n'a pas l'habitude d'accorder la dispense ».

(1) S. C. S. Off., 18 dec. 1872 : *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1392, ad dubium secundum, p. 59.

(2) Cfr *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1392, p. 57-58.

(3) *Collect. S. C. P. F.*, l. c., p. 57. — Cfr quoque S. C. S. Off., 5 aug. 1750; 9 dec. 1874 : *Collect. S. C. P. F.*, I, n. 421, ad 5; II, n. 1427, ad 18, p. 85.

Cette directive, conforme au principe formulé par le canon 1014, peut être appliquée dans tous les cas similaires.

10) Si maintenant se pose la question de savoir *à quel moment précis* le Souverain Pontife intervient pour rompre, s'il le faut, le mariage douteux et ratifier celui qui est favorable à la foi, nous croyons pouvoir répondre : il faut conclure des réponses romaines que, le doute une fois existant, cet effet s'obtient, *lorsqu'au renouvellement du consentement matrimonial se joint le baptême de l'un ou de l'autre des deux époux*, que ce consentement soit renouvelé avant ou après la réception du baptême. En effet, dans les deux instructions citées plus haut, émanant de la Congrégation du Saint Office (18 déc. 1872 et 9 déc. 1874, *ll. cc.*), quand l'un des deux conjoints seulement se convertit à la foi catholique, il est ordonné de renouveler le consentement *avant* la réception du baptême, quoi qu'en ce moment persiste encore probablement le lien du premier mariage. De plus, à la question suivante : « suffit-il de renouveler le consentement mutuel *avant* le baptême de l'un des deux époux, soit devant des témoins, soit devant les tribunaux », la Congrégation a répondu « *affirmativement* » (1). Il ressort de cette déclaration que, par le fait du baptême conféré après le renouvellement du consentement mutuel, le premier mariage païen, s'il existait, a été certainement rompu, et le second certainement ratifié.

11) *Pour juger de l'existence du doute*, il ne faut pas l'intervention de l'Ordinaire ni une faculté spéciale du Saint-Siège, le jugement du doute n'étant réservé à personne. Mais pourvu que le missionnaire estime prudemment l'existence d'un doute insoluble, le Saint-Siège, en vertu de son autorité suprême et conformément au droit établi par le Code, décide en faveur de la foi. Cependant, les prêtres et les missionnaires, en se prononçant sur ces doutes dont les effets regardent le for extérieur et qui sont parmi les plus compliqués de leur saint ministère, devront toujours s'éclairer des instructions et des ordres donnés par les

(1) *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1392, p. 57.

Ordinaires des lieux (can. 296 et 336, § 3), et n'agiront jamais sans avoir demandé conseil.

12) Remarquons encore que le principe du canon 1127 : « en matière douteuse, le privilège de la foi jouit de la faveur du droit », *l'emporte sur un autre principe formulé par le canon* 1014, dans lequel il est dit : « le mariage jouit de la faveur du droit, de sorte que, dans le doute, il faut tenir le mariage pour valide, jusqu'à preuve du contraire, sauf dans le cas prévu au canon 1127 ». Donc, toutes les fois que ces deux principes entrent en conflit au sujet d'un mariage célébré dans l'infidélité, et que la foi de l'époux converti péricliterait si le mariage douteux était tenu pour valide, le privilège de la foi l'emporte, et il est permis au converti de contracter une nouvelle union, sans tenir compte du canon 1014. *Si au contraire le bien spirituel du converti ne demande point que le mariage douteux soit rompu*, le principe « dans le doute le mariage douteux doit être tenu pour valide » reprend son droit (1).

II. — Doutes concernant le contrat matrimonial

1) Le doute peut porter sur *le fait du mariage contracté* dans l'infidélité : tel homme et telle femme déterminés vivant ensemble dans un semblant d'union conjugale, ont-ils vraiment contracté un mariage, puisque, par exemple, ils ont omis certaines des cérémonies usitées dans le pays, pour la célébration d'un vrai mariage ?

2) Le doute peut porter sur *la validité du mariage conclu* : l'un des deux époux n'avait-il pas contracté auparavant un mariage douteux, qui n'est pas encore rompu par la mort de l'autre conjoint ? Par exemple l'homme et la femme du premier mariage n'étaient-ils pas frère et sœur, ou du moins n'y avait-il pas de doute sérieux sur ce point ? Le consentement donné, n'a-t-il pas été vicié par une certaine violence faite à la femme ?

3) Il peut y avoir aussi mariage douteux *en raison d'un doute*

(1) *L'Ami du Clergé*, 1925, p. 221.

sur le baptême de l'un des deux conjoints, lorsque, par exemple, un mariage a été conclu avec un païen, sans la dispense préalable de la disparité de culte, par une personne que l'on croit être baptisée dans l'Église Catholique, (1) : le contrat matrimonial sera nul si la personne est réellement baptisée dans l'Église Catholique; il sera valide si le baptême a été omis, ou invalidement conféré (2).

4) Le doute peut porter aussi sur *la personne de la première femme* d'un polygame qui épouse à peu près simultanément deux femmes, et qui ne peut plus se souvenir avec certitude laquelle des deux a été la première (3).

5) Le doute peut porter sur le fait qu'*un premier mariage validement contracté dans l'infidélité, a été probablement dissous*. Par exemple un hérétique douteusement baptisé, après avoir fait les interpellations obligatoires à son épouse païenne et avoir fait usage du privilège paulinien, a épousé une femme hérétique, soit douteusement, soit même certainement baptisée. La validité du second mariage est incertaine, à cause du premier lien conjugal, dont la dissolution légale reste incertaine.

III. — Procédés a suivre pour résoudre les doutes au sujet d'un mariage contracté

1) *Un mariage douteux d'infidèles* sera tenu pour valide, si la validité rend la conversion et le baptême possibles; — il sera tenu pour invalide, dans le cas où la conversion ou la

(1) Cfr J. Creusen, De Dubio Matrimonio ob dubium Baptisma, *Periodica de re morali, canonica, liturgica*, XVII, 1927, pp. 153 ss.; notre ouvrage *De Matrimonio*, nn. 77-88.

— Pour savoir qui est censé baptisé dans l'Église catholique, cfr F. J. Schenk, *The Matrimonial Impediments of mixed Religion and Disparity of Cult*, Washington, 1929, n. 148 ss.; — Vromant, *De Matrimonio*, nn. 67-76; — F. M. Capello, *Periodica*, XX, 1930, p. 76-77.

(2) Le même doute existerait si, dans les circonstances identiques, il y avait des raisons sérieuses de douter que la dispense de l'empêchement de disparité de culte ait été accordée. De même s'il y avait des doutes sérieux sur son exécution ou son application valide, par le prêtre ou le missionnaire qui en était chargé (cfr *L'Ami du Clergé*, 1925, p. 223).

(3) La même application s'imposerait pour la femme vivant dans la poly-

persévérance du baptisé exige la séparation des deux conjoints.

a) *Si le bien de la religion demande que le mariage douteux soit ratifié*, et si *les deux époux se convertissent*, le consentement doit être renouvelé dans la forme canonique *après* leur baptême, avant la réception de la bénédiction nuptiale (1).

Mais si le cas exige que le mariage soit tenu pour valide, *afin de permettre le baptême d'un seul des conjoints, bien disposé, qui désire rester avec son épouse païenne*, le consentement mutuel se renouvellera *avant* le baptême de l'époux converti (2).

Quant à la prestation juridique des garanties, comme la révalidation elle-même du mariage reste douteuse, la nécessité des garanties prescrites par les canons 1071 et 1061 est également incertaine, même pour l'époux catholique : nous en concluons qu'une obligation incertaine ne lie aucun des deux conjoints. D'ailleurs la Congrégation du Saint-Office, dans ses deux Instructions précitées, ne fait aucune mention des garanties prescrites. Il est pourtant de rigueur que l'époux converti ne soit point exposé à cause de son épouse païenne, au danger de péché mortel (3); que lui-même soit décidé à pourvoir, autant que la chose est possible, à l'éducation des enfants déjà nés ou encore à naître (4), et à travailler prudemment à la conversion de son épouse païenne (5).

andrie : S. C. S. Off., 12 iunii 1850; 5 sept. 1858; *Collect. S.C.P. F.*, I, n. 1044, ad 2; 1117.

(1) S'il existe quelque empêchement ecclésiastique, la dispense doit en être accordée après le baptême, mais avant le renouvellement du consentement mutuel.

(2) Cfr Instructions précitées de la Congrégation du Saint-Office.

(3) La Congrégation du Saint-Office écrivait : « quatenus nullum ex viri (infidelis) indole immineat periculum » (18 déc. 1872).

(4) Cfr Litt. S. C. de Prop. Fide, 2 iulii 1930, ad Ordinarios Missionum : *Collectanea Commissionis Synodalis in Sinis*, III, 1930, p. 709.

(5) Nous croyons que le procédé tel qu'il est donné ici et décrit dans les deux Instructions précitées de la Congrégation du Saint-Office, peut également s'appliquer au polygame qui, incapable de discerner quelle est sa première épouse, et voulant se convertir, en choisit une *qui ne reçoit pas le baptême*, selon les concessions accordées par la Constitution *Altitudo* de Paul III, 1 juin 1637 : cfr can. 1125.

b) *Si, au contraire, il est question de rompre le mariage*, parce que, par exemple, la cohabitation avec l'infidèle est dangereuse ou trop dure, le conjoint converti à la foi et uni à une païenne en mariage douteux, peut contracter de nouvelles noces, mais avec une catholique seulement. Pour pouvoir s'unir à une femme hérétique, il faudrait une dispense spéciale, qui est réservée au Saint-Siège (1).

2) Si un infidèle s'est *d'abord uni en mariage à une païenne, puis après sa conversion a épousé une catholique*, et que les deux mariages sont *douteux*, c'est toujours le second qui jouit de la faveur du droit. Si le doute ne peut pas être levé, le consentement, pour autant que la chose est possible, doit être renouvelé selon la forme canonique.

3) Dans le cas où *un hérétique douteusement baptisé* a contracté un mariage douteux avec *une personne païenne*, le conjoint qui se convertit à la foi catholique est en droit de profiter du privilège de la foi. C'est pourquoi :

a) *Si le mariage doit être ratifié*, et que *les deux époux* se convertissent, l'un sera baptisé sous condition, et, *après* le baptême des deux, le consentement sera renouvelé selon la forme canonique, à l'occasion de la bénédiction nuptiale. — Mais si *l'un des deux époux seulement se fait catholique* et désire demeurer avec son conjoint païen : on tâchera d'obtenir le renouvellement du consentement mutuel *avant* le baptême; et l'époux converti doit être décidé à remplir ses obligations, comme il a été dit au n. 1, au sujet du mariage entre deux infidèles.

b) *S'il convient que le mariage soit dissous*, le conjoint catholique douteusement uni par le lien conjugal peut avoir recours à des secondes noces, mais avec une personne catholique seulement (2).

(1) S. C. S. Off., 17 iulii 1850; 29 aug. 1866; 22 mart. 1871 : *Collect. S. C. P. F.*, respectivement I, n. 1045, 1297; II, n. 1377; — VERMEERSCH, *Periodica*, XIV, 1925, pp. 114-115; XIX, 1930, pp. 77*-83*.

(2) Ce privilège du can. 1127 doit être refusé, si l'un des deux conjoints douteusement baptisé dans l'Église catholique, a contracté un mariage douteux avec une épouse païenne, *après avoir demandé et obtenu la dispense pontificale.* (S. C. S. Off., 5 aug. 1759 : *Collect. S. C. P. F.*, I, n. 421, ad 4); mais dans

4) *Si le baptême des deux conjoints ainsi que leur mariage sont douteux*, celui-ci ne peut être rompu en vertu du privilège de la foi, *s'il a été consommé après leur baptême*. En effet, le Souverain Pontife s'exposerait, en voulant dissoudre ce lien conjugal, à donner une dispense d'une loi divine probablement indispensable : la solution d'un mariage consommé après qu'il a été probablement élevé à la dignité sacramentelle (1). Ce serait le cas si le doute portait sur le fait suivant : un païen converti et baptisé douteusement dans l'hérésie, abandonné par son épouse païenne, a eu recours au privilège paulinien, et s'est lié en secondes noces à une femme hérétique, elle aussi, douteusement baptisée. Quoique le second mariage soit douteux par le fait du premier lien conjugal, dont la dissolution n'est pas certaine, il ne peut pourtant plus être question de le rompre en faveur de la foi catholique. Si les deux conjoints veulent se convertir, ou même l'un des deux seulement, il ne reste qu'à ratifier le dernier contrat; et, le doute existant, à renouveler le consentement après la réception (sous condition) du baptême catholique.

Dans la supposition pourtant qu'*il ne serait pas prouvé que le mariage ait jamais été consommé*, il semble bien que le conjoint peut profiter du privilège de la foi pour contracter un mariage *catholique*. Il resterait alors à employer le même procédé que pour un hérétique douteusement baptisé, uni en mariage douteux à une épouse païenne. Et, en effet, la Congrégation du Saint-Office, dans la réponse du 18 décembre 1872, par laquelle elle défend, « que le conjoint converti, alors même que son baptême reçu dans l'hérésie est sérieusement douteux, ne soit considéré et traité comme un infidèle converti à la foi », n'a en vue que deux hérétiques douteusement baptisés, dont l'un ne voulant pas se

ce cas, un *indult spécial* du Saint-Siège est de rigueur (Cfr ARENDT, *Ephem. Theol. Lovan.*, I, p. 182, n. 30).

(1) Cfr can. 1059, § 2; can. 1076, § 3; — Congrégation du Saint-Office, 18 déc. 1872. *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1392; — CREUSEN, *Nouv. Rev. Théol.*, 1923, p. 88 ss.; — ARENDT, *Ephem. Theol. Lovan.*, I, 1924, p. 183. — Tiennent une autre opinion : SCHAEPMAN, *Nederlandsche Katholieke Stemmen*, 1924, p. 308; 1925, pp. 53 ss.; — DONOVAN, *The Ecclesiastical Review*, LXX, 1924, pp. 59 ss.

convertir à la foi catholique, s'était séparé de son épouse hérétique « après avoir, durant quelque temps, demeuré ensemble » (1).

5) *Si un non-catholique certainement baptisé* contracte un mariage douteux avec une femme hérétique douteusement baptisée ou même païenne : la faveur du canon 1127 ne trouve pas son application en faveur de la liberté des conjoints. Il s'agit, en effet, d'un cas qui est exclu du privilège paulinien non plus seulement probablement mais *certainement* : celui-ci exigeant un mariage contracté alors que les deux conjoints vivaient dans l'infidélité.

Quant au contrat douteux avec l'épouse *païenne*, quoique la faveur du droit au canon 1127 ne puisse lui être appliquée, le Souverain Pontife pourtant a le pouvoir de rompre pareil lien conjugal par un indult spécial (2).

IV. — Solution des doutes concernant l'usage du privilège paulinien

Dans le commentaire qui précède, nous avons tâché d'exposer l'application du canon 1127 aux mariages douteux; il reste maintenant à l'appliquer aux *mariages validement contractés* par les infidèles, dans l'usage du privilège paulinien.

1) *Au sujet de la réponse faite par l'infidèle* à l'interpellation, il pourra se faire qu'il y ait doute sur le sens même ou la portée de cette réponse, qui peut être ambiguë; sur la sincérité de sa promesse de cohabiter pacifiquement : telle serait, par exemple, la promesse faite par un polygame de renvoyer ses autres femmes, sans vouloir se convertir. Dans le doute *positif* moralement insoluble, la réponse affirmative du conjoint païen sera tenue pour négative en faveur du nouveau converti (3).

2) Relativement au refus de cohabitation pacifique de l'in-

(1) *Collect. S. C. P. F.*, II, l. c., ad dubium secundum.

(2) Cfr S. C. S. Officii, 10 iulii 1924 et 5 nov. 1924 : *L'Ami du Clergé*, 1925, p. 409; — *Nouv. Rev. Théol.*, 1925, pp. 326-329.

(3) S. C. S. Off., 29 nov. 1882 : *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1581, ad 2.

fidèle, il peut y avoir doute sur *le motif de ce refus*; il faudrait savoir, par exemple, si le converti, depuis son baptême, n'a pas donné à l'autre partie de justes raisons de se séparer. Le doute peut porter sur l'existence d'un vrai danger de perversion dans la cohabitation. Dans des cas similaires, on ne peut imposer au conjoint catholique l'obligation de cohabiter, puisque celle-ci est incertaine : c'est pourquoi le Souverain Pontife, en vertu du canon 1127, intervient, s'il le faut, pour rompre le premier contrat au moment où se conclut le mariage catholique.

3) Si l'infidèle, *tout en ayant une juste raison* pour se retirer, refuse la cohabitation *pour un motif injuste*, les auteurs sont partagés dans leur avis, pour permettre ou refuser un nouveau mariage au conjoint converti. La sentence assez commune permet le mariage catholique au néophyte (1) : dans ces circonstances, en effet, le refus, tel qu'il est émis par l'infidèle, est coupable et injuste. Il nous semble que cette sentence a reçu une confirmation dans la réponse du Saint-Office du 19 avril 1899, au Supérieur de la Mission du Kwango (2). Pratiquement, il est donc licite et sûr de décider en faveur du nouveau mariage catholique.

4) Relativement à *la dispense de l'interpellation*, il peut y avoir doute sur *la suffisance du motif* qui la fait accorder : dans ce cas l'Ordinaire ainsi que son délégué peuvent en toute sécurité accorder la faveur (cfr can. 82, § 2).

5) Le doute peut porter sur *la durée du délai*, pendant lequel la réponse du conjoint infidèle doit être attendue. Lorsque le cas

(1) Permettent un nouveau mariage : CAPPELLO, *De matrimonio*, Romae, 1923, n. 770, ad 7; — P. MICHEL, *Questions pratiques sur le mariage en mission*, Maison-Carrée (Alger), éd. 3, 1908, n. 63; — VERMEERSCH, *De Casu Apostoli*, n. 50; — DE BECKER, *De Sponsalibus et Matrimonio*, Lovanii, 1903, p. 442; — B. OIETTI, *Synopsis rerum moralium et iuris canonici*, Romae, 1912, III, n. 3283; — V. VAN APPELTERN, *Manuale Missionariorum*, Brugis, ed. 2, 1911, p. 207-208; — *L'Ami du Clergé*, 1923, p. 397 ss.; — CREUSEN, *Epitome Iuris can.*, II, n. 433; — G. PAYEN, *De Matrimonio*, Zi-Ka-Wei (in Sinis), 1929, II, n. 2262 et 2279; — P. GASPARRI, *De Matrimonio*, Parisiis, ed. 3, 1904, II, n. 1341-1366; — Cfr GIOVINE, *De dispensationibus matrimonialibus*, Neapoli, 1863, tom. 1, § 272, n. 6, où plusieurs autres auteurs sont cités.

(2) *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 2043. — La sentence opposée est défendue par ARENDT, *Ephem. Theol. Lovan.*, III, 1926, pp. 328 ss.

est urgent et le doute persistant, on peut permettre de contracter sans tarder une nouvelle union qui soit catholique.

6) Après un mariage validement contracté, entre païen et chrétien non-catholique, un doute peut se présenter sur *le baptême du non-catholique, reçu dans l'hérésie*. Il est par conséquent incertain, si le *conjoint païen* se convertit à la religion catholique, qu'il puisse encore, en vertu du privilège paulinien, faire l'interpellation en vue de célébrer un mariage catholique. Dans ce cas, l'hérétique douteusement baptisé, sera considéré et traité comme infidèle et non-baptisé. Il faut cependant exclure la supposition où il s'agirait de dissoudre un mariage qui aurait été probablement consommé après le baptême même douteux, des *deux* époux. Dans ce cas, le conjoint hérétique ne peut jamais être considéré comme infidèle (1).

G. Vromant, C. I. C. M. (Scheut).

(1) S. C. S. Off., 18 déc. 1872 : *Collect. S. C. P. F.*, II, n. 1392, p. 59, ad dubium secundum.

Actes du Saint-Siège

S. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Mise à l'Index du livre « Les Bacchantes » de Léon Daudet (Décret des 17-20 février 1932. — *A.A.S.*, XXIV, 1932, p. 71).

Est mis à l'Index le livre « Les Bacchantes ». Roman Contemporain. Par Léon Daudet. Ernest Flammarion, éditeur, « *Quem Emi Cardinales ipso iure damnatum esse declararunt...* » ut « *librum quam maxime obscenum.* »

S. CONGRÉGATION DU CONCILE

Instruction sur l'exécution de la musique sacrée dans les églises (Instruction du 25 février 1932. — *A. A. S.*, XXIV, 1932, p. 72).

Depuis quelque temps, sans tenir compte du caractère propre de la musique sacrée qui est exécutée dans l'église pour l'usage liturgique, certains ont prétendu la soumettre, comme n'importe quelle autre musique, à des redevances à titre de droits d'auteurs et d'éditeurs.

Ce fait, outre qu'il porte atteinte au respect dû à la maison du Seigneur, a donné lieu à quelques discussions et aussi à des faits regrettables.

Dans l'intention d'écarter tout motif et tout prétexte de difficulté et de doute à ce sujet, la Sacrée Congrégation du Concile a cru opportun de donner aux Excellentissimes Ordinaires diocésains, les instructions suivantes :

1. Aussi longtemps que les dits droits d'auteurs et d'éditeurs sur l'exécution de la musique sacrée dans les églises durant les fonctions liturgiques seront maintenus, les Ordinaires veilleront à ce que, dans ces églises, ne soient exécutées que les compositions modernes de musique sacrée dont les auteurs et éditeurs ont renoncé par déclaration écrite à tout droit.

D'ailleurs l'observation de cette mesure n'aura pas comme résultat de priver de musique sacrée les fonctions saintes. En effet :

a) Outre le chant grégorien et la polyphonie classique, il existe un grand nombre d'anciennes compositions de musique sacrée très

renommées, qui, ayant passé dans le domaine public, peuvent être librement exécutées dans les églises, pour autant qu'elles sont trouvées conformes aux prescriptions du *Motu proprio* de S. S. Pie X du 22 novembre 1903 ;

b) Beaucoup d'excellents compositeurs et éditeurs modernes ont déclaré que leurs compositions de musique sacrée sont de libre exécution, c'est-à-dire sans droit d'auteurs ou d'éditeurs.

2. Donc, pour le choix de ces compositions, les Ordinaires se conformeront aux décisions de la Commission diocésaine de musique sacrée, instituée selon les directives du susdit *Motu proprio* de Pie X, avec la faculté de s'adresser, à l'occasion, à l'Institut Pontifical de musique sacrée à Rome pour les informations opportunes sur les points en doute.

Rome, le 25 février 1932.

L'Instruction présente met au point une question d'ordre disciplinaire relevant de la Congrégation du Concile. Elle est publiée en italien dans les *Acta*.

Les considérants portent à croire que des contestations se sont élevées au sujet de droits d'auteurs réclamés pour des œuvres musicales exécutées dans des églises. Le fait n'est pas particulier à l'Italie ; en Belgique, des directeurs de chœur ont annuellement la visite d'un représentant de société réclamant, au nom des intéressés, des redevances à titre de droits d'auteurs.

La législation civile sur cette question a été fixée par la Convention de Berne, du 9 septembre 1886, remplaçée par une nouvelle Convention internationale conclue à Berlin, le 13 novembre 1908 ; cette dernière Convention a force de loi en Belgique depuis 1910. Au point de vue musical, la loi reconnaît aux auteurs le droit exclusif d'autoriser l'adaptation et l'exécution de leurs œuvres. Ce droit, en ce qui concerne l'exécution, s'exerce sous forme d'une redevance qu'on perçoit à l'occasion des exécutions publiques. La durée de la propriété artistique est à fixer d'après les lois en vigueur ; la Convention de Berlin la fait courir pendant 50 ans après la mort de l'auteur, en faveur des héritiers. Il s'est constitué des sociétés qui se chargent de signaler les exécutions aux auteurs et de percevoir pour eux les redevances.

Dans son Instruction, la Congrégation du Concile proteste contre la perception de ces droits pour les exécutions pendant les offices

religieux. Elle ne nie pas le droit qu'a un auteur de voir protégées et indemnisées la publication et l'exécution de ses œuvres mais elle prescrit de ne plus se servir des compositions dont les auteurs se réservent la propriété et les droits d'exécution même par rapport aux offices religieux ; elle ne peut admettre l'assimilation du chant d'église aux exhibitions des salles de concert ou des théâtres. Venir surveiller la prière et les chants des églises pour y percevoir des redevances, c'est méconnaître le caractère propre de la musique religieuse, c'est manquer, au moins indirectement, « au respect dû à la maison du Seigneur ». « La musique sacrée, écrivait Pie X au début du *Motu proprio*, est partie intégrante de la liturgie solennelle et participe à sa fin générale qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles; sa fin propre est de donner une plus grande efficacité au texte de la prière, en sorte que les fidèles soient, par ce moyen, plus facilement excités à la dévotion ». La musique ne peut être d'église que dans la mesure où elle est pleinement et sans restriction à la disposition des fidèles qui s'en servent pour louer Dieu. Les moyens de sanctification doivent être du domaine public, appartenir à tous, qu'ils soient textes de prières ou cantiques.

On comprend, dès lors, que la Congrégation chargée de la discipline des églises ait voulu, par une mesure radicale, couper court à tout conflit sur ce domaine. Sans contester en aucune façon le droit qu'ont les auteurs de percevoir les redevances légales pour leurs œuvres, elle ordonne de n'exécuter désormais dans les églises que les compositions non soumises à ces redevances, soit que, à cause de leur ancienneté, ces pièces ne soient plus protégées par les conventions ou lois mais soient du domaine public, soit que leurs auteurs aient formellement et par écrit renoncé à tout droit. Les musiques non soumises à des redevances seront toujours suffisamment nombreuses pour fournir aux maîtrises un répertoire abondant, varié et choisi.

Tout ceci concerne les compositions musicales, non le chant grégorien. Celui-ci, en effet, est la propriété exclusive de l'Église, son trésor artistique propre qu'elle met sans restriction à la disposition des fidèles, se réservant seulement de veiller à sa conservation par la vigilance dont elle entoure les éditions officielles des mélodies liturgiques. Ici, non seulement l'Église défend de percevoir des droits d'auteur, mais elle se réserve même la propriété exclusive des mélodies nouvelles composées pour les nouveaux offices, moyennant

indemnisation des compositeurs auxquels elle en a confié le soin (cfr les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites du 11 août 1905 et du 24 mai 1909).

En somme, nous rencontrons partout la même idée directrice : mettre à la disposition des fidèles pour les cérémonies liturgiques un trésor musical dont ils puissent user librement, et, d'autre part, maintenir la compétence exclusive de l'Église pour tout ce qui touche au culte.

L'Instruction rappelle, en terminant, que les Ordinaires doivent soumettre les répertoires de leurs maîtrises à l'inspection de la Commission diocésaine de musique sacrée (*Motu proprio*, § 24). Elle étend également la compétence de l'Institut Pontifical de musique sacrée de Rome, (élevé tout récemment par Pie XI au rang d'université pontificale), en en faisant l'interprète autorisé du Saint-Siège et le juge suprême pour toutes les questions concernant le choix des compositions à permettre pour l'église.

A. Hanin, s. i.

Bibliographie

THÉOLOGIE DOGMATIQUE

Ch. Pesch, S. I. *Compendium Theologiae Dogmaticae.* T. I. 4e Éd., Fribourg e. B. Herder, 1931, (24 × 16 cm.), XIV-316 p. Prix : 8 Mk.

Aucun théologien n'ignore le nom du R. P. Christian Pesch dont les *Praelectiones dogmaticae* sont répandues partout. Nous aurions mauvaise grâce d'analyser longuement son *Compendium Theologiae dogmaticae* et d'en faire valoir les mérites; le livre est universellement apprécié, et la faveur constante des professeurs qui l'ont adopté comme manuel scolaire est la meilleure recommandation. Le P. Pesch, comme l'on sait, est mort en 1925. Aussi le nouvel éditeur a-t-il cru ne rien devoir changer au texte de la troisième édition que l'auteur avait encore revue et corrigée. Seulement à la fin (p. 304-308) il a ajouté quelques pages sous le titre de « Additamenta » où il donne une liste très brève de livres plus récents (six en tout sont cités) et une thèse nouvelle qui manquait dans l'œuvre du P. Pesch et ainsi formulée « Ecclesia per se ipsa est divinae suae legationis testimonium irrefragabile ». Une parfaite présentation typographique ajoute son attrait à la valeur intrinsèque de l'ouvrage.

E. Hocedez, s. i.

J. Lahitton. *Theologiae Dogmaticae Theses juxta sinceram D. Thomae doctrinam ad usum seminarium et verbi divini praeconum.* 2 volumes. Paris, Beauchesne, 1932, (20 × 13 cm.), XVIII-500 p., 504 p.

Qu'un manuel de théologie, imprimé en 1932, puisse réaliser non pas un succès de librairie, mais une action profonde sur les intelligences, et dans une forme concise, méthodique, présenter la vérité de façon à faire comprendre ce qu'elle a d'éternellement neuf et vivifiant, cela peut sembler une gageure. Nous croyons pourtant que cette Somme en deux volumes du Chanoine Lahilton connaîtra et connaît déjà ce succès. Les arguments traditionnels y sont sans doute plutôt résumés que développés. Mais ce qui est original dans cet ouvrage c'est l'utilisation de l'argument « ex Patribus ». Sous la rubrique « coelestia », l'auteur développe en français toute une théologie pastorale abondamment pourvue de textes choisis avec discernement et avec goût dans la littérature patristique. Il supplée par là à la carence de presque tous nos manuels.

Peut-être trouvera-t-on que sur les questions de controverses les solutions qu'il offre sont trop simples. Comme, par exemple, lorsque après avoir exposé l'explication moliniste et l'explication thomiste de la prescience divine il conclut : « Gallice diceremus : « Il faut arrondir les angles de l'un et l'autre système, savoir en saisir les fines nuances et les estomper avec art pour les rendre acceptables ». Nous préférerions voir l'auteur prendre position dans a question.

P. Taymans, s. i.

J. M. Hervé. *Manuale Theologiae Dogmaticae.* Vol. I. *De Vera Religione — De Ecclesia Christi. — De Fontibus Revelationis.* 8e éd. Paris, Berche et Pagis, 1932, (23 × 15 cm.), XIV-620 p. Prix : 22,50 frs.

Le succès qu'a remporté cet ouvrage — le voici à sa 8me édition — est, sans doute, la meilleure preuve de ses mérites. Au reste, les recenseurs des éditions précédentes ne lui ont pas ménagé l'éloge : ils ont été unanimes à souligner l'abondance d'une information bien tenue à jour et qui ne nuit pas à la concision et à la sobriété, l'heureuse association de la méthode positive et de la méthode scolastique, l'enchaînement très méthodique des chapitres. Ce nous est un plaisir de reprendre à notre compte — avec moins d'autorité d'ailleurs — des appréciations aussi flatteuses. Nous nous risquerons pourtant à émettre quelques regrets. La question des fondements de la certitude en apologétique, capitale au seuil de ce traité, et imposée, semble-t-il, plus que jamais par l'état présent des études philosophiques, eût mérité un examen plus approfondi. Dans les pages qu'on lui consacre (pp. 85-109), on ne nous dit rien de bien apaisant sur l'ensemble des conditions — subjectives non moins qu'objectives — d'une perception certaine des raisons de croire. A ce propos, qu'on nous permette de rappeler les études, trop méconnues, du P. Rousselot : quelque jugement que l'on formule à leur sujet, on doit reconnaître que le problème de la perception de la crédibilité ne se pose plus de la même manière après qu'avant lui. Autre regret : les pages 106-109 tendent à faire croire que les auteurs ou les adeptes de la philosophie de l'Action ont enseigné la suffisance d'une méthode apologétique de pure immanence : pourtant, si nous ne nous trompons, ils ont affirmé, à maintes reprises, la nécessité de conjuguer, selon eux, en accord avec la Tradition, le fait externe et le fait interne. Ne faudrait-il pas tenir compte, à leur avantage, de cette protestation formelle ? Enfin, la partie exégétique pèche peut-être par un défaut de rigueur; nous doutons qu'elle satisfasse même un étudiant exercé à une discipline historique quelconque; les thèses qu'il faut défendre lui paraîtront trop manifestement imposées aux textes. Toutefois, ce défaut est inévitable dans un manuel qui doit faire court et ne peut s'embarrasser dans la broussaille de la critique. Ajoutons d'ailleurs que cet ouvrage, précisément dans ses parties historiques, est nettement supérieur à pas mal de ses concurrents. L. Malevez, s. i.

H. Lang, O. S. B. *Die Lehre des hl. Thomas von Aquin von der Gewissheit des übernatürlichen Glaubens.* Augsbourg, B. Filser, 1929, (23 × 16 cm.), VIII-204 p. Prix : 9 Mk.

Le Père Lang aborde avec sûreté et courage l'étude si délicate des problèmes de la connaissance de foi chez saint Thomas. Disons tout de suite que sa pensée si pénétrante et si nuancée, où l'on admire tout ensemble l'abondante érudition théologique et le vigoureux esprit de synthèse a fait œuvre définitive. Premier point important à établir dans cette doctrine : la compétence respective de la raison et de la foi par rapport à la connaissance de Dieu. La raison peut par voie naturelle parvenir à une certaine connaissance de Dieu. Néanmoins la Révélation est moralement nécessaire, étant donné l'état actuel de l'humanité après la chute, pour que celle-ci puisse dans son ensemble connaître Dieu. De plus la connaissance par la foi en la Révélation parfait la connaissance

naturelle non seulement parce que l'objet qu'elle présente à la croyance est le mystère de la vie de Dieu « sicuti est in se » mais encore parce que dans la foi c'est la lumière infuse, le don surnaturel de l'*habitus fidei* qui nous fait librement adhérer aux vérités révélées.

D'où : la question capitale la plus longuement traitée dans le livre du P. Lang : celle de l'*habitus fidei. Sa nature :* saint Thomas se sert d'une comparaison pour nous aider à la comprendre. Toute connaissance, dit-il, commence par des perceptions sensibles « accipitur a sensu » et pourtant l'intelligence ne peut connaître que par le « *lumen naturale* » qui est inné en elle. Ainsi pour la foi : « Fides est ex auditu ». Il faut cependant un « *habitus infusus* » un *lumen fidei* pour croire. Cet habitus comme tout habitus tient le milieu entre la puissance pure et l'acte parfait « quodammodo medium inter potentiam puram et purum actum ».

Son siège : elle est dans l'intelligence « tamquam in subiecto », et dans la volonté « sicut in causa », en tant que c'est la volonté qui commande l'assentiment (p. 68). Croire, c'est, en effet, un acte de l'intelligence adhérant à la vérité divine sous le commandement de la volonté laquelle est mue par Dieu au moyen de la grâce.

Son rôle : incliner l'intelligence humaine à adhérer aux choses qui conviennent à la vraie foi « his quae conveniunt rectae fidei »; et le P. Lang ajoute : « in striktem Sinn ohne Rekurs auf natürliche Credibilitätserkentniss und moralische Dispositionen, die vor der infusio des Glaubens liegen » (p. 94). Et précisément ce problème de la crédibilité et des « signes » comment se présente-t-il dans le système? Le Père Lang y discerne deux questions : « die Gewissheit dass sie Werkzeuge Gottes sind, und die Gewissheit von den Inhalten die Gott durch seine Werkzeuge kundgibt » (p. 54). Pour réaliser en nous la première des connaissances, il nous suffit d'une certitude naturelle que le « lumen fidei » rendra plus pénétrante et plus ferme. La seconde ne peut être en nous que le fruit de la grâce de foi.

Ajoutons en terminant que nous ne souscrivons *pas d'enthousiasme* comme le P. Lang à l'interprétation que Gilson donne du thomisme. Est-il bien vrai que saint Thomas est avec son maître Albert le Grand le premier en date des philosophes modernes parce qu'il a eu soin d'établir une philosophie qui n'est que philosophie, comme il a fait une théologie qui n'est que théologie? Ce séparatisme, nous ne le trouvons pas dans le thomisme authentique. Les assertions répétées de la nécessité morale de la Révélation ne disent-elles pas que saint Thomas a fréquemment envisagé l'homme tel qu'il existe dans l'ordre actuel et concret?

F. Taymans, s. i.

A. d'Alès. *De Verbo Incarnato. Prima Lineamenta Tractatus Dogmatici.* Paris, Beauchesne, 1930, (23 × 14 cm.), XIV-490 p.

La caractéristique propre du livre que nous analysons c'est d'être avant tout un instrument de travail. L'auteur s'est proposé un double but : composer un manuel qui pût servir de base à l'enseignement, et par conséquent qui par sa concision exigeât l'explication orale, et en même temps réunît tous les matériaux nécessaires pour permettre de pousser plus loin, par les efforts personnels, l'étude du dogme. Ce livre se recommande par sa fidélité à suivre en tout la

pensée authentique de saint Thomas, fidélité qui lui donne une unité et cohérence parfaites, et surtout par la richesse extraordinaire de la documentation. L'auteur a suivi avec une attention scrupuleuse tout le mouvement de la théologie, tant catholique que protestante; il ne cite pas moins de 274 auteurs modernes, et l'on sait que le R. P. n'a pas coutume de citer les auteurs qu'il n'a pas lus. Personne n'ignore qu'il s'est fait une spécialité des études patristiques, nul ne s'étonnera donc de trouver dans le présent ouvrage comme une somme de la théologie des Pères sur l'Incarnation. Cette richesse de références rendra les plus précieux services non seulement aux élèves studieux, mais encore aux professionnels de la théologie. G. DE RHODEZ.

Ed. Hugon. *De sacramentis in communi et in speciali ac de novissimis Tractatus dogmatici.* 6e éd. Paris, Lethielleux, 1931, (23 × 14 cm.) 940 p. Prix : 60 frs.

Cette édition définitive du Traité des Sacrements et des fins dernières rendra de grands services. Il est clair et facile à consulter.

L'argument « Ex ratione » y tient une place de choix. Il donne à ce traité une allure systématique sans évincer toutefois les grandes preuves de l'Écriture et de la Tradition. L'auteur s'attarde peut-être trop à développer des thèses sur lesquelles les données de l'Écriture et de la Tradition sont trop peu explicites pour permettre aux théologiens d'en présenter une formulation définitive. Par exemple : dans le « De Novissimis » la question des « receptaculi »; ou celle des Limbes des enfants morts sans baptême et de leur emplacement tout proche de celui des Limbes visités par le Christ après sa mort. Ces questions vraiment trop peu précisées par l'enseignement de l'Église pour qu'on puisse les traiter en détail risqueraient d'enlever au crédit que mérite cette œuvre d'une incontestable valeur. F. TAYMANS, S. I.

J. B. Umberg, S. I. *Sytema Sacramentarium.* Innsbruck, F. Rauch, 1930, (23 × 15 cm.), 122 p. Prix : 4 Mk.

Un système sacramentaire. C'est-à-dire un exposé clair et complet de la doctrine catholique des sacrements en général tant du point de vue dogmatique que du point de vue canonique : c'est sans doute ce qui recommandera en tout premier lieu ce livre du Père Umberg, S. I. Mais ce serait méconnaître la valeur et l'oportunité de cet ouvrage que de n'y voir qu'un résumé habilement troussé. On trouvera lumineusement expliquées dans ces pages des questions souvent laissées pour compte ou escamotées dans les manuels. Par exemple la nécessité des sacrements pour l'Église; le « votum sacramenti » que l'auteur compare, pour mieux en déterminer la nature, à l'intention requise pour la réception valide du sacrement. On a dit de ce « systema Sacramentarium » qu'il sera utile surtout pour les étudiants en théologie en mal d'examen. Nous pensons que tout prêtre occupé dans le ministère sacerdotal sera heureux de trouver à portée de la main un traité à la fois complet et concis des sacrements.

F. TAYMANS, S. I.

ÉCRITURE SAINTE

Ancien Testament.

Histoire d'Israël.

*G. Adam Smith, E. R. Bevan, F. C. Burkett, etc. *Le Legs d'Israël.* Traduit de l'anglais par J. Robillot et J. Marty. Bibliothèque Historique. Paris, Payot, 1931, (23 × 14 cm.), 536 p., 28 gravures. Prix : 50 frs.

Cet ouvrage, dû à la collaboration de quatorze spécialistes, tend à préciser l'apport que la pensée humaine doit au judaïsme et à sa conception du monde. Il n'y est pas question de révélation ou de providence divine spéciale à l'égard du peuple élu. Il semble que ce soient là des idées préconçues, dont il est fait mention dans une note préliminaire, et dont il faut savoir se libérer.

Successivement on étudie le génie hébraïque tel qu'il apparaît dans l'Ancien Testament et le judaïsme hellénistique, qui à plus d'un titre nous paraît déjà moderne. Ensuite la dette du christianisme et de l'Islam envers le judaïsme est analysée; et deux chapitres retracent l'influence du judaïsme biblique sur les juifs et sur les chrétiens.

Une longue étude est consacrée au facteur juif dans la pensée du moyen âge; puis nous apprenons ce que fut la connaissance de l'hébreu pendant le moyen âge, et ce que sont devenues les études hébraïques pendant les temps modernes. Un chapitre fort curieux examine les influences du judaïsme sur le droit occidental; et une étude d'ensemble est consacrée à la pensée juive dans le monde moderne.

Après une étude fort originale sur les influences de la Bible sur les langues européennes, un épilogue esquisse l'influence spirituelle que l'avenir peut encore réserver à Israël.

Il est impossible de discuter ici les idées présentées avec grand talent au cours de ces diverses études : beaucoup d'entre elles appellent les plus formelles réserves. Personne ne doute que le génie d'Israël n'ait exercé une influence considérable sur la pensée de l'humanité; et l'Église chrétienne est la première à le proclamer bien haut. Mais il importe de ne point oublier que le point de vue juif est depuis longtemps dépassé. Après la ruine de Jérusalem, Israël persista sans doute comme communauté indépendante et irréductible au sein du monde chrétien et mahométan; et compta des hommes de très grande valeur. Mais ce n'est pas en tant que dépositaires de la pensée juive qu'ils ont marqué dans l'histoire de la civilisation.

Quant à l'histoire religieuse de l'humanité, il est impossible d'éliminer le grand fait divin de la venue de Jésus et de la fondation de l'Église universelle; une rupture radicale avec le judaïsme en fut la suite. Saint Paul, Juif, libéré de la loi, consacra sa vie à combattre le particularisme étroit, qui, quoi qu'on dise, est une des caractéristiques de la communauté d'Israël. Saint Paul, devenu chrétien, n'appartenait plus au monde juif.

(*) Les ouvrages de sujet religieux, écrits par des auteurs non catholiques, sont marqués d'un astérisque.

Dans un épilogue, M. Montefiore nous parle des rêves d'avenir, caressés par les Juifs non-nationalistes et purement religieux, auxquels le « foyer national » reconstitué en Palestine n'est pas chose essentielle. Il estime que le judaïsme peut encore rendre service à la cause du théisme, et exprimer mieux encore « sa croyance en Dieu, et sa relation avec l'honnêteté et le devoir chez l'homme ». — « Le don futur, ajoute-t-il aurait une valeur inappréciable ».

Certes, ces idées sont élevées; mais elles n'appartiennent pas à un rêve d'avenir : depuis vingt siècles elles sont une réalité vivante dans l'Église fondée par Jésus-Christ. Ç. H.

*A. Lods. *Israël, des origines au milieu du VIII^e siècle.* Coll.: L'évolution de l'humanité (H. Berr). Paris, Renaissance du Livre, 1930, (20 × 14 cm.), XVI-596 p., 12 planches. Prix : 40 frs.

L'auteur a condensé dans ce livre les résultats de longues années d'enseignement et intégré l'apport des découvertes récentes qui ont renouvelé notre connaissance du milieu où évolua Israël. Exposé et discussion des diverses théories, souci constant du contact entre textes bibliques et autres sources, références abondantes, bibliographies générales et spéciales, index soigneux : qualités qui donnent à l'œuvre du Professeur de la Sorbonne une grande valeur didactique. Le livre a été traduit en anglais. L'auteur consacre une attention spéciale au développement de la religion : sa conception n'est pas celle reçue chez les catholiques; on ne peut plus la dire générale, ni parmi les exégètes indépendants, ni parmi les historiens des religions. G. LAMBERT, S. I.

*C. Toussaint. *Les origines de la religion d'Israël.* I. *Jahvisme.* Paris, Geuthner, 1931, (24 × 19 cm.), 384 p., 24 planches. Prix : 100 frs.

Dans un style d'une agréable clarté, l'auteur présente des monographies sur les religions des divers groupes sémitiques, tâche de préciser les affinités avec Israël, de déterminer les influences possibles. Mais insinuation n'est pas démonstration. Il décrit ensuite ce qu'il appelle l'élohisme patriarcal : selon lui, le Jahvisme commence avec Moïse, ou, plus exactement, le monothéisme éthique est l'œuvre des grands prophètes, mais l'œuvre de Moïse fut réelle et importante. L'auteur admet le caractère extraordinaire du triomphe du monothéisme. Il emploie même le mot « miracle ». Ce n'est pas à dire qu'il le comprenne au sens catholique. Ses conclusions rejoignent celles de Lods. G. LAMBERT, S. I.

*Stanley A. Cook. *The Religion of Ancient Palestine in the Light of Archaeology.* Schweich Lectures, 1925. Londres, H. Milford, 1930, (25 × 16 cm.), XVI-252 p., XXXIX planches. Prix : 12/6 Sh.

On n'oubliera pas en lisant cette étude et en parcourant la documentation photographique que, suivant le mot du Cardinal Meignan, l'histoire du prophétisme en Israël est celle de quatre siècles de lutte contre l'idolâtrie. Que ce soient surtout les vestiges de l'idolâtrie cananéenne que les fouilles exhument, qui s'en étonnera? De plus, la Palestine fut le point de passage obligé des armées, des marchandises, des idées entre les grands empires voisins : Babyloniens, Egyptiens, Hycsos, Hittites, Syriens, Assyriens, Perses,

Grecs, etc... ont tour à tour laissé des traces de leur passage ou de leur influence. Nous le devinions à travers les pages sacrées; nous le voyons maintenant à la lumière directe de l'archéologie. La conservation du monothéisme n'en apparaît que plus remarquable. G. LAMBERT, S. I.

B. Maisler. *Untersuchungen zur alten Geschichte und Ethnographie Syriens und Palästinas. I Teil. Arbeiten aus dem Orientalischen Seminar der Universität Giessen. 2 Heft.* Giessen, Töpelmann, 1930, (24 × 16 cm.), VI-82 p. Prix : 6 Mk.

La détermination du sens précis des noms cthniques et géographiques qui se rencontrent dans les sources anciennes ferait faire à l'histoire de l'Orient ancien un progrès important. M. Maisler s'est attaché à fixer, par une étude minutieuse des textes égyptiens et cunéiformes qui les concernent, la situation ethnographique des Amorréens et des Cananéens. Rejetant la thèse bien connue de Bauer et Landsberger, qui séparaient la race, l'Amourrou, du pays et de la dynastie du même nom, il montre les Amorréens sortis de la steppe, se répandant au troisième millénaire en Syrie et en Mésopotamie où ils fondent la dynastie amorréenne de Babylone, puis refoulés dès le début du second millénaire au Nord par les Subariens, au Sud par les nouveaux envahisseurs.

Canaan serait en somme synonyme de Phéniciens et par une extension du sens en serait venu à désigner toute la Palestine. On peut se demander quelle relation l'auteur établit entre ces deux populations amorréenne et cananéenne. Le livre se termine par l'étude de l'influence hittite en Syrie. Nous le signalons aux exégètes de l'Ancien Testament qui y trouveront plus d'une suggestion intéressante. F. MORTIAUX, S. I.

F. X. Kortleitner. *Cananaeorum auctoritas num ad religionem Israelitarum aliquid pertinuerit.* Commentationes biblicae. VI. Innsbruck, Rauch, 1932, (23 × 15 cm.), 92 p. Prix : 3 Mk.

Dans une série de thèses construites à la manière scolastique, l'auteur étudie l'influence de la religon cananéenne sur le culte d'Israël. Il reconnaît d'abord la contamination profonde de ce qu'on est convenu d'appeler la religion populaire, mais pour rejeter de manière d'autant plus décidée toute influence, même quant aux seuls rites, sur la religion légitime de Jahvé. Chacun des points où certains ont voulu reconnaître un emprunt ou une infiltration cananéenne est ainsi passé en revue : sabbat, fête de la moisson, culte des hauts-lieux, prostitution sacrée, etc... L'étude est sérieuse, solide, généralement bien informée (encore que nous ayons ignoré jusqu'ici que la religion de Canaan et de toute l'Asie antérieure ait consisté dans le culte des astres, sans plus). Pour dire toute notre pensée, nous craignons que la forme même de son exposé n'amène parfois l'auteur à des assertions trop absolues. Il y a bien des nuances de psychologie dont il serait forcé lui-même de tenir compte dans une étude de tenue moins rigide. F. MORTIAUX, S. I.

J. Lauwerys. *Beknopte Geschiedenis der Openbaring van 't Oud Testament. Handboekje ten dienste van de studenten uit 't Middelbaar Onderwijs.* Brecht, Braeckmans, 1932, (19 × 13 cm.), 80 p. Prix : 5 frs.

Excellent manuel, qui dans l'enseignement moyen rendra les meilleurs services. L'exposé, qui recourt souvent à des tableaux synoptiques est lumineux

malgré sa concision. Il témoigne d'une connaissance approfondie de l'Ancien Testament, et d'une sérieuse expérience pédagogique. A juste titre l'auteur s'attache à mettre en relief le caractère figuratif de l'Ancienne Alliance : Jésus-Christ est le centre de tout. Avant lui tout l'annonce, comme après lui, tout dérive de lui. Le peuple d'Israël fut choisi comme dépositaire de la révélation; et dans les diverses étapes de son histoire une providence spéciale prépare l'avènement de Celui qui devait accomplir les promesses, et substituer à la figure ancienne, la réalité du Christianisme. C. H.

* **J. Hervé**. *Israël, ses enfants perdus, et son livre d'or*. Paris, H. Elias, 1932, (25 × 17 cm.), 90 p.

Le lecteur est déconcerté ici par l'allure fantaisiste des affirmations et le dédain absolu de toutes preuves. Une quinzaine de pages, qui fourmillent d'erreurs, suffisent à l'auteur pour esquisser toute l'histoire ethnique, religieuse et culturelle d'Israël depuis les premières origines jusqu'au moyen âge. L'exposé de la vie juive au cours du moyen âge tourne parfois au pamphlet anticlérical, et nous révèle que le monde actuel est redevable aux Juifs de ce qu'il y a de plus marquant dans la civilisation moderne.

L'auteur veut ensuite dépister les juifs de race, qui à des titres divers, se sont fait un nom dans les fastes de l'humanité. Non sans étonnement nous apprenons que les Habsbourgs et les Bourbons sont Juifs d'origine. — Le type de Louis XVI est celui d'un gros juif allemand. Il en est de même d'une foule de personnages illustres, sans en excepter l'Empereur Napoléon I, Victor Hugo et peut-être Attila. Il n'y a pas même l'abbé Perosi qui ne soit soupçonné de judaïsme latent.

La critique est désarmée devant ces divagations. C. H.

Histoire de l'Antiquité et des peuples voisins d'Israël.

Histoire universelle de l'art publiée sous la direction de M. Aubert. — Fascicule I : Les arts primitifs de l'Europe barbare par R. Lantier. Paris, Firmin-Didot, 1932, (27 × 21 cm.), nombreuses gravures, 12 frs le fascicule.

En une dizaine de pages, M. R. Lantier est parvenu à grouper les principales manifestations artistiques de la préhistoire. Il en a clairement déterminé l'évolution depuis l'Aurignacien jusqu'au seuil de l'histoire. Les documents cités à l'appui de son exposé sont abondants et l'on jouit de passer une revue rapide mais suffisamment nuancée des principaux chefs-d'œuvres de l'art préhistorique. On regrette cependant que la bibliographie antérieure à 1924 ait été renvoyée tout entière à un ouvrage espagnol de M. H. Obermaier *El Hombre Fósil*. De même la planche consacrée à l'art des cavernes françaises et cantabriques, tirée de C. M. Burkitt *Prehistory*, laisse ignorer au lecteur peu averti les collections originales publiées sous les auspices du Prince de Monaco. J. Macaux, s. i.

Histoire universelle de l'art publiée sous la direction de M. Aubert. — Fascicules II-VI : Les arts de l'antique Orient par Louis Delaporte. L'Égypte par l'Abbé Étienne Drioton. L'art classique de la Méditer-

ranée par Jean Charbonneaux. L'art de la Perse ancienne par A. Godard. Paris, Firmin-Didot, 1932, (27 × 21 cm.), nombreuses gravures, 12 frs le fascicule.

L'Asie antérieure, les pays égéens, l'Egypte, la Grèce et Rome, la Perse enfin eurent tous leur art propre dans l'antiquité. Les collaborateurs de cette nouvelle histoire de l'art se sont réparti la matière qu'ils ont traitée chacun avec sa note spéciale. Ainsi l'exposé de M. Delaporte est plus analytique, soucieux de n'omettre aucune œuvre de quelque importance. M. Drioton préfère la synthèse et sait, dans une formule brève et bien frappée, donner la marque propre de chaque période.

En Sumer les artistes tâtonnent plus longtemps. Nous les voyons s'élever progressivement jusqu'à de merveilleuses réalisations de détail. Babylone et l'Assyrie recueillent leur héritage, mais en cette dernière, le souci de la puissance et de l'ornementation prévaudra sur la tendance plus réaliste de ses maîtres. L'Égypte, elle, atteindra, dans ses plus belles œuvres à un équilibre inconnu jusque-là. Les écoles y sont étroitement dépendantes de la royauté, obéissent à ses impulsions, et malgré une variété remarquable de formules, gardent une continuité, visible pour l'œil le moins exercé. Canaan et la Syrie mêlent les éléments reçus de leurs grands voisins dans des compositions originales. Les Egéens enfin se distingueront par plus de liberté et de fantaisie, et exerceront leur part d'influence sur la Grèce.

L'étude de l'art classique, grec et romain, mieux connu, a été confiée à M. Charbonneaux, l'art de la Perse ancienne à M. A. Godart. C'est un vrai plaisir d'en suivre, avec les savants auteurs, l'évolution : portée vers l'idéalisme ou le réalisme suivant le goût du temps et la direction des artistes, tels que Phidias ou Polyclète, aidée par les influences extérieures ou les progrès techniques qu'ils parviennent à incorporer à leur génie propre. C'est ainsi que naissent les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque que nous admirons encore.

Les Romains seront surtout des imitateurs comme en littérature, mais atteindront dans la sculpture des portraits une grande perfection, et donneront en architecture des monuments d'une vraie puissance.

La Perse enfin, empruntant chez tous ses voisins les éléments de son art, saura se faire un style caractéristique.

On remarquera, en parcourant les reproductions en héliogravure, très nettes et d'un choix judicieux, la préoccupation de faire connaître des œuvres découvertes par des fouilles plus récentes ou moins accessibles au public français. Peut-être regrettera-t-on de ne pas y trouver les plus importantes mieux détaillées sur des planches spéciales. F. MORTIAUX, S. I.

H. Lamer, E. Unger, G. Venzmer, H. Härlin, W. Bombe. *Schätze unterm Schutt. Mesopotamien, Aegypten, Griechenland, Rom.* 4e éd. Stuttgart, Franckh, 1930, (23 × 16 cm.), 102 p., 24 gravures. Prix : 6,50 Mk.

Résumer à grands traits l'histoire de l'archéologie orientale et classique, parcourir rapidement les principaux champs de fouilles des XIXe et XXe siècles, tel est le but de ce petit volume. La rédaction en a été confiée à des spécialistes de valeur : G. Venzmer pour l'Égypte; E. Unger pour la Mésopotamie;

H. Lamer pour la civilisation égéenne et la Grèce classique ainsi que pour l'introduction générale, H. Härlin pour Rome. Un appendice est consacré aux galères du lac de Némi (W. Bombe). Etre rigoureusement exact, choisir les faits principaux et les décrire avec concision, être intéressant et suggestif, ce sont les qualités essentielles du vulgarisateur ; elles se retrouvent dans les cinq études de ce livre. E. Unger — qui a l'art de dire beaucoup en peu de mots — nous conduit successivement à Ur, à Assur, à Ninive, à Babylone, synthétisant pour chaque ville les principales fouilles et leurs résultats en des plans très clairs; les fouilles les plus récentes, comme celles de Woolley, sont évidemment à l'avant plan. Plus enthousiaste, plus lyrique, G. Venzmer nous mène à travers l'Égypte à la façon d'un guide qui décrit, admire, explique : Memphis et les pyramides, Thèbes, ses temples et sa nécropole sont les deux étapes du voyage. Ainsi le tempérament différent des collaborateurs augmente l'intérêt du volume. Bien illustré, ce travail répandra dans tous les milieux le goût de l'archéologie. J. Levie, s. i.

C. F. Jean. *Larsa d'après les textes cunéiformes (2187 à 1901).* Paris, Geuthner, 1931, (25 × 17 cm.), xvi-290 p. Prix : 100 frs.

L'antique cité de Larsa, maintenant Senkereh, visitée au milieu du siècle dernier n'a pas encore été l'objet de fouilles méthodiques. Son territoire a cependant déjà livré aux chercheurs de nombreux textes qui permettent à M. Jean d'essayer une monographie du royaume dont elle fut la capitale. Indépendante jusqu'à la défaite de Rim-Sin par Hammurapi, elle fut ensuite annexée au royaume de Babylone. De chacune des deux périodes, l'auteur retrace les faits historiques connus, puis étudie l'organisation civile, juridique, économique, religieuse d'après les textes. L'étude est consciencieuse, minutieuse même. Peut-être un scrupule scientifique un peu excessif a-t-il détourné l'auteur d'essayer une synthèse de ces données qui restent un peu éparses sous leurs rubriques respectives.

Une seconde partie de l'ouvrage nous donne la traduction des textes de Larsa publiés dans la collection du Musée du Louvre par l'auteur lui-même, et complétée par un index et une liste des noms propres soigneusement dressés. F. Mortiaux, s. i.

R. Dussaud. *La Lydie et ses voisins aux hautes époques.* Paris, Geuthner, 1930, (26 × 17 cm.), 112 p., 1 carte et 5 planches. Prix : 40 frs.

Grâce à sa fertilité et à sa situation privilégiée, la Lydie connut, dès le troisième millénaire, une activité commerciale intense. Les Suméro-Akkadiens, qui, en dehors de leurs expéditions militaires, exercèrent surtout leur influence sur ces peuples par des installations commerciales comme l'entrepôt bien connu de Kanesh, les éveillèrent à la civilisation. Les Lybiens leur empruntèrent beaucoup, mais surent, et dans leur culture, et dans leur culte, dont M. Dussaud étudie longuement les représentations figurées, garder leur originalité propre. Par l'intermédiaire de Troie, ils entrèrent en contact avec les Égéens, auxquels ils transmirent, avec des éléments mésopotamiens, bien des éléments vraiment asianiques. Les Hittites, dont l'effort se porta surtout vers l'Est, et dont la puissance en Asie Mineure ne s'établit que bien plus tard, n'exercèrent jamais de pouvoir effectif sur la Lydie; et leur influence

fut bien faible sur elle. M. Dussaud, dans cette étude pénétrante, souligne le rôle des relations commerciales en contraste avec les migrations de peuples qui n'aboutirent à la fin du IIe millénaire qu'à la ruine de la vieille civilisation. Nous ne pouvons, dans ce compte-rendu, examiner toutes les interprétations, parfois discutables, mais toujours bien appuyées, de l'auteur dont la réputation est d'ailleurs établie comme celle d'un maître. F. MORTIAUX, S. I.

G. Messina, S. I. *Der Ursprung der Magier und die zarathustrische Religion.* Rome, Institut biblique pontifical, 1930, (25 × 16 cm.), 102 p.

Le R. P. Messina, professeur à l'Institut biblique pontifical, s'efforce de débrouiller la question si confuse de l'origine, du caractère des Mages et de leurs rapports avec la religion de Zarathustra. Il dégage ses conclusions de l'étude des sources gréco-latines et iraniennes, Ces dernières surtout lui permettent de projeter plus de lumière au milieu des ténèbres accumulées par la multiplicité même des opinions.

L'exposé de la première partie — témoignages littéraires gréco-latins — m'a paru un peu traînant et confus par endroits. Toutefois les conclusions de l'ensemble de l'étude (Ergebnis) qui reprennent la trame de la démonstration y mettent plus de lumière. Partant du texte de l'histoire naturelle de Pline l'Ancien, au début du l. 30, l'auteur fait l'histoire de la source de Pline (Apion) qui représente un double courant, Bolo-Démocrite et Hermippos d'Alexandrie. Ce dernier s'appuie sur une tradition plus ancienne et remonte aux historiens du IVe et Ve siècle avant J. C. et à l'entourage même de Platon. Ces sources rattachent les Mages à Zarathustra et distinguent nettement leurs doctrines des superstitions chaldéennes. Toutefois, comme l'attestent d'ailleurs d'autres documents, la conquête de la Chaldée par les Perses entraîna une contamination de la religion primitive de Zarathustra.

L'analyse d'un certain nombre de passages des Gathas a permis à l'auteur de dégager la signification fort débattue du terme magu : don, présent du maître de la sagesse, révélation et par suite le sens de magu : adhérent de cette doctrine. Il en résulte que les Mages ne constituaient pas un groupe ethnique comme le dit Hérodote, mais un groupement créé par une Communauté de convictions religieuses. La révélation de Zarathustra ne pouvait conquérir la foule à la plénitude de sa doctrine et demeura donc ésotérique. L'on peut en retrouver les éléments à travers les modifications que lui firent subir une régression religieuse et les influences étrangères.

L'auteur réussit aussi à montrer l'erreur de la tradition qui fixait l'existence de Zarathustra au VIe siècle avant J. C. et à confirmer la date approximative fournie par Xanthos (chez Diogène Laèrce) c'est-à-dire environ 600 et non pas 6.000 ans (comme on lisait erronément) avant l'expédition de Xerxès. Le P. Messina n'a pu utiliser ni discuter l'article d'ailleurs assez confus de Clemen dans Pauly-Wissowa R. E. XIV, 509-518 qui a paru en 1930.

A. DEBIL, S. I.

Mme G. R. Tabouis. *Nabuchodonosor et le triomphe de Babylone.* Paris, Payot, 1931, (23 × 14 cm.), 422 p. Prix : 30 frs.

Nabuchodonosor a maintenant lui aussi sa vie romancée, grâce à Mme Tabouis. Car il ne faudrait pas chercher ici une histoire austère sévère-

ment critique, mais bien plutôt une évocation du milieu où vécut le vieux conquérant. Evocation souvent réussie d'ailleurs, mais où l'auteur n'a pu toujours échapper au danger de prêter à ces antiques babyloniens bien des traits d'une psychologie fort moderne pour eux. Et puis, comment excuser un historien de Babylone, et qui cite soigneusement ses sources, même les pamphlets religieux de M. H. Radau, de ne trouver dignes de mention, dans l'immense production scientifique allemande, que deux livres de M. Koldewey et pas une revue.

F. MORTIAUX, S. I.

Histoire des institutions et idées religieuses d'Israël.

* **Ed. König**. *Zentralkultstätte und Kultuszentralisierung im alten Israel*• Beiträge zur Förderung christlicher Theologie. Gütersloh, Bertelsmann, 1931, (22 × 15 cm.), 84 p. Prix : 2.50 Mk.

La question de l'unité du sanctuaire en Israël est toujours à l'ordre du jour parmi les exégètes. Ils se demandent en particulier quelle fut la portée réelle de la loi du Deutéronome, ch. 12, et quel rôle elle joua dans l'histoire des sanctuaires de Jahvé dans l'ancien Israël. Le professeur bien connu de l'université de Bonn, Edouard König, qui n'est pas inféodé à l'école évolutionniste de Wellhausen, estime que dès les temps mosaïques, il a existé un sanctuaire principal et central, à côté de multiples sanctuaires locaux ou « hauts-lieux ». La réforme du roi Josias, s'inspirant de la loi deutéronomique, supprima ces derniers, et ne laissa subsister que le temple, qui devint ainsi le sanctuaire unique.

Dans la brochure que nous annonçons ici, König mène une polémique acerbe contre Oestreicher, qui récemment avait nié la portée effective de la réforme de Josias. Se fondant sur une distinction assez étrange entre temple et haut-lieu, il soutenait que les sanctuaires locaux avaient continué à fonctionner, même sous Josias, jusqu'à l'exil de Babylone. Le professeur de Bonn n'a pas de peine à montrer l'inanité d'une opinion aussi téméraire.

C. H.

P. Heinisch. *Die Trauergebräuche bei den Israeliten*. Biblische Zeitfragen 13Folge. Heft 9/10. Münster, Aschendorff, 1931, (22 × 15 cm.), 100 p. Prix : 1.95 Mk.

Pour interpréter les usages funèbres des Israélites : usage de poussière et de cendre, manière de traiter les cheveux et la barbe, contusions, jeûnes et repas mortuaires, pleurs et lamentations, l'auteur demande des lumières tour à tour à l'antiquité, à l'Orient moderne, aux peuples dits primitifs.

L'enquête est prudente autant qu'érudite. On ne peut qu'approuver l'allure modeste des conclusions si l'on réfléchit qu'on cherche à résoudre une question qui eût embarrassé les anciens Israélites eux-mêmes.

G. LAMBERT, S. I.

P. Heinisch. *Die Totenklage im Alten Testament. Biblische Zeitfragen 13 Folge. Heft 9/10*. Münster, Aschendorff, 1931, (23 × 15 cm.), 84 p. Prix : 1.65 Mk,

A côté des élégies telles que les deux « qinas » de David, l'une sur Abner, l'autre sur Saül et Jonathan, il y a des thrènes qui ne sont qu'une imitation

littéraire de la « qina » : on les trouve dans Amos, Jérémie, Lamentations, Ezéchiel. Le Dr Heinisch rapproche ces œuvres diverses dans une étude d'ensemble. On y retrouve l'érudition large et solide du professeur hollandais, très au courant de toute la littérature allemande. Cependant son analyse de la qina sur Saül et Jonathan se serait enrichie et affinée à lire les études de Causse et de Desnoyers. On eût aussi souhaité trouver — au moins en appendice — une analyse du thrène qu'on lit dans l'Apocalypse et qui se rattache si étroitement au genre étudié par l'auteur. G. LAMBERT, S. I.

D. Schötz, O. F. M. *Schuld-und Sündopfer im Alten Testament.* Breslauer Studien zur historischen Theologie. Band. XVIII. Breslau, Müller und Seiffert, 1930, (24 × 16 cm.), XVI-128 p. Prix : 5 Mk.

La monographie consacrée par le R. P. Schötz aux sacrifices expiatoires en Israël est extrêmement soignée. Tous les textes légaux sont examinés et mis en regard des données postérieures, en particulier du rituel d'Ézéchiel. Ainsi nous touchons du doigt le développement de la liturgie à travers les siècles.

Le Révérend Père en fixe le point de départ dans les cérémonies du grand jour de l'expiation. A bon droit, il refuse la théorie de Wellhausen, qui reporte l'institution de cette fête après les réformes d'Esdras. Il va d'ailleurs de soi que les conclusions littéraires de la critique biblique, quelque opinion qu'on professe à leur endroit, ne sauraient rien préjuger au sujet de l'origine des institutions, mentionnées dans les documents. Il n'est pas facile de marquer la différence entre les deux espèces de sacrifices expiatoires : *pro delicto* et *pro peccato*. Le R. P. Schötz discerne dans l'un l'expiation d'un acte plus ou moins sacrilège : c'est un rite privé. L'autre serait l'expiation de fautes légères dans l'observation de la pureté légale, et ferait partie des cérémonies liturgiques publiques. L'auteur est amené ainsi à étudier la portée des ordonnances relatives au sang, qui consacre l'Israélite à Jahvé, par exemple dans la circoncision. Un des paragraphes les plus instructifs examine les rapports entre le rituel du grand jour de l'expiation et celui du nouvel an à Babylone. Le sacrifice expiatoire en Israël nous a conduits au Christ, qui a scellé de son sang l'alliance éternelle entre Dieu et son peuple : telle est la conclusion du R. P. Schötz.

C. H.

Marie-Thérèse Gadala. *Le féminisme de la Bible.* Tome premier : *La Genèse et l'Exode.* Paris, Geuthner, 1930, (24 × 19 cm.), 108 p. Prix : 30 frs.

La lecture de ce livre ne manque pas d'agrément, mais il ne faudrait pas y chercher, Mme Gadala nous en avertit elle-même, une œuvre scientifique. Faire revivre les héroïnes de la Bible en s'aidant de toutes les traditions juives, même des rêveries du Talmud ou du Zohar, voilà la manière de l'auteur. D'ailleurs, une sympathie profonde pour ces vieux israélites lui donne une compréhension très exacte de certains traits de mœurs qui paraîtraient étranges à un contemporain. F. MORTIAUX, S. I.

***W. Wichmann.** *Die Leidenstheologie.* Beiträge zur Wissenschaft vom Alten und Neuen Testament. Vierte Folge. Heft 2. Stuttgart, Kohlhammer, 1930, (24 × 16 cm.), VIII-98 p. Prix : 5,60 Mk.

Le problème du mal posé dans l'Ancien Testament a conduit le judaïsme à une théologie de la souffrance. Pour la période tardive, des guerres des Macchabées à l'achèvement du Talmud, on n'en avait pas encore fait un exposé systématique. C'est ce qu'a tenté l'auteur. Il examine successivement le 2e livre des Macchabées, l'Apocalypse de Baruch, les principaux textes des Tannaïtes et des Amoraïm palestiniens et babyloniens, et éclaire la doctrine par les circonstances de temps, de lieux et de personnes. Avec une documentation dense et sérieusement élaborée, sa dissertation fournit une vue d'ensemble intéressante du problème de la souffrance à travers l'histoire du judaïsme.

G. LAMBERT, S. I.

F. Rüsche. *Blut, Leben und Seele. Studien zur Geschichte uud Kultur des Altertums. Fünfter Ergänzungsband.* Paderborn, F. Schôningh, 1930, (24 × 16 cm.), 472 p.

Etude très fouillée sur la relation entre le sang, la vie et l'âme, chez Homère et dans la conception populaire, chez les philosophes et médecins grecs, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, chez Philon, enfin chez Clément et Origène. Dans la pensée de l'auteur ce travail prépare une théorie du sacrifice. Pour ce qui concerne l'Ancien Testament, l'auteur étudie surtout le rapport entre le sang et l'âme (nephesh). L'évolution sémantique de ce dernier terme est présentée d'une manière neuve. Avec quelques orientalistes, le Dr Rüsche admet le sens de gorge, gosier : ce point est encore combattu, mais à tort selon nous. L'étude que nous analysons prouve que des recherches sémantiques bien aiguillées peuvent donner des résultats inespérés pour une meilleure intelligence de la langue et des idées de l'Ancien Testament.

G. LAMBERT, S. I.

Commentaires d'Ancien Testament et études sur les auteurs inspirés.

P. Heinisch. *Das Buch Genesis übersetzt und erklärt.* Die Heilige Schrift des Alten Testamentes herausg. von F. Feldmann und H. Herkenne. Bonn, Hanstein, 1930, (25 × 17 cm.), XII-436 p. Prix : 15 Mk.

Durant ces trois dernières années, quatre nouveaux commentaires d'Ancien Testament de la *Bible de Bonn* se sont ajoutés aux dix précédents (analysés dans la *N. R. Th.*, 1926, p. 690; 1928, p. 390 et 778; 1929, p. 690); ce sont : la Genèse par P. Heinisch; les Macchabées par H. Bévenot, O. S. B.; Job par P. Szczygiel, M. S. C.; Lamentations et Baruch par Th. Paffrath, O. F. M. et E. Kalt. De plus en plus, la collection s'affirme comme un instrument de travai précieux, d'une haute valeur scientifique et parfaitement adapté aux besoins intellectuels de tous les prêtres studieux.

M. Heinisch commence ainsi sa préface : « La composition d'un commentaire sur la Genèse réclame autant de courage que d'abnégation ». Cet acte de courage a été apprécié par l'exégèse catholique; les éloges ne lui ont pas manqué et étaient mérités : « Das Buch gehört zu den besten Leistungen der Bonner Bibel » (A. Pohl, S. I., dans *Biblica*, 1931, p. 106); « C'est, nous semble-t-il, le plus remarquable volume paru jusqu'ici dans le Bonner Kommentar » (J. Calès, S. I., dans *Recherches de Science religieuse*, 1932, p. 119); « Son œuvre est tout à fait à la hauteur de la science moderne » (L. Dennefeld, dans

Revue des Sciences religieuses, 1931, p. 320). Ces citations sont assez éloquentes pour nous dispenser d'insister longuement sur les qualités de ce commentaire; relevons-en seulement trois, qui nous semblent manifestes : jugement très personnel, objectif et sincère dans l'examen des faits (qu'il signale, à propos des *récits* de la Genèse, les exagérations et les erreurs de la théorie des quatre documents, ou qu'il mette en relief, dans l'examen des *lois* du Pentateuque, les traces évidentes d'une réelle évolution législative, toujours M. Heinisch apparaît semblable à lui-même, loyal dans la recherche comme dans la critique); une information sûre et complète (la bibliographie est remarquablement au point et la richesse de l'ouvrage apparaît surtout dans les nombreux et solides « excursus » consacrés aux problèmes théologiques et historiques que soulève la Genèse); enfin un exposé d'une grande limpidité, facile et agréable à suivre (sous l'écrivain, on devine le professeur à la clarté des divisions, titres et sous-titres, à l'art de marquer la logique interne de l'interprétation). Est-ce à dire que tout soit parfait? M. Heinisch reconnaîtrait peut-être lui-même que sa solide introduction de 94 pages offre, somme toute, une ébauche, un essai un peu vague de groupement des faits, plutôt qu'une théorie achevée; il nous semble que son « hypothèse mitigée des compléments » (part mosaïque importante, avec compléments inspirés d'époque plus récente et, parfois, certaines gloses non inspirées de copistes) devra encore se perfectionner et se préciser pour pouvoir lutter avec succès contre l'hypothèse mitigée des quatre documents, telle qu'elle est admise, pour la Genèse notamment, par des exégètes catholiques. Une remarque aussi pour le commentaire; né de la paraphrase explicative du professeur, il a gardé l'allure lente, l'abondance tranquille du style parlé; plus rapide, plus concis, il serait mieux adapté à la consultation des lecteurs pressés.

L'espace nous manque pour résumer ici les opinions de M. Heinisch sur les multiples problèmes des onze premiers chapitres de la Genèse; ces pages 95 à 206 de son Commentaire méritent d'être tout spécialement recommandées à l'étude attentive des théologiens catholiques. J. Levie, s. i.

*J. Garstang. *Joshua. Judges.* The Foundations of Bible History. Londres, Constable, 1931, (23 × 15 cm.), xxiv-424 p., 73 planches, 31 cartes ou plans. Prix : 20 sh.

M. J. Garstang est bien connu comme archéologue et écrivain, entre autres par son récent ouvrage : « *The Hittite Empire* ». Directeur, durant sept années, de la *British School of Archaeology* de Jérusalem, mis en contact quotidien avec les sites, les monuments, les fouilles de Palestine, il conçut le projet d'un commentaire exclusivement archéologique des livres de Josué et des Juges. Longuement préparé, magnifiquement illustré de photographies originales (une centaine en 73 planches; 19 cartes ou plans dans le texte; 12 en appendice), l'ouvrage vient de paraître chez Constable. Des livres de Josué et des Juges, M. Garstang se borne à étudier les parties attribuées par les critiques à J et à E, laissant de côté les versets censés provenir de D et de P; il lui semble, en effet, que l'archéologie, étudiée objectivement, confirme la valeur historique de ces deux sources plus anciennes. Avec une humilité peut-être excessive et une confiance absolue en ses devanciers, M. Garstang, renonçant à toute recherche personnelle de critique littéraire, s'est contenté d'ac-

cepter de M. S. A. Cooke *(Cambridge Bible, Joshua,* 1918) la part de J et E dans *Josué* et de M. Burney *(The Book of Judges,* 1918) la part de J et E dans les *Juges;* sa traduction est celle de la *Revised Version.* Il s'est réservé seulement l'interprétation archéologique : replacer dans leur cadre réel et par là justifier historiquement ou au contraire contrôler et critiquer les récits de J et E, tel est son but. Ainsi conçu et limité, le travail de M. Garstang sera désormais indispensable à tous ceux qui étudient le sujet. Il vient du reste à son heure, à un moment où, fatigués de certains excès de la critique littéraire, les exégètes se tournent plus que jamais vers l'archéologie. L'exposé, très clair, bien raisonné, appuyé sans cesse sur l'étude du terrain, jette une vive lumière sur les faits. Le volume s'ouvre par une description très étendue (p. 67-115) de l'état de Canaan à l'arrivée des Israélites ; il se termine par un index précieux (p. 349-404) de tous les noms géographiques des deux livres avec, pour chacun, l'indication de la position exacte, l'identification probable et une bibliographie succincte. J. Levie, s. i.

A. Vander Heeren. *Psalmi et Cantica explicata in ordine ad recitationem breviarii.* 4e Éd. Bruges, Beyaert, 1932, (20 × 14 cm.), VIII-520 p. Prix : 35 frs.

La troisième édition de cet ouvrage a été vivement recommandée dans cette revue en mai 1924 (p. 342). La quatrième édition, qui vient de paraître, est une nouvelle preuve de la valeur et du succès de l'ouvrage. L'auteur a tenu compte des nouveaux offices liturgiques établis depuis 1924. La présentation typographique a été encore améliorée. J. Levie, s. i.

J. Renié. *Manuel d'Écriture Sainte.* Tome III. *Livres prophétiques.* Lyon, Vitte, 1931, (18 × 12 cm.), 362 p.

Avec ce troisième volume, le P. Renié achève la partie d'Ancien Testament de son « Manuel biblique ». L'œuvre est de bon aloi, solide, claire, pratique. Collaborateur de la deuxième édition du manuel de M. Verdunoy, le P. Renié avait contribué à faire réaliser à cette seconde édition un progrès très notable; le moment vint où il jugea devoir éditer son propre manuel. Les deux premiers volumes parurent en 1930; nous en avons dit alors (*N. R. Th.*, 1931, p. 189) les mérites. Le troisième volume, consacré aux *Livres prophétiques,* garde la même méthode. On nous offre ici un « manuel biblique », ne se bornant pas aux problèmes techniques d'authenticité ou de date, mais cherchant à faire connaître le *contenu* des livres inspirés, à en manifester la valeur religieuse et théologique. Le sujet a été sérieusement étudié, l'état actuel de la recherche catholique est bien résumé. De façon très pédagogique, l'auteur choisit les problèmes utiles, divise et subdivise les questions, aide la compréhension par une typographie soignée.

Qu'il nous permette deux remarques, motivées par l'intérêt même que nous portons à son œuvre. Ne conviendrait-il pas, pour chaque décret cité de la Commission biblique, d'en déterminer *rigoureusement* le sens exact et la portée ? Au cours de droit canonique, les séminaristes étudient avec soin les termes du canon proposé, afin de savoir, par exemple, quand la confession d'une religieuse à un prêtre de passage est valide, licite, etc.; même exactitude au cours de dogme, pour déterminer ce qui est de foi, théologiquement certain, opinion

commune. Dans les manuels récents d'Écriture Sainte, une tendance se dessine qui semble craindre ces discussions nécessaires; n'est-il pas plus respectueux, au contraire, d'étudier de près les termes employés, souvent significatifs. Par exemple, nous ne pensons pas que la formule du P. Renié, III, p. 33 soit assez nuancée pour exprimer exactement la portée du décret du 28 juin 1908 sur la seconde partie d'Isaïe; la Commission biblique a choisi des termes qui se bornaient à nier la certitude de la thèse critique, la valeur décisive des arguments critiques même pris tous ensemble (III : oportere; IV cogat; V ad evincendum); il y a une sensible différence entre ces termes et, par exemple, ceux de tel décret sur les psaumes (Denz. 2135) : « Utrum sententia... probabiliter sustineri possit? R. Negative ». — Autre remarque : dans notre compte rendu précédent, nous avons reproché à l'auteur une sorte de « probabilisme exégétique », énumérant les diverses opinions catholiques et semblant choisir entre elles pour des motifs extrinsèques. Le P. Renié nous semble accentuer ce défaut en disant dans la préface du III[e] volume : « ...nous n'avons pas voulu, le plus souvent, prendre parti dans les questions soulevées, respectant ainsi l'indépendance de l'élève dans des problèmes où l'Église laisse à chacun sa liberté ». Cette méthode est-elle la bonne? Il s'agit ici de problèmes *historiques* qui se résolvent par des arguments *historiques*, fondés sur les faits. Presque toujours, *comme historien*, le maître aura *ses* motifs pour préférer un avis à l'autre; les faire comprendre, les faire sentir aux étudiants, c'est, s'il est à la hauteur de sa tâche, les former à la recherche historique. Certes, que le maître soit scrupuleusement objectif; qu'il expose les avis différents du sien, catholiques ou non catholiques; qu'il laisse la liberté à ses élèves dans les limites de l'orthodoxie, c'est parfait; mais, de grâce, qu'il soit personnel, très personnel, dans l'intérêt même des étudiants!

J. Levie, s. i.

Th. Paffrath, O. F. M. *Die Klagelieder.*
Ed. Kalt. *Das Buch Baruch.* Die Heilige Schrift des Alten Testamentes. Bonn, Hanstein, 1932, (25 × 17 cm.), 88 p. Prix : 3,4 Mk.

Le dernier volume paru de la *Bonner Bibel.* On peut regretter que l'introduction du P.Paffrath au livre des *Lamentations* et surtout celle de M. Kalt au livre de *Baruch* soient si brèves et, somme toute, peu approfondies; on eût voulu, pour le livre de *Baruch* spécialement, une argumentation historique rigoureuse sur les questions d'authenticité et de date, et non pas seulement une réfutation rapide de quelques objections critiques. — Le P. Paffrath semble avoir surtout cherché à mettre en relief le sens religieux et, tout particulièrement, la valeur littéraire et esthétique des *Lamentations;* il y a réussi; pour autant qu'un étranger puisse en juger, la traduction allemande — plutôt libre par endroits — est vigoureuse et très expressive ; l'interprétation est délicate et nuancée. — Dans son commentaire de *Baruch,* M. Kalt s'est borné à l'essentiel; il nous offre une paraphrase claire, logique, rapide du texte sacré.

J. Levie, s. i.

W. Gronkowski. *Le Messianisme d'Ezéchiel.* Paris, Geuthner, 1930, (25 × 17 cm.), XVIII-202 p. Prix : 40 frs.

D'après certains exégètes, Ezéchiel serait le père de l'apocalytique juive. « Homme au dogmatisme froid, abstrait » il serait aussi « responsable de la

réaction cléricale qui marqua le retour de la captivité ». Le Dr Gronkowski s'efforce de montrer que le prophète de l'exil n'a ni introduit le genre apocalyptique, ni inauguré le légalisme. Durant les années de déportation, il a travaillé à la régénération spirituelle de son peuple et sa prédication a entretenu et développé l'espérance messianique. L'auteur est très au courant de la bibliographie de son sujet, et des multiples problèmes critiques, historiques et théologiques que pose actuellement le livre d'Ezéchiel.

G. Lambert, s. i.

P. Szczygiel, M. S. C. *Das Buch Job.* Die Heilige Schrift des Alten Testamentes. Bonn, Hanstein, 1931, (25 × 17 cm.), 258 p. Prix : 9,20 Mk.

Cet ouvrage fait partie de la *Bonner Bibel*, dont nous venons de dire la valeur. Nombreux ont été, depuis la guerre, les commentaires catholiques du livre de Job : Schlögl (1916), Dimmler (1921), Kalt (1924), Dhorme (1926), Riessler (1928), Peters (1928). Disons brièvement les positions prises par ce dernier venu, dans les questions controversées. L'unité du livre de Job est maintenue intégralement; l'hypothèse attribuant à un rédacteur postérieur les discours d'Elihou (ch. 32-37), défendue récemment encore par Dhorme et Göttsberger, est rejetée; peut-être ,dit le P. S., ces discours furent-ils composés par l'auteur du livre à un âge plus avancé; le poème de la Sagesse (ch. 28) est également du même auteur, mais doit être placé entre les ch. 42,6 et 42,7. Tandis que le livre de Job est daté par Dhorme de 500-450, par Peters d'environ 300, le P. Szczygiel en place la composition aux derniers temps de la royauté en Juda, peu avant l'exil. Quant au héros du livre Job, Szczygiel est d'accord avec Dhorme pour situer sa patrie, le pays d'Us, au sud-est de la mer Morte, entre Edom et l'Arabie occidentale. L'introduction traite en outre les questions du but et du plan du livre, de l'historicité, du texte; assez brève (32 p.), elle ne peut évidemment pas rivaliser avec les 178 pages compactes du commentaire du P. Dhorme. La traduction nous a semblé élégante, expressive, en même temps que fidèle. Comme d'habitude dans la Bonner Bibel, le commentaire vise surtout à faire comprendre la suite des idées, à mettre en valeur le mouvement de la pensée et du sentiment.

J. Levie, s. i.

H. Bévenot, O. S. B. *Die beiden Makkabäerbücher übersetzt und erklärt.* Die Heilige Schrift des Alten Testamentes herausg. von F. Feldmann und H. Herkenne. Bonn, Hanstein, 1931, (25 × 17 cm.), XII-260 p. Prix : 9,60 Mk.

Plusieurs mois s'étant écoulés depuis la publication de ce commentaire des Macchabées, il nous a paru intéressant de résumer ici l'appréciation de la critique catholique. On a loué d'abord, et surtout, le remarquable effort *historique* de l'auteur, visant à décrire concrètement le théâtre des événements, à préciser l'ordre et la chronologie des campagnes macchabéennes, à replacer les faits dans le cadre religieux et politique du temps; (cf. N. Peters, dans *Theologie und Glaube*, 1931, p. 669; L. Dennefeld dans *Revue des Sciences religieuses*, 1931, p. 599; Calès dans *Recherches de Science religieuse*, 1932, p. 124). Dom De Bruyne, spécialiste en la matière, l'a félicité d'avoir, plus que ses

prédécesseurs, attiré son attention sur l'importance du problème textuel quant aux livres des Macchabées, tout en lui reprochant certaines inconséquences (cf. *Revue bénédictine*, 1931, p. 73). On est enfin unanime à noter la richesse de l'information bibliographique et de l'érudition scientifique (cf. Condamin dans *Revue Apologétique*, 1932, p. 99). Deux critiques principales ont été faites : d'abord trop de liberté dans la traduction, qui s'écarte de l'original et devient parfois une paraphrase (cf. A. Schulz dans *Theologische Revue*, 1931, p. 496; De Bruyne, l. c.; etc); ensuite une sorte de timidité exégétique, qui, afin d'écarter, à bon droit, des auteurs inspirés tout reproche d'erreur, recourt par moments à des explications contournées, à de pures possibilités sans appui historique (cf. Schulz, De Bruyne, Peters, l. c.). Quoi qu'il en soit de ces lacunes, elles n'empêchent pas l'œuvre du P. Bévenot de constituer un grand progrès sur les commentaires antérieurs, par exemple sur celui de Gutberlet.

Voici les principales positions défendues dans l'Introduction. Le premier livre des Macchabées a été écrit en hébreu, œuvre d'un seul auteur, entre 120 et 100 avant Jésus-Christ; seul l'original hébreu perdu a été inspiré; la traduction grecque subsistante n'a que la valeur de la traduction des Septante. Quant au second livre, sa source, l'histoire de Jason de Cyrène a été écrite entre 120 et 100 avant Jésus-Christ, peu après 1 Macch., sans aucun charisme d'inspiration; le résumé inspiré, qu'est notre 2 Macch., a été composé à une date non déterminable entre 120 avant et 70 après Jésus-Chrit; son œuvre n'a pas seulement la vérité d' « un résumé fidèle » de Jason; l'auteur n'a pu emprunter à Jason que des faits vrais. Comme base de son texte, dom Bévenot a choisi, pour 1 Macch. le Sinaïticus, pour 2 Macch. l'Alexandrinus, mais avec la liberté d'un certain éclectisme. J. Levie, s. i.

Instruments de travail. Sciences auxiliaires.

P. Dhorme, O. P. *Langues et écritures sémitiques.* — Études sémitiques, publiées sous la direction du P. P. Dhorme, o. p. Fasc. I. Paris, Geuthner, 1930, (25 × 17 cm.), 76 p. Prix : 25 frs.

Faciliter l'orientation dans le domaine si compliqué des langues et des écritures sémitiques, c'est le but poursuivi par l'auteur de ce petit volume. Disons qu'il y a pleinement réussi. L'ampleur et la sûreté de son information sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister. On trouvera ici la mention de chacune des langues sémitiques avec ses caractéristiques, ses dialectes principaux, les notions essentielles sur les monuments conservés et l'écriture qui a servi à les noter, surtout les indications bibliographiques indispensables qui épargneront au débutant des recherches souvent pénibles. F. Mortiaux, s. i

C. H. Vosen, et F. Kaulen. *Kurze Anleitung zum Erlernen der hebräischen Sprache.* 24e édit. par J. Schumacher. Fribourg e. Br., Herder, 1931, (23 × 15 cm.), XII-180 p. Prix : 3,40 Mk.

Modèle de grammaire élémentaire, tant pour la disposition matérielle que pour l'ordre didactique et le choix heureux des exercices. Le fait que ce petit livre en est à sa 24e édition parle plus haut que les éloges.

G. Lambert, s. i.

**Helps to the Study of the Bible.* 2e éd. Londres, Oxford University Press, Humphrey Milford, 1931, (19×12 cm.), XX-290-56 p., 104 planches, 12 cartes. Prix 8,6 sh.

La première édition de cet ouvrage est universellement connue; ce petit volume, comprenant plus de 500 pages de texte, un album de 124 planches, un atlas de 15 cartes en couleurs, renfermait une introduction à l'Ancien et au Nouveau Testament, le sommaire de tous les livres de la Bible, de multiples listes (p. ex. des miracles, des paraboles du N. T., des noms propres, des plantes, des animaux, etc. de la Bible), une concordance, enfin un ensemble très varié de gravures utiles à l'intelligence de l'Écriture Sainte; il coûtait avant la guerre 1 schilling anglais! Depuis la première édition l'ouvrage s'était fait très vieux; on s'est enfin décidé à une seconde édition fortement remaniée. Le prix étant beaucoup plus élevé (8 sh. 6), la présentation typographique est très supérieure à l'ancienne; format agrandi, papier glacé, caractères très lisibles, planches très soignées. Le plan du livre est resté le même; mais dans le cadre des chapitres anciens et sous les mêmes titres les transformations sont profondes et continues; toutefois on a gardé de l'ancien texte tout ce qui pouvait subsister; ainsi la comparaison de ces deux rédactions, si semblables en même temps que si différentes, met vivement sous les yeux ce que représentent cinquante ans de recherches exégétiques. A notre avis, on eût même pu et dû remanier davantage : le chapitre XIX *Modern Discoveries and the Old Testament* est resté bien incomplet : rien des fouilles de Woolley à Ur (dont on parlera cependant p. (39) et dans les planches 56 et 57), rien du déchiffrement du hittite, etc.; en parcourant les *Notes on important Places Capharnaûm* (p. 234 suiv.), nous ne trouvons aucune mention de la synagogue découverte à Tell Hum; nous pourrions multiplier semblables exemples. Du point de vue théologique et historique, on s'est rapproché des théories de la critique allemande, tout en visant à ne pas trop accentuer le contraste avec les vues traditionnelles, défendues dans la première édition : la théorie des 4 documents J, E, D, P, est admise à propos du Pentateuque; le livre de Daniel est daté de l'époque macchabéenne, etc. On a cherché souvent une via media entre la critique libérale et le protestantisme conservateur; par exemple, la pleine valeur historique du quatrième évangile est vigoureusement maintenue, mais on préfère l'hypothèse d'un auteur autre que l'apôtre, quoique vraiment disciple de Jésus et témoin de sa vie. Les illustrations, bien choisies et très suggestives (avec peut-être une prédilection excessive pour l'Égypte aux dépens d'autres pays) rendront les meilleurs services. Dans l'ensemble, vulgarisation claire, pratique, sérieuse, riche de contenu, à un prix très modique. J. Levie, s. i.

E. Kalt. *Biblisches Reallexikon. Erster Band : A-K.* Paderborn, F. Schöningh, 1931, (26×19 cm.), VIII-1047 colonnes. Prix : 10 Mk et 11 Mk.

M. l'Abbé Kalt, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament au Séminaire de Mayence a entrepris de rédiger, seul, à l'usage du clergé catholique, un important lexique biblique en deux volumes (chacun de plus de mille colonnes). Ce n'est pas seulement un « dictionnaire d'antiquités bibliques », traitant les

questions d'archéologie, de géographie, de topographie; il embrasse tous les problèmes posés par les livres inspirés (authenticité, date, etc.), les divers événements de l'histoire d'Israël et de l'Église apostolique, les grandes idées religieuses et théologiques de la littérature sacrée; enfin il inclut les points de morale, de pastorale et d'ascèse soulevés par la Bible et dont le prêtre désire l'explication pour l'instruction de ses paroissiens. L'œuvre conçue est très vaste et semble dépasser les forces d'un seul homme; M. Kalt a été préparé à sa tâche par sa collaboration à la 8e édition du *Handbuch zur Biblischen Geschichte* (1925) et par sa *Biblische Archäologie* (1924), en même temps que par une puissance de travail peu commune.

Incontestablement, l'œuvre est bien réussie; une comparaison attentive avec une œuvre protestante similaire, le *Kurzes Bibelwörterbuch* de Guthe, en fait mieux ressortir les qualités : richesse du contenu (beaucoup plus d'articles et plus approfondis que ceux de Guthe); vaste et solide érudition; remarquable clarté pédagogique des exposés; souci d'édifier et parfaite orthodoxie. La tendance de l'auteur est nettement conservatrice; parfois on pourrait désirer un jugement critique plus nuancé (cf. p. ex. p. 743 sur l'épître aux Hébreux : «An der paulinischen Abfassung hat man im Orient immer... allgemein festgehalten », ce qui n'est pas encore évident; p. 129 l'existence d'un presbytre Jean est niée un peu trop rapidement), un sens plus vif des difficultés et des problèmes (entre autres dans les questions de date des divers écrits inspirés, p. ex. Joel, Jonas, Judith etc). On regrettera également que l'auteur n'ait pas pu ajouter à son lexique des illustrations, des plans et des cartes. Mais on sera unanime à voir dans ce Dictionnaire biblique un instrument de travail très précieux, qui ne peut qu'être vivement recommandé à tous les prêtres et laïcs cultivés comprenant l'allemand. J. Levie, s. i.

D. B. Ubach. *La Biblia. Illustració pels Monjos de Montserrat. XXIII-1. El Gènesi.* Monserrat, Monastère de Montserrat, 1929, (28 × 21 cm.), X-320 p., 150 planches de gravures et de cartes.

Un remarquable album qui, pensons-nous, n'a actuellement d'égal dans aucun pays. Les Bénédictins de Montserrat ont entrepris une vaste collection de commentaires de l'Écriture Sainte en langue catalane; cinq volumes ont paru: Genèse 1926; Exode-Lévitique 1927; Nombres-Deutéronome 1928; Épîtres de saint Paul, 2 volumes, 1928 et 1930. A ces commentaires ils veulent joindre une collection d'albums de gravures, plans et cartes, illustrant le texte sacré. Le premier volume vient de paraître et est consacré à la Genèse qu'il suit chapitre par chapitre; il contient 150 planches d'une excellente exécution typographique, chaque planche présentant plusieurs photographies. Aucune part n'est faite à la fantaisie ou à l'imagination; comme le dit la préface, l'illustration poursuit un triple but : *géographique, archéologique, folklorique.* Donnons des exemples de chaque groupe : *géographique : cartes ou diagrammes* p. ex. p. 41 : dispersion des fils de Noé; 47 descendance de Chus (Gen. X 8-12); p. 53 dispersion des fils de Chanaan; 71-73 plans de Babylone; 75 routes de l'Orient antique; 77 routes de la Palestine antique etc.; *photographies de sites bibliques :* p. ex. p. 14 vues du Tigre et de l'Euphrate; p. 37, mont Ararat; p. 71-73 ruines de Babylone; p. 86 vues d'Haran; p. 95 vues de Bethel. Des itinéraires de voyages bibliques ont été fixés avec le plus grand soin p. ex. p. 89 itinéraires possibles du voyage

d'Abraham d'Haran jusqu'à Sichem; p. 97 voyage en Egypte (Gen. XII 9-XIII, 4). *Groupe archéologique. Photographies nombreuses de ruines de monuments ou villes antiques* p. ex. p. 63 Hit; p. 65 les Siqqourats de Mésopotamie (pour faire comprendre le projet de la Tour de Babel) ; p. 81-83 Ur (où les dernières fouilles de Woolley sont utilisées) etc. : *documents archéologiques*, p. ex., à propos de la création de l'homme (Genèse II), les résultats des fouilles de préhistoire : crânes de Neanderthal, de Cro-Magnon etc. p. 11-13, silex et industries primitives du paléolithique 23-25, du néolithique 31, etc.; *documents cunéiformes* p. 5, 9; *types des races humaines* de l'antiquité p. 51, 53, 59, etc. etc. *Groupe folklorique :* à côté de nombreuses scènes de guerre, de chasse, de vie privée, de coutumes religieuses tirées des monuments de l'antiquité, la vie sémitique d'aujourd'hui a fourni de nombreuses illustrations des mœurs d'autrefois.

Toutes ces photographies, mises en regard du texte sacré qu'elles interprètent et expliquées elles-mêmes par un commentaire substantiel, rendent la lecture de la Genèse aussi suggestive que captivante. Inutile d'ajouter que l'origine de toutes ces gravures est indiquée afin de permettre le contrôle scientifique. Quand cette série d'albums (dix prévus, si nous ne nous trompons) sera achevée l'exégèse catholique devra aux Bénédictins de Montserrat une vive reconnaissance. Elle serait plus vive encore si, à côté de l'édition catalane, ils prévoyaient quelques éditions en d'autres langues : français, anglais, allemand, italien, néerlandais, ce qui sans doute, permettrait de diminuer le prix de chaque volume. J. Levie, s. i.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Ascétisme.

Biographies.

M. Bessodes. *La Sainte Amante de Jésus, Marie-Madeleine.* Turin, Marietti, 1932, (20 × 13 cm.), VIII-136 p. Prix : 7 frs.

Histoire toute simple et bien menée de Madeleine. Depuis le moment où jeune fille elle grandissait sur les bords du lac de Génésareth, jusqu'à celui où, selon la légende, elle meurt aux pieds de saint Maximin, l'auteur nous la présente en conteur alerte et bienfaisant. J. Henry, s. i.

J.-J. Brousson. *Les Fioretti de Jeanne d'Arc.* Paris, Flammarion, 1932, (19 × 12 cm), 248 p. Prix : 12 frs.

La préface de M. Brousson, pur vitrail irradié par le soleil de mai, semble une discrète et noble réparation de cette gloire outragée par le pamphlet d'A. France. L'auteur offre ces fleurettes « aux Français de bonne foi pour qui toute légende n'est pas une bourde ». Mais, pour lui, cette légende se ramène fort « au bon renom qu'avait la France sous Charles VII ». N'y a-t-il pas aussi un imperceptible glissement vers une confusion de domaines distincts, quand on rapproche « le manteau fleurdelysé et la tunique sans couture du Juste », la Pucelle libératrice de la patrie et le Poverello d'Assise ? D'ailleurs le quasi-parentage de Jeanne d'Arc, de François d'Assise et de Joinville ne peut expliquer le mystère de la Sainte, et guère non plus celui de son clair langage. Trouver à celui-ci une saveur de La Fontaine me semble d'un goût aussi douteux que de risquer, d'ailleurs en toute sympathie, cette phrase : « Jeanne a quasi

vu le jour dans une église ». — Ces réserves faites, il ne reste qu'à dire du bien, beaucoup de bien, du frais et délicat bouquet offert à la chère sainte française. Quoique recueillies dans de vieilles archives, ces *fioretti* dégagent un parfum jeune, pénétrant, et si original qu'il n'est pas besoin de les appeler franciscaines pour y trouver grand charme. J. SCHAACK, S. I.

F. MÉJECAZE. *Fr. Ozanam et l'Église catholique.* Paris, E. Vitte, 1932, (25 × 17 cm.), XII-382 p., 1 portrait. Prix : 25 frs.

F. MÉJECAZE. *Fr. Ozanam et les Lettres.* Paris, E. Vitte, 1932, (25 × 17 cm.), X-204 p., 8 gravures. Prix : 18 frs.

En 1933, les Conférences de Saint-Vincent de Paul fêteront leurs cent ans d'existence. De là, une actualité spéciale dans la publication d'études sur Ozanam. Celles de M. Méjecaze, faisant abstraction du côté biographique, s'efforcent de situer dans son cadre l'activité d'Ozanam au service de l'Église. Travail de synthèse, délicat et satisfaisant. Relever les influences subies; dégager les idées directrices de l'apologétique : Dieu, Providence dans l'histoire, et le progrès, loi des sociétés chrétiennes; montrer la richesse de cette idée dans l'œuvre du chercheur chrétien qui est comme ébloui et fasciné par l'action civilisatrice de l'Eglise sur l'individu, la famille, la société politique, les problèmes sociaux, l'enseignement, les lettres, les sciences, les arts, le progrès matériel; enfin réunir en un tout cohérent les pensées éparses à travers des ouvrages multiples et y faire le départ de l'éternel et du transitoire,... telle est la synthèse ébauchée en quatre livres dans le premier volume. Probe et judicieux travail, et qui rendra service surtout aux directeurs de cercles d'étude.

On lira volontiers aussi la thèse consacrée à l'œuvre littéraire d'Ozanam, car elle ramène l'attention sur un aspect trop oublié : Ozanam nous a laissé sur la poésie allemande, sur les poètes franciscains et sur Dante des pages de valeur qui, malgré les exigences nouvelles d'aujourd'hui, ne sont jugées vieillies que par des âmes blasées. Celui-là ne cesse d'être un modèle, qui a su être pleinement de son temps, car, selon le mot de Schiller, « il est de tous les temps ». J. SCHAACK, S. I.

R. P. MARIE-ANTOINE DIEUX. *L'Abbé de Tourville (1842-1903).* Collection « Notre Clergé ». Paris, Flammarion, 1931, (19 × 12 cm.), 280 p. Prix : 12 frs.

L'abbé de Tourville est mort il y a 30 ans. Il passa en faisant peu de bruit mais beaucoup de bien. Penseur vraiment exceptionnel, son influence s'exerça sur une élite qui ne l'a pas toujours entièrement compris. Ame de lumière, la passion de la vérité a dominé toute son existence mais on n'a pas toujours suffisamment compris quel rôle y a joué son désir d'apostolat. Ici le Père Dieux nous livre des découvertes. Savait-on par exemple que c'est au confessionnal que l'abbé de Tourville découvrit « qu'une saine organisation de la société est indispensable au bon fonctionnement de la vie religieuse »? Ce fut le point de départ de ses études sociologiques. Le Play fut son maître mais, comme on sait, il le dépassa bientôt, quitta la « Réforme sociale » pour fonder la « science sociale ». La sociologie, d'après lui, est une science autonome; ce qui ne veut pas dire qu'elle échappe au contrôle de la morale. La science sociale le conduisit à la « science religieuse » et celle-ci à la « science philosophique ». Toutes les trois, il les fondait sur l'observation. L'ensemble constituait la science de l'homme.

Sans doute une science sociale, au sens où il l'entendait, n'est qu'une science d'observation mais la philosophie, science de ce qui doit être, ne se réduit-elle

pas chez lui à une psychologie expérimentale ? La « science religieuse » ne s'absorbe-t-elle pas un peu uniquement dans l'étude des faits religieux ? Oh ! sans doute de Tourville eût-il protesté qu'il ne s'en prenait pas à la philosophie pure ni à la scholastique. Pourtant sa défiance vis-à-vis de cette dernière nous paraît incontestable. Quoiqu'il en soit et si on n'y met pas d'exclusivisme, son œuvre se révèle d'une richesse de pensée peu commune. Elle reste aujourd'hui d'une actualité surprenante et d'une très grande originalité. La biographie du P. Dieux vient bien à son heure. Il semble en effet que l'abbé de Tourville éveille un peu partout la curiosité. Sa « vie » est digne de servir d'introduction à sa pensée. P. GOREUX, S. I.

Histoire d'une direction. 2 volumes. Correspondance de l'Abbé Frémont et de la Comtesse d'A. Paris, Bloud et Gay, 1931, (20 × 13 cm.), XII-282 et 310 p. Prix : 15 frs le volume.

Ces deux volumes font suite à l'histoire d'une conversion (Bloud et Gay, 1913) et renferment la suite de la correspondance de l'auteur avec l'abbé Frémont, qui ne fut pas seulement l'instrument de sa conversion mais lui continua sa direction ferme et éclairée. Dans l'avis au lecteur, la Comtesse d'A. prévient certaines critiques : trop peu de place à la mystique et trop à la politique. Il est vrai que ces lettres diffèrent de ce qui passe d'ordinaire sous le nom de lettres de direction. On n'y trouve point de longs épanchements ni d'effusions qui s'épandent comme autant de vagues successives, mais des directives prudentes et fermes en harmonie avec l'état d'esprit, le caractère élevé et la haute intelligence de la dirigée. Peu à peu la correspondance — et c'est là son aspect le plus attachant — devient un échange de vues sur les questions à l'ordre du jour dans la vie religieuse de la France. Nous y suivons les réactions provoquées dans deux nobles âmes et deux intelligences pénétrantes par les événements et les conflits de tendances qui ont agité la vie catholique française d'avant-guerre. Le recul nous permet de juger plus équitablement que les contemporains immédiats et nous devons fréquemment rendre justice aux initiatives et aux vues de l'auteur combattues parfois avec tant de passion. Je signale en particulier toutes les controverses sur l'éducation de la femme et l'affaire si douloureuse de la Mère Marie du Sacré-Cœur. La lecture de ces lettres suggérera plus d'une réflexion féconde. L'auteur n'aura pas seulement fait œuvre instructive, elle nous associera à l'hommage de gratitude qu'elle a voulu rendre au prêtre intelligent et pieux dont Dieu s'est servi pour lui léguer la certitude. A. DEBIL, S. I.

E. GEORGES. *Ame de prêtre. Le R. P. Henri Jalabert, de la Congrégation de Jésus et Marie.* Paris, Téqui, 1932, (19 × 12 cm.), 250 p. Prix : 10 frs.

Histoire d'une âme sacerdotale, mêlée à des événements tout ordinaires qu'elle sanctifie par une vie humble. Père spirituel à 27 ans, soldat d'infanterie durant une partie de la Grande Guerre, supérieur à Gysegem près d'Alost, professeur de philosophie à Versailles, le Père Jalabert apparaît toujours comme le délégué de Dieu. Sa vie sainte sera un bel exemple pour tout prêtre appelé à se sanctifier dans une tâche monotone et souvent ingrate. F. L.

LES GÉRANTS : ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*